CAMEROUN

O. E. C. D.
DEVELOPMENT
CENTRE
LIBRARY

ES FINANCES ET DU PLAN

Rapp éral sur l'Exécution du Plan Quinquennal

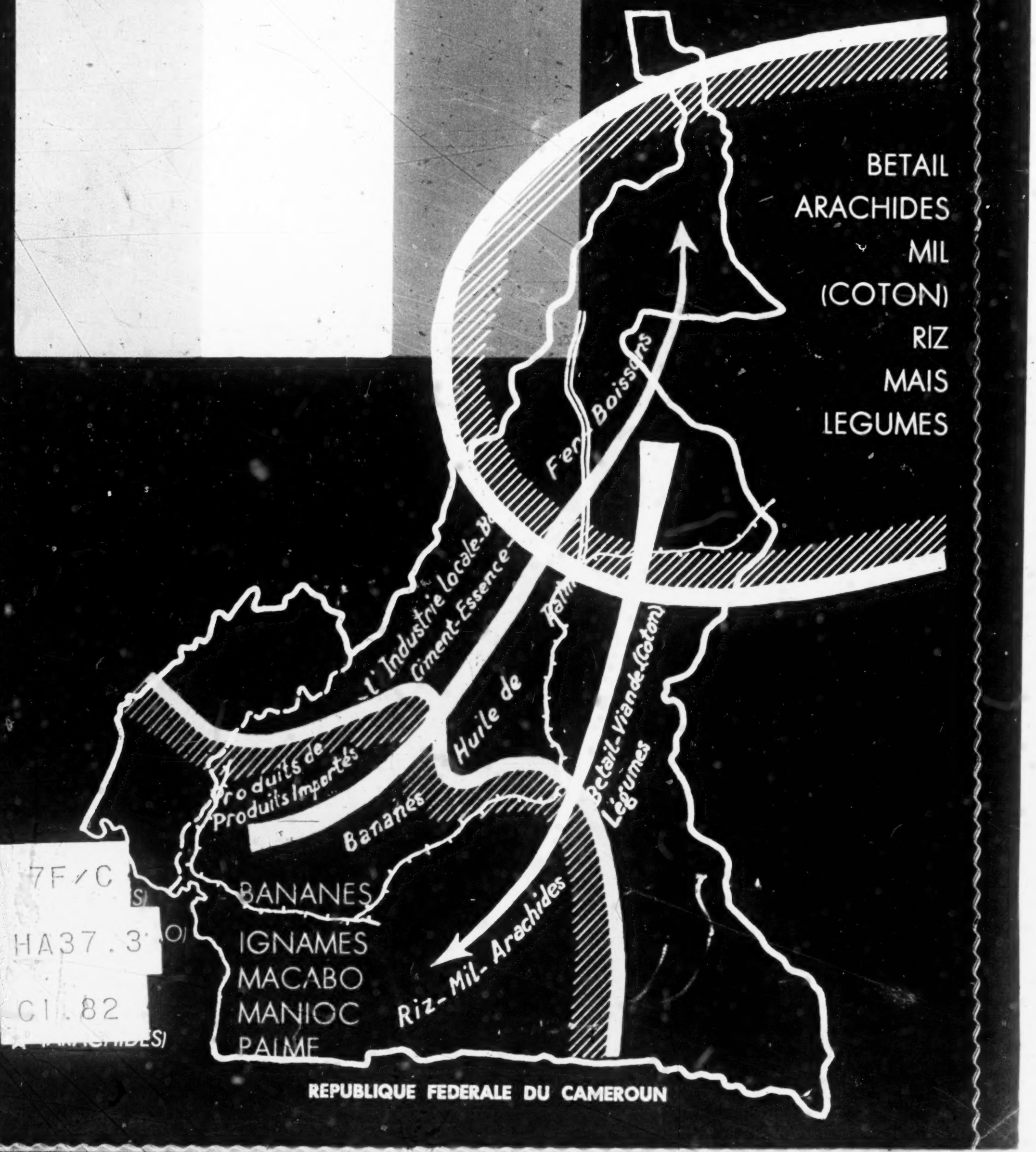

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

7F/C
HA37.3
C1.82

F/C
HA 313
C1.82

CAMEROUN.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU PLAN

Rapport Général du Premier Plan Quinquennal

(Jusqu'au 30 Juin 1963)

QUEIHA A

DEDICACE

de Son Excellence le Président de la République Fédérale du Cameroun

au Rapport sur l'Exécution du Premier Plan Quinquennal jusqu'au 30 juin 1963,

---

Je souhaite qu'à la lecture de ce document établi par le Ministère chargé du Plan, chacun puisse se pénétrer de l'importance que revêtent dans le monde moderne auquel nous sommes appelés de plus en plus à participer, les problèmes économiques et sociaux.

Publié à la veille de la préparation du deuxième Plan Quinquennal, ce document aidera à mieux tirer partie des errements passés en vue de l'établissement d'un Plan qui tienne compte à la fois de notre potentiel économique et humain ainsi que des particularités propres à nos différentes régions.

Notre souhait enfin, c'est qu'il en résulte la conviction non seulement de la valeur des efforts déjà fournis par le peuple camerounais, mais encore du long chemin qui reste à parcourir pour que notre pays puisse bénéficier de structures modernes et d'un degré de développement permettant à tout citoyen d'atteindre par un travail persévérant le bien-être auquel il peut légitimement prétendre.

A. AHIDJO

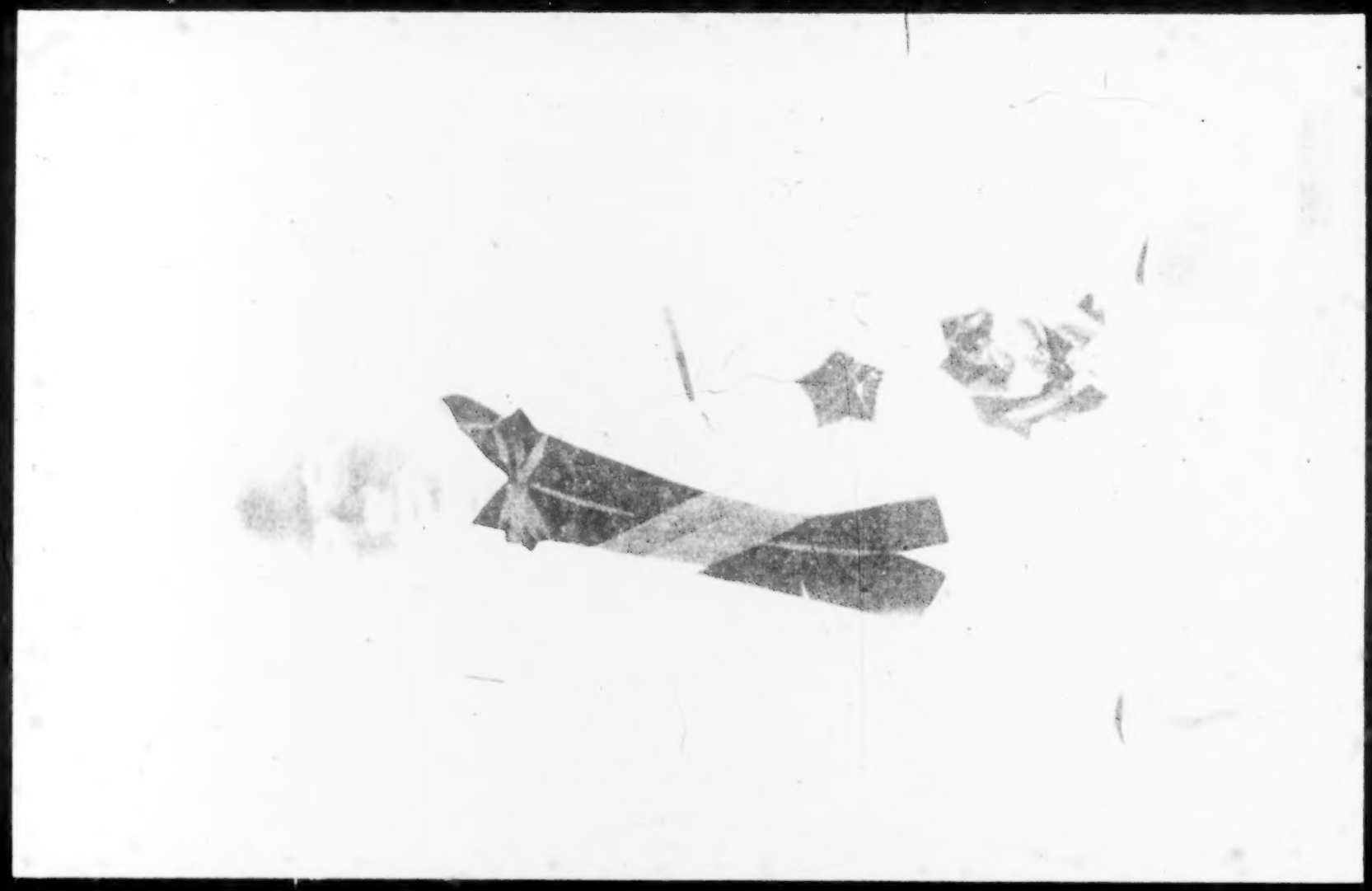

PREFACE

au Rapport sur l'Exécution du Premier Plan Quinquennal

par M. Victor KANGA

Ministre des Finances, du Plan et de l'Equipement National

Le Premier Plan Quinquennal de Développement Economique et Social approuvé par la loi du 16 décembre 1960 constitue l'acte de volonté fondamental du Gouvernement pour définir les objectifs et les moyens de la croissance nationale dès l'entrée de notre pays dans l'ère de l'Indépendance.

A ce titre, son exécution apporte le témoignage de nos efforts et elle a permis d'orienter avec lucidité l'économie du pays dans la voie de l'accroissement du produit intérieur et du revenu national.

Ces efforts, bien que définis de façon détaillée dans le document initial du Plan, doivent, pour faire l'objet d'une nette prise de conscience et impliquer l'adhésion de chacun, donner lieu à des enquêtes permettant de constater chaque année l'état d'avancement des tâches d'éxécution afin de mesurer le degré de rapprochement de nos objectifs et de nos prévisions.

A cet égard, le rapport d'exécution établi pour la période expirant le 30 juin 1963 constitue une analyse de la plus haute importance par la somme des renseignements qu'il contient.

Grâce à la diligente activité des services techniques du CIDEP et du Plan, nous disposons d'un travail approfondi qui permet de donner tout son sens à l'œuvre pleine d'aléas qu'est la planification.

Installant solennellement le Premier Conseil National du Plan, Son Excellence le Président de la République Fédérale disait que le Plan Camerounais avait comme caractère fondamental : le réalisme, la souplesse.

Le meilleur Plan n'est en effet valable que dans la mesure où il est suivi et exécuté avec le maximum de rigueur, faute de quoi il devient un ornement sans utilité, tout juste bon à servir de sujet de thèses ou de discours de propagande. Le Plan doit donc rejeter toute littérature qui sclérose son action.

Ce caractère concret du Plan constitue la limite de nos ambitions ; en effet, le Premier Plan, que nous poursuivons actuellement n'a pas voulu être une charte grandiose consignant une multitude d'opérations plus ou moins ambitieuses, mais un simple résumé des efforts que nous pouvions réellement faire en fonction de nos moyens. La lecture du rapport indiquera que sur ce point nos modestes prévisions ont pu être d'ores et déjà réalisées et parfois même dépassées, ce qui permet d'augurer avec optimisme de l'avenir de notre Développement.

Certes, le Premier Plan contient de nombreuses lacunes et le lecteur de ce document ne manquera pas de les voir apparaître : œuvre d'une équipe de techniciens, élaborée à une époque difficile où notre République connaissait une histoire douloureuse, elle n'a pu au départ être mûrement délibérée au sein d'assemblées des notabilités tenues au niveau régional et national. Le Premier Plan de ce fait n'a pu comporter l'adhésion collective que le Gouvernement espère précisément recueillir lors de l'élaboration du prochain Plan.

Il est devenu en effet évident que surtout dans l'hypothèse d'une planification souple où les objectifs ne doivent pas être atteints par la contrainte, seuls l'enthousiasme, l'effort conscient des populations permettent la réalisation complète des programmes définis dans chaque secteur d'activité. Si l'infrastructure ou le secteur industriel dépendent encore et surtout des investissements publics ou extérieurs, les autres secteurs, et en particulier la mise en valeur régionale et l'ensemble du secteur agricole qui représente 70 % de nos exportations et qui occupe plus de 80 % de notre population, demeurent l'essentiel et appellent la mobilisation d'un maximum de moyens pour aboutir à un progrès réel et harmonieux.

C'est dans ce sens que le Premier Plan contient de précieux enseignements et constitue la base de départ solide du second Plan qui lui, appellera la participation des Camerounais à tous les niveaux et impliquera une prise de conscience collective des problèmes de croissance pour réaliser au mieux les objectifs qui y seront déterminés.

Je formule le vœu que ce document joue pleinement auprès de ses lecteurs le rôle d'information qui leur permettra de se pénétrer de l'importance et de l'urgence des problèmes de développement.

Que chacun d'eux considère comme un devoir de diffuser les informations qu'il aura reçues et contribue par là même à donner à notre œuvre de planification son indispensable efficience et la nécessaire impulsion que sa réussite implique.

RAPPORT GENERAL

SUR L'EXECUTION DU PREMIER PLAN QUINQUENNAL

Le 16 janvier 1963, à l'occasion de l'installation solennelle du Comité Technique pour le Développement, Monsieur le Président de la République évoquait les difficultés rencontrées pendant les deux premières années d'exécution du Plan et exprimait le souhait que celui-ci prenne « un nouveau départ ».

Soulignant l'urgence de la promotion économique de la Nation, il mettait l'accent sur diverses conditions de succès : souplesse dans l'application de la planification qui doit « concilier l'impératif du développement et l'attachement à la liberté », mobilisation de toutes les forces vives de la Nation, animation des masses, réformes de structures.

Le présent rapport dépassera donc le cadre d'un simple bilan des investissements réalisés depuis 1961 pour s'attacher également aux moyens mis en œuvre en vue du développement général de la Nation, et aux résultats acquis malgré les difficultés rencontrées durant cette période de démarrage.

CHAPITRE PREMIER

Le Cadre du Devéloppement
Les Structures

Le rapport général préparatoire au Premier Plan Quinquennal définissait un certain nombre d'opérations considérées comme nécessaires au même titre que les investissements, pour atteindre l'objectif global fixé par le Gouvernement, à savoir le doublement du revenu individuel en 20 ans.

Ces opérations sont les suivantes :

— Faire du Plan un instrument de cohésion nationale et de dynamisme social et économique ;

— Renforcer au sein du Gouvernement les institutions fonctionnelles du Plan ;

— Envisager la mise en place d'une structure communautaire de la vie rurale ;

— Mobiliser les forces vives de la Nation en faveur du développement du pays ;

— Elaborer une planification de l'éducation et former les hommes nécessaires au développement ;

— Développer l'économie de marché ;

— Mobiliser l'épargne et le crédit en faveur du développement ;

— Envisager la recherche d'un grand ensemble économique par accord avec les Nations voisines.

Le présent chapitre sera consacré aux orientations adoptées dans ces différents domaines, et aux réformes de structure réalisées ou à l'étude, qui seront regroupées sous cinq titres :

— Le renforcement de la cohésion nationale et la mobilisation des populations ;

— L'adaptation des structures administratives;

— L'encadrement rural — la coopération — la commercialisation des produits — le régime foncier ;

— L'enseignement et la formation des cadres ;

— La coopération avec les Etats voisins.

Le renforcement de la cohésion nationale et la mobilisation des populations

Le renforcement de la cohésion nationale a été l'un des objectifs majeurs du Gouvernement au cours des trois dernières années. Malheureusement le Plan n'a pu être dès le départ l'instrument de cette action pour une double raison : d'une part, les problèmes purement politiques ont pris temporairement le pas sur les problèmes économiques ; d'autre part, le Plan élaboré avant la Réunification, ne concernait pas l'ensemble de la République Fédérale.

Il faut bien reconnaître que l'adoption du Plan n'a pas été suivie d'une action de propagande et de vulgarisation dans tout le pays. Une fois leur travail d'élaboration terminé, les commissions nationales et locales de planification ont cessé toute activité. Les fonctionnaires à tous les échelons, les cadres traditionnels ou modernes, n'ont pas été « catéchisés » dans la mystique du Plan et n'ont donc pas pu la diffuser dans la masse. Les populations sont restées largement étrangères à l'idée d'un objectif commun du développement et des efforts nécessaires pour l'atteindre. On a ainsi négligé trop longtemps, le ferment de dynamisme national que peut réceler le Plan.

Conscient de cette carence, le Gouvernement, une fois libéré des tâches urgentes liées au rétablissement de l'ordre et à l'affirmation du Pays sur le plan international, s'est engagé résolument depuis le début de l'année 1963 dans une politique dynamique de mobilisation de tous les éléments de la Nation au service du développement.

Cette politique s'adresse à tous les Camerou-

nais, aux paysans comme aux citadins, aux fonctionnaires comme aux représentants du secteur privé, aux enfants comme aux adultes, aux citoyens du Cameroun Occidental comme à ceux du Cameroun Oriental. Elle utilise les moyens les plus divers, l'objectif unique étant de faire prendre conscience à tous des problèmes et des moyens du développement, au premier rang desquels se place l'effort individuel de chaque Camerounais.

1°) La première condition du succès dans la marche vers le développement réside certainement dans une volonté commune de progrès donc dans l'unité nationale. C'est pourquoi le Gouvernement s'est attaché sans relâche depuis l'Indépendance et la Réunification à renforcer la cohésion nationale, d'une part, en travaillant à l'intégration économique, linguistique, humaine des deux Etats Fédérés, d'autre part, en invitant tous les Camerounais à se rassembler au sein d'un grand parti national, facteur d'union entre les régions et les ethnies. La fusion envisagée entre le Parti de l'Union Camerounaise et le K.N.D.P. permettra d'intégrer mieux encore les populations du Cameroun Occidental à l'effort commun de développement.

2°) Une campagne radiophonique d'éducation et d'information a été lancée en vue d'accroître chez le plus grand nombre de citoyens la connaissance de leur pays et de ses institutions, d'élever le niveau de leur conscience civique, de les sensibiliser aux problèmes du développement, de les informer sur les moyens de progrès qu'ils peuvent mettre en œuvre. Tous les auditeurs qui le sollicitent — et ils sont de plus en plus nombreux — reçoivent en outre des brochures éducatives reprenant les thèmes des émissions.

De son côté, le Ministère du Plan a entrepris la publication d'un bulletin trimestriel qui jouit d'une large diffusion et tient régulièrement au courant les élites du pays de l'état d'avancement de l'exécution du Plan.

Enfin, le Parti de l'Union Camerounaise joue un rôle le plus important dans l'éducation des masses et la vulgarisation des objectifs gouvernementaux. Ceux qui ont le privilège d'avoir reçu une information doivent se mobiliser pour la faire partager au plus grand nombre : tel est le principe qui préside à la vaste campagne d'alphabétisation des adultes entreprises par le Parti, sous le contrôle technique des instructeurs départementaux d'éducation populaire. Des animateurs bénévoles pris au sein de chaque comité de base se chargent de cette tâche, selon les méthodes mises au point par le Commissariat Général à la Jeunesse et aux Sports. Le Gouvernement espère alphabétiser par ce moyen les trois quarts de la population en quelques années.

3°) Le projet d'instituer un service civique obligatoire pour les jeunes oisifs des villes, prévu dans le Plan Quinquennal, a été abandonné en raison des dépenses considérables qu'il aurait exigées. Mais l'idée de faire pariticiper la jeunesse au développement a été reprise sous une autre forme.

Sous le sigle de la « jeunesse pionnière », les centres de formation civique et professionnelle ont été créées par le Commissariat Général à la Jeunesse et aux Sports. Pour le moment un centre a été installé à OBALA avec 150 stagiaires, et un second est en cours de création dans la région de GAROUA. Les stagiaires recevront une éducation civique et une formation pratique agricole pendant neuf mois, puis ils seront installés, avec l'aide de l'Etat, dans les régions abandonnées qu'ils mettront en valeur par des plantations collectives et des cultures individuelles.

Il est également envisagé d'installer directement sur les lots de colonisation des jeunes ayant déjà acquis une certaine formation morale et civique dans l'armée camerounaise.

Ainsi ces jeunes gens, échappant aux risques de venir grossir la masse des sans-emploi des centres urbains, bénéficieront d'une promotion individuelle en même temps qu'ils contribueront à l'effort productif de la Nation.

4°) Des équipes mobiles d'animation composées d'un agent des services agricoles, d'un conseiller de la coopération, d'un enseignant et d'une aide sociale, ont été mises en place en septembre dernier dans le Département du Nyong-et-Sanaga.

Ces équipes qui parcourent le Pays de village en village ont essentiellement, dans la première phase, une double mission d'information : information des autorités administratives sur les aspirations, les difficultés, lesprojets des villageois — information des populations sur la politique du Gouvernement, le Plan de développement, la coopération, etc... Les paysans reçoivent ainsi une éducation civique et économique qui doit leur permettre de découvrir les voies par lesquelles, avec l'aide du Gouvernement, ils pourront améliorer leur niveau de vie, cette action d'animation complétée par des conseils en matière d'agriculture, d'élevage, etc... préparera et soutiendra l'action de vulgarisation des services techniques.

Les premiers résultats de cette action ont été extrêmement encourageants et le Gouvernement envisage d'implanter de nouvelles équipes dans les régions du Pays aussi rapidement que le permettront les moyens financiers disponibles.

5°) Le rapport préparatoire du Plan préconisait le recours intensif à « l'investissement humain » dans le cadre des communautés villageoises, puisque 30 % des investissements totaux devaient être réalisés par ce moyen.

Ce dernier objectif est très vite apparu comme irréaliste, les populations n'étant pas en état, ni techniquement, ni psychologiquement, de réaliser un tel volume d'investissements. La participation bénévole à des travaux d'intérêt collectif est souvent pratiquée spontanément par les villageois, mais l'action en vue de développer l'investissement humain doit être prudente et progressive. Elle doit suivre la prise de conscience par les populations du sens de l'intérêt commun et de la nécessité de l'effort collectif.

Au cours de l'année 1963, cette prise de conscience a été favorisée par l'action des autorités préfectorales, des cellules du Parti et des équipes mobiles d'animation, et les exemples de réalisations dues à l'investissement humain deviennent chaque mois plus nombreuses (ouverture de pistes, champs collectifs, constructions diverses, etc).

Ces témoignages de la volonté populaire de participer à la construction nationale sont particu-

lièrement encourageants, et le Gouvernement va s'attacher à intensifier et à orienter dans le sens de la plus grande efficacité cet effort volontaire des paysans camerounais.

Les résultats à atteindre d'une mobilisation plus poussée de la force de travail inemployée ne doivent cependant pas être surestimés, car l'investissement humain n'est possible que pour des travaux auxquels les villageois portent un intérêt personnel et direct plutôt que d'entreprendre les réalisations spectaculaires, mais vouées à l'abandon faute de continuité, il est sans doute préférable que les populations rurales assument un effort plus léger mais continu et notamment qu'elles entretiennent régulièrement par leurs propres moyens les investissements qu'elle ont réalisés (pistes, ponts, étangs, écoles, dispensaires, etc...)

6°) Parallèlement à l'information et à l'animation des masses le Gouvernement s'est préoccupé de faire participer activement les élites de la Nation à l'élaboration de la politique de développement et à ces ajustements successifs en fonction des résultats observés et des réactions des populations. Dans ce but, ont été créés en Avril 1963, le Conseil National du Plan et les Conseils régionaux et départementaux pour le Développement.

Le Conseil National créé par décret n° 63/DF/135 du 24 Avril 1963, est présidé par le Président de la République et comprend des représentants des principales catégories de la population, agriculteurs, commerçants, industriels, banquiers, salariés, communautés réligieuses, etc... Il est chargé d'éclairer le Gouvernement Fédéral dans la définition et l'orientation de la politique général de développement de la Nation. Sa première réunion aura probablement lieu en Octobre 1964.

De même les conseillers régionaux pour le développement, créés par décret 63/DF/138 du 24 Avril 1963 auprès des Inspecteurs Fédéraux d'Administration, seront prochainement mis en place. Ils comprendront outre les principaux fonctionnaires et les députés de la région, des représentants des différentes activités économiques et seront appelés à leur donner des avis sur les orientations et les conditions d'exécution du Plan dans la région.

Les Comités départementaux qui sont essentiellement des organes de travail chargés d'assister le Préfet de la mise en œuvre du Plan, pourront eux-mêmes entendre périodiquement les représentants des populations.

L'activité de ces divers organismes doit aboutir à une véritable mobilisation des principaux fonctionnaires responsables et des élites du Pays en faveur de l'œuvre de développement national.

L'adaptation des structures gouvernementales et administratives

Au Cameroun, comme dans tous les pays de même niveau économique, l'Etat a un rôle capital à jouer comme moteur du développement.

L'organisation de ces moyens d'action en vue d'une efficacité maxima constitue un facteur essentiel de la réussite du Plan. Dans ce domaine il faut bien connaître que l'effort d'adaptation des structures gouvernementales et administratives aux nécessités de la planification a été entrepris avec un certain retard, et que la situation actuelle n'est pas entièrement satisfaisante. Il est vrai que la Réunification a rendu particulièrement difficile la mise en place d'une organisation fonctionnelle, en raison de la répartion des compétences entre l'Etat Fédéral et les Etats Fédérés.

Les principales mesures adoptées dans ce domaine concernant la coordination au niveau national et local et le renforcement des moyens du Ministère du Plan.

1) LA COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL:

L'action administrative a souffert trop souvent d'une coordination insuffisante non seulement entre les Ministères parallèles des deux Etats mais également entre services d'un même Etat. Les services techniques ont une tendance naturelle à travailler en circuit fermé, sans se préoccuper de ce qui se fait ou se prépare chez le voisin, quelquefois même sans recueillir les avis des autres techniciens. N'étant pas entraînés à œuvrer en commun, ils gardent une optique purement sectorielle qui nuit au développement global.

Pour pallier les inconvénients du découpage des attributions entre les Ministères, le rapport SOGEP avait préconisé la création de deux grands Ministères d'action : un Ministère du Développement Rural et un Ministère de l'Action Civique et Sociale. Cette solution radicale n'a pas été retenue. Par contre, le Gouvernement a créé divers conseils et comités groupant des représentants des Etats Fédérés et de la Fédération, qui sont chargés d'assurer l'indispensable coordination.

1°) Le Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée, des Etudes et Enquêtes

(décret n° 62/DF/364 du 2 Octobre 1962) a pour mission de coordonner l'action gouvernementale dans un domaine qui supporte moins que tout autre la dispersion des efforts : la recherche, base indispensable du développement futur, exige continuité et coopération entre les disciplines. Sans une planification serrée, les études ne conduisent pas à des résultats exploitables en temps utile et n'aboutissent qu'à un gaspillage d'énergie, de temps et d'argent.

Cinq commissions spécialisées ont été créées au sein du Conseil de la Recherche :

— la Commission des recherches agronomiques, pastorales, piscicoles, maritimes et forestières ;
— le Bureau des sols ;
— la Commission de l'hydraulique et de la géologie ;
— la Commission des enquêtes et études statistiques, économiques et de sciences humaines ;
— la Commission des études pour l'amélioration de la santé publique.

Ces commissions se sont réunies de Juillet à Décembre 1963 et ont permis d'utiles confrontations entre les représentants des Etats Fédérés. Elles ont abouti à la définition d'un vaste programme d'études et de recherches pour les années à venir. Le Conseil de la Recherche lui-même s'est réuni en Avril 1964 pour approuver les conclusions des Commissions.

2°) Le Comité Technique National pour le Développement

(décret 62-DF-369 du 6-10-62 et 63-DF-187 du 1er-6-63) a pour mission essentielle l'étude concertée entre tous les Départements intéressés des réformes de structure nécessaire à la poursuite du développement. C'est ainsi qu'il s'est réuni quatre fois, en janvier, février, août et novembre 1963 pour examiner les textes relatifs aux conseils du Plan et aux structures d'encadrement rural, la réforme des organismes de crédits agricoles, le projet de création d'une société nationale d'investissement, les modalités pratiques d'exécution des programmes d'investissements publics.

3°) Le Comité National pour la Reconversion Economique et l'Orientation Générale de la Coopération

(décret n°63-DF-136 du 24-4-63) est chargé de l'étude des problèmes intéressant le développement agricole, industriel, minier et artisanal. En 1963, il a eu pour tâche de préparer le programme d'emploi des fonds d'Aide à la Diversification et à la Production dont bénéficiera le Cameroun en vertu de la nouvelle Convention avec la Communauté Economique Européenne.

Pour la première fois des projets concernant l'ensemble du Territoire de la République ont été mis sur pied, et vont ainsi constituer l'amorce d'un ajustement du 1er Plan Quinquennal aux réalités fédérales.

4°) Le Comité interministériel chargé d'harmoniser et de coordonner l'étude des projets à caractère économique :

a pour tâche essentielle d'étudier les projets soumis au Gouvernement par les investissements privés, et de préparer les travaux de la Commission des investissements, elle-même chargée d'examiner les demandes au bénéfice du code des investissements.

5°) Le Conseil Fédéral de l'Aménagement du Territoire

(décret n° 62-DF-254 du 16 juillet 1962) est chargé d'élaborer à l'échelon de la Fédération une politique d'aménagement du territoire et de coordonner en fonction de cette politique des actions des différents Ministères Fédéraux et des Secrétariats d'Etats fédérés. Depuis sa création, le Conseil a notamment étudié de façon approfondie les problèmes touchant à l'habitat.

6°) Le Comité Intergouvernemental du Plan et du Développement Economique

(décret n° 63-DF-137 du 24-4-63) constitue enfin l'organe de coordination à l'échelon gouvernemental. Présidé par le Président de la République, il groupe les Ministères et Secrétariats d'Etats Fédérés directement concernés par le Plan de Développement. Il a pour tâche d'ajuster constamment l'exécution du Plan aux réalités du moment et d'arrêter les modalités d'application de la politique nationale de développement économique sur la base des rapports et propositions présentés par les Comités Techniques.

Sa première réunion, qui a eu lieu en Décembre 1963, est venu consacrer les travaux effectués durant l'année par le C.T.N.D. et le C.N.R.E.

L'organisation ainsi mise sur pied à l'échelon national constitue un progrès sérieux par rapport à la situation antérieure, mais n'est pas sans défaut. Elle ne résout pas tous les problèmes résultant de la répartition des compétences entre Ministères et entre Etats.

La coordination n'est qu'un palliatif à l'absence d'unité de conception et de direction, et les Comités et Conseils ne peuvent siéger qu'à intervalles assez éloignés. Ces inconvénients se manifestent particulièrement dans le secteur du développement rural. C'est pourquoi le Gouvernement étudie actuellement les formules qui permettraient, au moins à l'échelon de chaque Etat, d'assurer l'unité de conception et la concentration des moyens indispensables pour une action dynamique dans ce secteur.

2) LE RENFORCEMENT DES MOYENS DU MINISTERE DU PLAN :

Le Ministère du Plan doit être à la fois un organe de conception, d'étude, d'impulsion, et de contrôle. Pour lui permettre de mieux remplir ses tâches, ce Département a été réorganisé par décret n° 62-DF-196 du 9 Juin 1962.

D'une part, il a été créé un Centre d'Information, de Documentation et d'Etudes du Plan rattaché au Cabinet du Ministre Chargé du Plan. Ce service, installé à la fin de l'année 1962, est chargé :

— de rassembler une documentation aussi large que possible sur toutes les questions liées au développement et de la mettre à la disposition des services et experts ;

— d'assurer l'orientation et la coordination des études confiées aux experts ou sociétés spécialisées ;

— d'effectuer par ses propres moyens toutes études qui lui seraient confiées par le Ministre, en particulier dans le domaine de la Planification générale, de l'environnement du Plan et de ses effets sur l'économie du Pays.

D'autre part, la Direction du Plan et de la Coopération Technique a été renforcée par la création d'une Sous-Direction de l'Animation Rurale et de

l'Action Régionale. Chargée d'orchestrer l'action d'animation des masses, et d'assurer la liaison avec les échelons locaux responsables à l'exécution du Plan, elle constitue la courroie de transmission du double courant d'échanges entre la base et le sommet qui doit s'instituer dans une planification démocratique.

Les résultats déjà acquis par son action en 1963 montrent à quel point la création seront notamment augmentés en 1964, par la mise en place de fonctionnaires chargés de liaison avec chacune des régions administratives.

Parmi les tâches qui incombent à la Direction du Plan, le contrôle de l'exécution n'est pas la moins importante. Comme l'a dit le Président SENGHOR en une formule lapidaire « un Plan n'est rien s'il n'est pas exécuté ». Or, il faut bien dire qu'actuellement la Direction du Plan éprouve les plus grandes difficultés à faire le point de l'exécution des programmes et n'est pas en mesure de contrôler systématiquement l'état d'avancement des opérations.

Pour améliorer la situation sur ce point, il est envisagé de doter le service de contrôle de moyens supplémentaires et d'organiser un réseau de correspondants, spécialement chargés de suivre l'exécution des programmes dans chaque Ministère ou service.

3) LA COORDINATION SUR LE PLAN LOCAL :

La coordination des actions en vue du développement, indispensable sur le Plan National, ne l'est pas moins au niveau inférieur. Les premières mesures prises dans ce domaine doivent être complétées à brève échéance, l'objectif étant de mettre en place dans chaque zone économique un « animateur du développement » doté des moyens juridiques et matériels nécessaires pour orienter les programmes d'action dans le cadre du Plan National, animer et contrôler l'exécution.

Cette action incombe logiquement aux autorités administratives représentant le Gouvernement Fédéral dans les circonscriptions. Elle pose un certain nombre de problèmes :

1°) Il est souhaitable d'assurer une concordance aussi étroite que possible entre les circonscriptions administratives et les régions ou zones de développement. Un remodelage des circonscriptions aussi bien au niveau des régions et des départements qu'à celui des arrondissements serait certainement nécessaire — mais une telle réforme demande de sérieuses études préalables.

2°) La coopération sur le terrain entre autorités fédérales et fédérées, entre responsables administratifs et services techniques doit être organisée. Le Gouvernement se préoccupe actuellement de délimiter avec précision les pouvoirs et les attributions des uns et des autres, de façon à éviter les conflits de compétence ou les carences dans l'action.

3°) Pour que les Inspecteurs Fédéraux et les Préfets puissent jouer avec efficacité le rôle qui leur revient en matière d'exécution du Plan, ils doivent être assistés d'un adjoint spécialisé, ayant reçu une formation particulière sur les problèmes de planification et de développement. Celui-ci aura notamment pour rôle de préparer et d'animer les travaux des conseils régionaux et des comités départementaux, de favoriser le travail en commun des chefs de services locaux et de diffuser les instructions du Ministère du Plan dont il sera le correspondant permanent.

Déjà le décret n° 62-DF-442 du 27-12-62 a institué auprès des Inspecteurs Fédéraux une Division économique du Plan. Dans un deuxième stade, chaque Préfecture sera dotée d'un « adjoint au développement ». Un stage de formation d'une durée de cinq mois, a été organisé à leur intention.

Ce stage comporte une double formation théorique et pratique. Les futurs adjoints sont initiés à l'analyse de la situation d'une zone, à l'élaboration d'un projet local, aux méthodes de choix entre projets et d'établissement d'un programme de développement.

Le premier stage a permis de former une vingtaine d'agents et sera certainement suivi d'une deuxième session.

L'ENCADREMENT RURAL — LA COOPERATION LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS LE REGIME FONCIER

L'amélioration du niveau de vie du paysan, but final des actions du développement rural, est dans une large mesure liée à l'augmentation de son revenu individuel et à la répartition équilibrée dans le temps de ce revenu. Les objectifs recherchés sont donc l'accroissement et la diversification de la production et sa valorisation au niveau du producteur. Les moyens d'action classique pour les atteindre sont l'encadrement technique, l'organisation coopérative et l'utilisation rationnelle du crédit. Les expériences passées ont montré que ces moyens n'avaient qu'une efficacité relative s'ils n'étaient pas coordonés et s'ils ne s'accompagnaient pas d'une prise de conscience par le paysan de ses propres possibilités de progrès.

Le rapport préparatoire au Plan préconisait « la mise en place d'une structure communautaire de la vie rurale axée vers le développement coopératif ». Dès 1961, le Gouvernement sollicita une mission d'experts pour étudier ce problème de structures rurales au Cameroun Oriental. Le rapport déposé au printemps de 1962, proposait la mise en place d'une structure para-administrative depuis la région jusqu'au village, appelée à remplacer les secteurs de modernisation et les sociétés de prévoyance. Cette structure, comportant un encadrement de base serré (1 agent rural pour 500 exploitations) devait peu à peu céder la place à une organisation coopérative hiérarchisée et polivalente.

Les conclusions de ce rapport furent jugées inapplicables mais la nécessité d'une réorganisation n'en était pas moins évidente car les structures en place étaient dépassées ou inadaptées.

L'encadrement des secteurs de modernisation, essentiellement technique, a regressé par rapport à la période précédente faute de moyens financiers et humains. Dans le Sud, les SAP se sont en général effondrées, tandis que les coopératives proliféraient d'une manière anarchique. En raison de leur mauvaise organisation et d'une gestion déplorable, les coopératives de la zone cacaoyère n'ont pas apporté aux planteurs les avantages qu'ils étaient en droit d'en attendre.

Le bilan dans le domaine de l'organisation et de l'encadrement du monde rural n'est donc pas favorable et il est urgent de redresser la situation. Pour se faire, il n'y a pas de formule miracle. Tous les moyens doivent être mis en œuvre et diversifiés en fonction des disparités régionales.

Le Gouvernement a donc abordé la tâche par diverses voies, notamment sous l'angle de la réorganisation du secteur coopératif et de la commercialisation des produits. Il a également posé les principes d'une nouvelle politique en matière d'encadrement rural de base et de régime foncier.

1°) L'encadrement rural : Les résultats obtenus par la CFDT dans le Nord Cameroun ont montré la valeur d'un système dans lequel le paysan est encadré par un organisme fortement structuré, géré suivant les règles de l'économie de responsabilité, et intervenant à tous les stades depuis la préparation du sol et la distribution des sémences jusqu'à la commercialisation du produit.

Ce système paraît particulièrement bien adapté pour les produits qui doivent faire l'objet d'une transformation industrielle sur place. C'est pourquoi le Gouvernement envisage de créer des Sociétés d'Economie Mixtes groupant l'Etat, les producteurs et éventuellement les Sociétés privées qui seraient chargées de promouvoir le développement de certaines cultures, telles que le Palmier à huile, le théier et la canne à sucre. Ces Sociétés devraient non seulement assurer la gestion des unités industrielles de transformation et des plantations annexées, mais également encadrer la production familiale ou coopérative dans le rayon des usines et assurer l'écoulement de ses produits.

De même il est envisagé de confier à des sociétés de développement régionales polyvalentes le soin de mettre en valeur certaines zones qui pourraient être considérées comme zones-pilotes pour le développement d'une région.

Ces formules ne sont évidemment pas applicables sur toute l'étendue du territoire et le décret n° 63/DF/138 du 24 Avril 1963 a posé les principes d'action applicables dans le cas général. Ces principes sont les suivants :

— action intégrée des services techniques au niveau de l'Arrondissement ;
— sélection et formation d'animateurs ruraux bénévoles.

Il doit être créé dans chaque Arrondissement un Comité d'action rurale, présidé par le Sous-Préfet et groupant les représentants locaux des services techniques et des organismes de développement.

L'intégration et la continuité des interventions seront obtenues grâce aux réunions très fréquentes du Comité d'action rurale. Celui-ci éclairé par les rapports des équipes mobiles d'action rurale, organisera l'action de vulgarisation technique : lancement des cultures nouvelles, campagnes de traitement phytosanitaires, démonstrations et méthodes culturales, diffusion de volailles et petit bétail, etc...

Etant donné l'impossibilité pratique d'assurer un encadrement permanent très serré, faute de moyens suffisants en hommes et en argent, cette action s'appuyera sur les animateurs ruraux bénévoles. Ceux-ci, paysans ouverts au progrès et désireux de «faire quelque chose» dans leurs villages seront initiés, au cours de stages successifs dans les centres de formation d'animateurs, aux moyens et méthodes susceptibles de favoriser la promotion paysanne. Du retour au village ils diffuseront par l'exemple, l'enseignement reçu, feront naître de nouvelles initiatives et favoriseront l'exécution des programmes préconisés par les services techniques. Il y aura donc conjugaison étroite entre l'encadrement, qui ne peut être assuré de façon permanente au niveau du village, et l'initiative venue de la base, orientée et canalisée.

La mise en place des premiers comités d'action rurale et de leurs équipes mobiles dans le Nyong et Sanaga sera étendue aussi rapidement que possible. Quant aux centres de formation d'animateurs, ils seront progressivement installés, avec des moyens sommaires, dans tous les arrondissements.

2°) La réforme foncière : La loi n° 59/47 du 17 Juin 1959 en confirmant les droits coutumiers des collectivités sur toutes les terres constituait un obstacle très sérieux à la mise en valeur agricole du Pays.

En effet, les droits coutumiers interdisant à un Camerounais de s'installer ailleurs que sur les terres de sa collectivité d'origine, les régions à faible densité de population où le sol est peu exploité ne pouvaient être mises en valeur en faisant appel à des habitants d'autres régions. La notion de biens vacants et sans maître ayant été supprimée, l'Etat ne pouvait disposer des superficies qui ne sont pas effectivement utilisées par les collectivités pour y installer des groupes venant des régions surpeuplées.

Enfin, le régime foncier, en laissant les agriculteurs dans la situation d'occupants précaires du sol (sauf recours possible mais exceptionnel à l'immatriculation) constitue un obstacle à la diffusion du crédit agricole, faute de garantie réelles et par là même, à la réalisation d'améliorations foncières.

Le décret-loi du 9 janvier 1963, ratifié par la loi n° 63 du 3 juillet 1963, a apporté des modifications profondes à la législation antérieure en ce qui concerne le Cameroun Oriental :

1 — Le patrimoine collectif national comprend toutes les terres à l'exception de celles qui sont immatriculées ou constituent le domaine de l'Etat (public et privé) et de celles qui sont considérées en possession des collectivités (c'est-à-dire celles qu'elles occupent effectivement, et celles nécessaires à la pratique de la jachère et de pâturage et à une extension ultérieure des cultures pour tenir compte de l'augmentation de la population).

2 — Il est prévu une délimitation des terres des collectivités, l'élaboration d'un statut général de ces terres et l'apurement de la situation de ces terres délimitées. Tout membre d'une collectivité pourra faire constater la consistance de ces droits individuels, obtenir la délivrance d'un livret foncier opposable aux tiers, et réquérir l'immatriculation de sa terre.

Bien entendu ces dispositions légales ne constituent qu'un cadre et devront faire l'objet de nombreux textes d'applications il n'en reste pas moins :

— que l'Etat peut désormais disposer des terres non occupées pour les besoins de sa politique économique. Il peut dès maintenant, procéder dans une zone déterminée à la délimitation des terres présumées patrimoine collectif national, et attribuer ces terres par voie de concessions ;

— que se trouvent jetées les bases d'une mobilisation des terres permettant des opérations de mise en valeur à long terme.

Les paysans ayant fait reconnaître leurs droits individuels ou ayant bénéficié d'une concession de l'Etat pourront obtenir un prêt de la Banque Camerounaise de Développement ou d'un organisme officiel de crédit agréé par l'Etat, le terrain étant affecté en garantie réelle du remboursement. En cas de concession la Banque certifiera que la mise en valeur à laquelle le prêt est destiné sera conforme aux obligations imposées par l'Etat.

L'Enseignement et la Formation des Cadres

Au sujet de l'enseignement, le rapport préparatoire au Plan s'exprimait comme suit :

« Il y a lieu de reconsidérer dans leur totalité, la politique et les programmes de l'enseignement. Celui-ci devait être révisé et coordonné de manière à mieux s'adapter aux besoins spécifiques et aux moyens du Cameroun, ainsi qu'aux conditions prévalant dans ses différentes régions, et s'attacher à contribuer plus efficacement à l'avancement économique du Pays. L'enseignement classique qui tend à transformer les paysans en citadins voués au chômage faute de débouchés suffisants pour les travailleurs intellectuels, doit céder le pas à une instruction formant davantage à la vie et aux activités rurales ; ceci est primordial dans un pays à prédominance agricole et où les rendements pourraient être considérablement accrus, si les méthodes culturales étaient améliorées. De même la formation professionnelle et technique devrait être étendue, mais néanmoins organisée à satisfaire les besoins des divers secteurs d'activité ».

L'examen des mesures prises depuis 1961, montre que le Gouvernement s'est largement inspiré de ces considérations en même temps que du souci d'intégrer au maximum le système d'enseignement des deux Etats Fédérés, à la suite de la Réunification.

Pour l'aider dans sa tâche de réorganisation et de planification de l'enseignement, le Gouvernement a sollicité l'aide de l'UNESCO et deux missions d'experts de cette organisation ont été envoyées au Cameroun en 1962 et 1963.

Par ailleurs, il a été créé, par décret du 28 octobre 1963, un Conseil Supérieur de l'Education Nationale et les conseils particuliers à chaque ordre d'enseignement ont été créés ou réorganisés.

Les structures destinées à assurer le développement planifié de l'enseignement et de l'éducation ont donc été mises en place.

1°) Enseignement Primaire : L'objectif poursuivi est de réhabiliter dans l'esprit de la jeunesse camerounaise, dès les classes primaires, les professions manuelles et particulièrement le travail de la terre. Au Cameroun Occidental, les élèves reçoivent déjà une intiation agricole, leurs maîtres étant spécialement formés à cet effet, la réforme envisagée consistera à ramener la scolarité primaire de 8 à 6 ans.

Au Cameroun Oriental, les programmes ont été modifiés de façon à réserver quelques heures par semaine à l'initiation agricole.

D'autre part, il sera créé des sections rurales auprès des écoles principales où les élèves n'ayant pu accéder à l'enseignement secondaire recevront durant deux ans un enseignement général et une formation pratique à mi-temps. Dès la rentrée 1964, quelques unes de ces sections seront ouvertes à titre expérimental.

2°) Enseignement Secondaire : La loi fédérale n° 63/13 du 19 juin 1963 a profondément modifié le régime de l'enseignement du second degré.

La durée des études dans les établissements d'enseignement court sera portée à cinq ans, soit deux ans pour le cycle d'observation et trois ans pour le cycle d'enseignement général moyen. Les programmes de la 5ème année seront probablement orientés vers l'initiation agricole.

Les lycées assureront en outre un cycle d'enseignement général terminal, de deux ans, sanctionné par un examen donnant accès aux études supérieures.

Cette réforme permettra à la majorité des enfants ayant dépassé le stade primaire d'entrer dans la vie professionnelle, c'est-à-dire pour la plupart de retourner à la terre, avec de solides connaissances générales leur permettant de devenir des agriculteurs ouverts aux méthodes modernes.

Par ailleurs, les programmes de l'enseignement secondaire ont été modifiés dès cette année en français, histoire et géographie, de façon à les adapter aux réalités camerounaises. La réforme se poursuivra en 1964-65 pour les langues vivantes et les Sciences Naturelles.

3°) Enseignement Technique et Formation Professionnelle : La loi susvisée du 19 juin 1963 organise l'enseignement technique et professionnel en fonction des divers besoins de l'économie : formation d'artisans ruraux (2 ans), de professeurs qualifiés (4 ans) dont une année de stage et de formation pratique ; d'agents techniques (6 ans) et de techniciens et techniciens supérieurs (7 ans).

Par ailleurs, le Gouvernement se préoccupe activement de la formation professionnelle à tous les échelons, tant pour satisfaire les besoins du secteur privé que ceux de l'Administration.

Outre les établissements d'enseignement professionnel supérieur déjà créés (Ecole Camerounaise d'Administration, Ecole Normale Supérieure, Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture) et les centres de formation professionnelle accélérée dépendant du Secrétairat d'Etat au Travail, il est envisagé de faire porter l'effort sur la formation des cadres moyens, dont le besoin est particulièrement vif. Un collège agricole et une école pratique d'agriculture verront prochainement le jour. Des projets sont en cours pour la création d'une Ecole de Commerce et d'un Institut National Technique.

4°) Enseignement supérieur : l'Université Fédérale du Cameroun a été créée par décret du 25 juillet 1962. Elle groupe tous les établissements publics qui dispensent l'enseignement supérieur

à l'exception de l'Ecole Camerounaise d'Administration et de l'Ecole Militaire Inter-Armes.

Chargée d'assurer la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs, et de jouer un rôle de promotion sociale, elle orientera au maximum son enseignement et ses activités en fonction des besoins réels du Pays.

C'est ainsi qu'il est envisagé :

1 — de créer en son sein un « Institut de promotion sociale » qui aura pour mission d'assurer, au moyen des sessions de courte durée tenues dans les centres régionaux, la formation au développement des élites et le perfectionnement professionnel des fonctionnaires.

2 — de remplacer la capacité en droit de type classique, par une formation juridico-professionnelle au niveau moyen, davantage orientée vers la pratique.

3 — de réformer la licence en droit, en la complètant par une quatrième année de formation professionnelle spécialisée (administration, justice, commerce) et par un recyclage obligatoire.

Par ailleurs des mesures sont prises à l'occasion de l'octroi des bourses, pour orienter les étudiants en fonction des besoins réels du Pays et réduire dans toute la mesure du possible le nombre de ceux qui, envoyés à l'étranger risquent de perdre le contact avec les réalités camerounaises.

L'ensemble de ces mesures, touchant tous les ordres d'enseignement, montre clairement la volonté du Gouvernement d'adapter l'enseignement aux réalités du Pays et aux besoins de son développement. Les orientations déjà prises, les réformes envisagées sont d'importance capitale, car un des facteurs essentiels du progrès économique et de l'ordre social réside dans une adaptation correcte de la formation reçue par les enfants et les adolescents aux tâches futures qu'ils auront à remplir dans la Nation.

La coopération avec les pays voisins

La coopération interafricaine est une des préoccupations majeures des Etats nouvellement indépendants d'Afrique, et elle a fait un grand pas en 1963 avec la mise sur pied de l'Organisation de l'Unité Africaine. Mais bien avant cette création, le Cameroun s'est engagé dans la voie de la coopération avec les Etats auxquels le rattachent les liens de l'histoire et en particulier avec ses voisins immédiats.

Non seulement il a adhéré à l'Union Africaine et Malgache et à ses Organismes Techniques (notamment l'OAMCE), mais encore il s'est efforcé de constituer avec ses voisins de l'Afrique Equatoriale, auxquels le reliaient déjà l'appartenance à une même zone d'émission, un vaste espace économique régional susceptible de favoriser le développement harmonieux de l'ensemble des Etats intéressés.

Ces efforts se sont traduits par des accords passés soit avec l'Union douanière équatoriale, soit avec la République du Tchad, soit avec la République Centrafricaine.

A — Rapports avec l'Union Douanière Equatoriale :

La convention de Bangui du 22 Juin 1961, rendue exécutoire au Cameroun à compter du 1er juillet 1962, a réglé les relations économiques et douanières entre les Etats de l'Union douanière équatoriale (République Centrafricaine, Congo, Gabon et Tchad) et la République du Cameroun.

Les dispositions essentielles de la convention prévoient que :

— les produits et marchandises originaires des Etats membres et figurant sur une liste annexée à la convention circulent en franchise des droits d'entrée et de sortie ;
— les produits et marchandises fabriqués dans les Etats membres sont soumis au régime particulier de la « taxe unique » ;
— les marchandises d'importation prises à la consommation locale et réexpédiées du Cameroun sur l'UDE ou inversement sont exonérées des droits de sortie et de la TCA à l'exportation du Pays expéditeur.

D'autre part, en vertu du protocole d'accord annexé à la convention, les Etats décident :

— d'adopter un tarif douanier extérieur commun (ce tarif a été institué au Cameroun par le décret n° 62/DF/223 du 27-6-62 ;
— d'unifier les régimes applicables aux investissements ;
— de procéder à ces consultations périodiques en vue de rechercher l'harmonisation de leurs régimes fiscaux ;
— de règler le régime de leurs échanges commerciaux par une convention particulière.

L'application de la convention de Bangui est suivie par une Commission mixte qui s'est réunie plusieurs fois depuis 1962 à la suite des travaux de cette commission, des Chefs d'Etats ont signé en janvier 1964 un protocole posant les principes de l'Union douanière et du marché commun qu'ils ont décidé de réaliser :

— création de trois organes institutionnels (Conseil des Chefs d'Etats, Comité Directeur, et Secrétariat général) ;
— régime du transit généralisé et création d'un fonds de solidarité pour tenir compte des avantages tirés des activités de transit par les Etats côtiers ;
— harmonisation des plans de développement, des projets d'industrialisation et de la politique des transports — droit d'établissement, etc...

B — COOPERATION AVEC LE TCHAD

Cette coopération porte notamment sur le prolongement du Transcamerounais vers Moundou et Fort-Archambault, sur l'harmonisation des Plans d'industrialisation, et sur la mise en valeur du Bassin du Lac Tchad.

a) Un protocole d'accord en date du 2 novembre 1962 a créé un comité mixte de coordination des études ferroviaires Tchad-Cameroun. Ce comité à base paritaire, associe en fait, dans son rôle de maître d'œuvre pour les études du projet conjoint, l'Office du Chemin de Fer Transcamerounais et l'Office Tchadien des études ferroviaires.

Au cours de sa première réunion, le 20 février 1963, il a été décidé de demander au Fonds d'Aide et de Coopération et au Fonds Européen le financement des études préliminaires techniques et des études économiques.

Une seconde réunion du comité a eu lieu en novembre 1963.

b) Aux termes d'un protocole d'accord en date du 3 avril 1963 le Cameroun et le Tchad ont décidé d'harmoniser et de coordonner leur action dans la création et l'exploitation des industries textiles et du ciment. Le Cameroun renonce à créer sur son territoire une industrie de tissus imprimés larges et le Tchad s'engage à ne pas créer de cimenterie. Les deux Etats participeront au capital des industries textiles et du ciment implantées dans l'Etat voisin.

c) Le Cameroun et le Tchad étudient en commun les problèmes de mise en valeur du Bassin du Lac Tchad. Plusieurs conférences de Chefs d'Etat et réunions d'experts ont notamment abordé les problèmes concernant l'aménagement du Logone, l'exploitation des ressources piscicoles, les voies de communication. La « conférence du Lac Tchad » où sont également représentés le Niger et le Nigéria, s'est réunie pour la première fois en 1962 et va s'appliquer à coordonner les plans de développement de la région.

C — COOPERATION AVEC LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Un comité mixte de coordination entre le Cameroun et la R.C.A. a été créé par protocole du 22 Avril 1963. Ce comité, constitué sur une base paritaire, a pour mission d'assurer la coordination des projets de développement des deux Etats et notamment de promouvoir les études relatives :

— à l'amélioration des voies de communication entre les deux Etats et plus particulièrement à la création d'une liaison ferroviaire entre Bangui et le chemin de fer Transcamerounais ;

— à l'accroissement des échanges industriels et agricoles entre les zones intéressées par le chemin de fer.

Ce bref résumé montre les progrès considérables qui ont été accomplis dans la voie de l'intégration économique de la région formée par le Cameroun et l'UDE. Dès maintenant des mesures pratiques ont été adoptées en matière de circulation des marchandises, de voies de communication, des projets industriels et l'on peut espérer que d'ici deux ans, la région constituera un vaste marché commun groupant plus de 10 millions de consommateurs.

CHAPITRE II

Le Financement du Plan

Le rapport de présentation du Premier Plan Quinquennal ne comportait aucune répartition prévisionnelle précise des dépenses entre les diverses sources de financement.

Il soulignait cependant deux points : d'une part la nécessité d'une participation substantielle du Cameroun au financement du Plan par le dégagement de crédits d'investissement sur les ressources publiques, par le développement du crédit, et par l'effort collectif de la population ; d'autre part la volonté de faire appel à de nouvelles sources de financement extérieures, multilatérales ou bilatérales.

L'objet du présent chapitre est d'examiner le montant et la répartition des financements obtenus, les efforts faits pour accroître le financement local, diversifier les aides extérieures, développer le crédit public et encourager les investissements privés.

a) Financement local

1°) Les budgets publics

a) Le budget national : Les possibilités de financement des investissements sur ressources publiques locales sont évidemment fonction de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Or celles-ci se sont considérablement accrues depuis 1960, du fait de la mise en place des institutions nées de l'Indépendance et de la Réunification.

Le tableau annexe n° 1 montre l'évolution de la masse budgétaire (prévisions initiales) de 1959 à 1964. Ce tableau comporte les prévisions de dépenses et de recettes par grandes masses, déduction faite des contributions de budget à budget.

Il apparaît que de 1961 à 1964 les prévisions de dépenses de fonctionnement (non compris le budget du Cameroun Occidental) sont passées de 13,8 milliards à 20,4 milliards (+47,6 %) cependant que les prévisions de recettes locales s'élevaient de 11,5 milliards à 22,2 milliards (+ 92,4 %). Par contre les subventions et avances de l'extérieur ont diminué de 60 %. Le budget d'équipement a largement profité de cette évolution puisqu'il est passé de 378 millions en 1960-61 à 1 455 millions en 1963-64.

Si l'on tient compte du budget du Cameroun Occidental on peut dire que la masse budgétaire globale a pratiquement doublé depuis 1959, passant de 12 à 24 milliards. Le pourcentage d'augmentation en 1963-64 par rapport à l'exercice antérieur est de 7,8 %, les recettes locales les ayant d'ailleurs propressé (14,3 %) nettement plus que les dépenses de fonctionnement (92 %).

Malgré l'augmentation considérable des charges de fonctionnnement, le pourcentage de couverture de ces dépenses par des recettes locales s'est régulièrement amélioré au cours des dernières années. Pour l'ensemble des budgets, il est passé de 83,6 % en 1960-61 à 103,6 % en 1963-64. Pour la première fois cette année, les prévisions de dépenses de fonctionnement, laissant un solde disponible pour le financement des investissements (environ 800 millions).

On notera que l'existence de reliquats sur la Caisse de réserve du Cameroun Oriental (prélèvements en 1963-64 = 600 millions) a facilité cet équilibre.

Il n'en reste pas moins que l'évolution d'ensemble de la situation budgétaire est satisfaisante. Il faut souligner que ce résultat n'a été atteint que grâce à un sérieux effort fiscal, comme le montre le tableau annexe n° 2.

De 1960-61 à 1963-64 les prévisions de recettes fiscales (budget fédéral et budget du Cameroun Oriental) ont presque doublé (+ 98,4 %) alors que le total des recettes des budgets de fonctionnement a progressé de 53,8 %. La part relative des recettes fiscales dans le total est passé de 70,2 % à 90,6 %.

La réforme fiscale de 1960 (comportant notamment l'institution d'un impôt sur les traitements salaires), la modification de la fiscalité douanière en 1962, la création de la taxe sur les transactions en 1963 et diverses mesures intéressant les impôts sur les bénéfices, sur le chiffre d'affaires, les droits de timbre et d'enregistrement, etc... ont abouti à une augmentation de la fiscalité de l'ordre de 5 à 6 milliards en trois ans. La progression des ressources fiscales provient donc pour environ la moitié d'impôts nouveaux ou de majoration de tarifs.

Cette progression a porté essentiellement sur les impôts indirects, qui représentent en 1963-64 67,2 % des recettes totales contre 42,2 % en 1960-61.

L'Etat Camerounais a donc fait un effort considérable pour améliorer sa situation financière, et l'on peut espérer que, pendant la période d'exécution du 2me Plan, il sera en mesure de dégager sur ses ressources courantes les sommes nécessaires à la couverture d'une part notable des investissements publics malgré la disparition de toute subvention d'équilibre.

Pour cette période, deux problèmes essentiels se posent en matière budgétaire et fiscale :

1°) orienter les programmes d'équipement de façon à limiter les investissements ayant un taux de dépenses récurrentes particulièrement élevé et accroître les moyens des services dont l'action concourt directement au développement de la production.

2°) réaliser une harmonisation souple et progressive entre les fiscalités des deux Etats fédérés, notamment pour la fiscalité portant sur les produits et l'activité des entreprises. Cette réforme, qui devra s'intégrer dans le cadre plus vaste de l'harmonisation des fiscalités au niveau de l'UDE-Cameroun, a dès maintenant été mise à l'étude.

Au total, pendant les trois premières années d'exécution du Plan, les crédits consacrés à l'investissement sur les budgets de la Fédération et du Cameroun Oriental se sont élevés (compte tenu des collectifs) à 3 946 millions, soit en moyenne 1 300 millions par an et 7,2 % des dépenses totales (cf tableau annexe n° 3).

b) Les autres budgets publics : Durant la même période, les Communes ont consacré environ 1 400 millions à l'équipement. Il s'agit là d'un chiffre approximatif, la ventilation des dépenses d'équipement n'ayant pu être effectuée de façon parfaite et pour tous les budgets communaux. Grossièrement on peut estimer que les Communes affectent environ 15 à 20 % de leurs ressources aux dépenses d'équipement. Mais ce pourcentage est extrêmement variable suivant les régions. En fait près des 75 % des crédits concernant les Communes du Centre Sud et du Littoral (par exemple en 1961-62, 344 millions sur 490).

Le Fonds Routier, le Budget Annexe des Ports et Voies Navigables, la Régie des Chemins de Fer du Cameroun ont contribué également de façon importante au financement des investissements. En trois ans, près de 2 milliards et demi ont été dégagés sur ces comptes ou budgets, soit 1.010 pour le Fonds Routier, 332 millions pour le Budget Annexe des Ports et 1 151 millions pour la Régifercam.

2) LE DEVELOPPEMENT DU CREDIT PUBLIC :

Conscient de l'importance du crédit comme moyen de réalisation des objectifs du Plan, le Gouvernement s'est donné dès 1961 l'instrument nécessaire en créant la Banque Camerounaise de Développement.

Par protocole du 6 décembre 1960, l'Etat Camerounais et la Caisse Centrale de Coopération Economique ont décidé d'un commun accord de transformer l'ancien Crédit du Cameroun, qui fonctionnait depuis 1949, en une Société d'Economie d'Intérêt Général dans le capital de laquelle l'Etat Camerounais détient la majorité, et où l'Institut d'émission est entré comme troisième partenaire.

La transformation juridique s'est effectuée en Avril 1961, et les organes d'administration et de direction de la Banque ont été immédiatement mis en place. L'objet social a été considérablement élargi, la B.C.D. ayant vocation à réaliser toutes les opérations de crédit concourant au développement de l'équipement économique et social, à prendre des participations dans le capital de sociétés privées, et à gérer une Caisse des investissements chargée de financer certaines opérations d'intérêt public.

La Caisse Centrale de Coopération Economique a continué à apporter largement son aide au nouvel établissement, à la fois par une assistance en personnel et par l'octroi de prêts à des conditions favorables (576 millions en 1962 et 1963).

Le tableau annexe n° 4, qui retrace l'évolution des crédits du 1er Juillet 1960 au 30 Juin 1963, montre l'effort accompli par la BCD pour assurer une diffusion plus large du crédit, et en particulier du crédit à l'investissement.

Le montant total des crédits accordés qui était de 424 millions en 1959-60, est passé à 757 millions en 1960-61 (dernier exercice de crédit du Cameroun) puis à 2 413 millions et 2 134 millions en 1961-62 et 1962-63.

La part des crédits à moyen et long terme est passée de 61 % en 1960-61 à 68 % au cours des deux années suivantes (1 643 millions et 1 451 millions).

Le secteur agricole a été le principal bénéficiaire de cette progression. De 78 millions en 1960-1961, les crédits accordés à l'agriculture pour son équipement (extension de plantations, construction, outillage et matériel, bétail) ont atteint 474 millions en 1962-63.

De même les crédits d'équipement au secteur artisanat industrie et commerce sont passés de 43 à 230 millions.

Bien que le crédit immobilier ait de son côte largement progressé, sa part relative dans le total des crédits est tombée de 46,7 à 28,5 %. On peut toutefois regretter l'orientation donnée à ce secteur qui a très fortement privilégié la population urbaine et en particulier les fonctionnaires, au déniment des populations rurales (les crédits pour achat de matériaux de construction ont diminué de moitié de 1960-61 à 1962-63).

Par ailleurs, la BCD a souscrit, à la demande du Gouvernement, au capital d'une vingtaine de sociétés privées ou d'Economie Mixte.

Au 30 Juin 1963, les participations de la Banque s'élevaient à 417 millions répartis comme suit entre les différents secteurs :

Banques	231
Commerce et transports	93
Hôtellerie	47
Bâtiment	28
Etudes et industries diverses	18

Ainsi, en trois ans, la Banque Camerounaise de Développement, sous forme de crédits à moyen et long terme, ou de participations, a contribué à concurrence de près de 4 milliards en financement des investissements et au développement des entreprises locales.

L'ampleur atteinte par ses opérations et le souci de réaliser une meilleure adaptation du crédit aux besoins des différents secteurs ont récemment conduit le Gouvernement à décider une réforme de la Banque, dont les attributions doivent éclater entre plusieurs organismes :

a) Le Fonds de Développement Rural, qui doit être prochainement mis en place, sera chargé d'assurer la distribution du crédit agricole.

Cette création, conjuguée avec la réforme foncière, doit permettre d'adapter le crédit aux besoins réels de l'agriculture et d'accélérer ainsi la modernisation rurale. Les conseillers du crédit agricole, qui ont été formés depuis deux ans par la BCD avec le concours technique du BDPA, permettront d'assurer un meilleur encadrement et une éducation coopérative mutualiste des agriculteurs.

b) Les attributions de la Banque en matière de prises de participations ont été transférées à la Société Nationale d'Investissement. Celle-ci aura pour rôle essentiel de promouvoir le développement industriel du pays en associant les capitaux publics aux capitaux privés. Organisme d'étude et de participation, elle jouera le rôle d'initiateur ou de soutien pour de nouvelles entreprises qui n'auraient pu voir le jour sans cette intervention de l'Etat.

c) Plus tard, lorsque la demande aura atteint un volume suffisant, les attributions et les opérations de la Banque en matière de crédits sociaux seront probablement transférées à un crédit populaire.

A terme, la vocation de la BCD se limitera donc au financement des équipements industriels, professionnels ou commerciaux (prêts à moyen et long terme et avals) et au financement des campagnes, en collaboration avec les Banques privées.

On ne saurait terminer ce paragraphe consacré au crédit public sans faire mention des mesures prises en 1963 pour mobiliser l'épargne locale et la diriger vers les emplois les plus productifs.

La loi fédérale n° 63/26 du 19 Juin 1963 a prévu l'émission de bons d'équipement à concurrence d'un en cours maximum de 2 milliards de francs CFA. Ces bons seront souscrits par les organismes qui collectent des dépôts (Banques privées, Caisse d'Epargne, Chèques Postaux), ou qui disposent de liquidités importantes (Caisses de Stabilisation et de Compensation, Compagnies d'Assurances) ainsi que par les assujettis à la taxe sur le revenu des propriétés bâties et les propriétaires d'immeubles bâtis ou non à l'occasion des transferts de propriété.

Le produit des bons d'équipement sera géré par la Société Nationale d'Investissement dont la création a été récemment décidée. Cette mesure permettra d'affecter à des opérations d'investissement une notable fraction de l'épargne privée, trop souvent improductive ou dirigée vers des opérations purement spéculatives.

3) LE FINANCEMENT PRIVE :

Le financement des investissements privés a été partiellement assuré, nous l'avons vu, grâce à l'intervention de la Banque Camerounaise de Développement. Mais il est également alimenté par les moyens de crédits offerts par le système bancaire dans son ensemble, par l'épargne des entreprises (réinvestissements de bénéfices), et par des apports extérieurs.

Il est assez malaisé de connaître la répartition des financements privés entre ces différentes sources.

En ce qui concerne les sources d'origine locale, il est néanmoins possible d'avoir une idée des réinvestissements de bénéfices puisque ceux-ci, en vertu du Code des Impôts directs peuvent donner lieu à une réduction d'impôts.

Les demandes d'exonération pour réinvestissements se sont élevées

— en 1960-61 à 205 millions environ
— en 1961-62 à 340 millions «
— en 1962-63 à 450 millions «.

D'autre part l'évolution des disponibilités monétaires et notamment des dépôts depuis 1961 a permis au système bancaire d'accroître largement les crédits à l'économie et notamment les crédits à moyen terme.

Les dépôts (comptes bancaires et chèques postaux) ont progressé de 5.689 millions au 31-12-60 à 8.355 millions au 31-12-1962 (10.292 millions y compris le Cameroun Occidental). Le pourcentage d'augmentation a été de 16 % en 1961 et de 26,6 % en 1962. En 1963, la monnaie scripturale paraît avoir atteint un palier (10.216 millions au 30 Juin 1963).

Pendant la même période les crédits à l'économie sont passés de 13.030 millions au 31-12-1960 à 19.909 millions au 30-6-1963 (Cameroun Oriental) soit une augmentation de 52,8 %.

Mais la progression des crédits à moyen terme a été beaucoup plus rapide que celle de l'ensemble. Ils sont passés de 502 Millions au 31-12-1960 à 731 millions au 31-12-1961 (+ 46 %), i 294 au 31-12-1962 (+ 77 %) et 2 119 Millions au 30-6-1 963.

Les ressources monétaires (réescompte et dépôts) sont donc utilisées d'une façon de plus en plus large pour le financement des investissements du secteur privé.

b) Le Financement Extérieur

Conformément à sa politique générale, le Gouvernement s'est efforcé d'obtenir une diversification de l'aide financière qui lui est apportée par l'extérieur, tant en ce qui concerne les financements publics que les financements privés.

1°) Financement public :

Le tableau ci-joint (annexe n° 5) donne la répartition des aides extérieures publiques affectées à la couverture des dépenses d'investissement jusqu'au 30 Juin 1963. Seuls ont été pris en compte les crédits ayant fait l'objet d'une convention de financement ou d'un accord exprès de l'autorité extérieure de financement. Sont donc exclus par exemple les crédits FAC inscrits au

tableau B, qui ont fait l'objet d'un accord de principe mais non d'un déblocage.

Ce tableau montre que l'aide française à l'investissement s'est élevée en trois ans à 6 134 millions dont 425 millions de reliquats disponibles au 31 Décembre 1960 sur le compte hors budget de liquidation du FIDES.

A ce chiffre, il conviendrait d'ajouter les prêts consentis par la Caisse Centrale de Coopération Economique, soit 1 871 millions. Mais dans la mesure où ces prêts ont été consentis à l'Etat, aux Communes et à la BCD, leur emploi est repris dans le tableau des crédits d'équipement sur ressources locales. Pour éviter un double emploi, seuls ont été mentionnés dans l'annexe n° 5 les prêts consentis par la CCCE à d'autres organismes (notamment la Société Immobilière du Cameroun) soit au total 628 millions.

L'aide bilatérale américaine est également importante (2142 M) et se décompose comme suit : 888 M de subventions pour le financement de projets divers. Certains d'entre eux concernent en partie l'assistance technique et non l'équipement mais il n'a pas été possible d'établir une ventilation précise entre les deux catégories d'opération. — 2 254 millions de prêts pour la construction du Transcamerounais.

Par ailleurs, les importations camerounaises financées par le Gouvernement américain ont permis de dégager des « Fonds de contre-partie » importantes (environ 434 Millions au 30-6-63), mais l'emploi de ces fonds n'a été que partiellement programmé, et le premier accord de contre partie, portant sur 120 millions, n'a été signé qu'en Juillet 1963.

De même le tableau ne fait pas mention de l'aide de la République Fédérale d'Allemagne, bien que l'accord germano-camerounais du 29 Juin 1962 ait prévu l'octroi d'un prêt de 40 millions de Deutsch-mark en faveur du Cameroun. En effet ce prêt n'était pas encore débloqué au 30-6-63.

En ce qui concerne l'aide multilatérale, celle-ci s'est jusqu'à présent limitée presqu'exclusivement aux subventions du FED qui s'élevaient au 31 Décembre 1963 à 11.614 millions, dont 3.764 millions au titre du Transcamerounais.

En effet l'aide des organismes internationaux dépendant de l'O.N.U. se traduit essentiellement par l'envoi d'experts et l'octroi de bourses. On doit cependant noter deux projets qui comportent des fournitures de matériel pour un montant notable : le projet Ecole Normale Supérieure, financé par le Fonds Spécial, et le projet « Imprimerie de livres scolaires », financé par l'UNESCO. La valeur des matériels reçus en 1962-63 est de l'ordre de 38 Millions.

On doit donc constater que, pendant les 3 premières années du Plan, l'aide extérieure publique à l'investissement s'est peu diversifiée. Sur un montant de 21.556 Millions, 18.376 millions soit 85,2 % proviennent de la France et du Fonds Européen (cf tableau annexe n°).

Le tableau fait d'autre part apparaître une progression considérable des crédits d'aide extérieure en 1962-63. Cette progression est donc pour une bonne part au déblocage des crédits destinés à la construction du Transcamerounais.

. Quelles sont les perspectives d'avenir ?

a) Aide bilatérale

— FRANCE — L'aide française à l'investissement s'est élevée pendant les dernières années à 2,7 milliards en moyenne par an si l'on tient compte de la réduction progressive et de la disparition prochaine de la subvention d'équilibre, et à la condition que soient surmontées les difficultés que nous avons parfois rencontrées pour établir nos dossiers de demande de financement, il devrait être possible d'obtenir dans l'avenir une contribution annuelle supérieure à la moyenne de la période précédente.

Autres Pays — On doit espérer que l'extension de nos rapports internationaux et la signature d'accords de coopération avec des Etats de plus en plus nombreux se traduira par un élargissement des sources extérieures de financement de notre équipement. Un optimisme prudent s'impose cependant dans ce domaine, la préférence de nombreux Etats allant de plus en plus à l'aide multilatérale.

b) Aide multilatérale :

Fonds Européen — La signature de la nouvelle convention d'association avec le C.E.E. devrait également se traduire par une légère augmentation des ressources que nous pouvons attendre de Bruxelles. Celles-ci seront d'ailleurs plus variées que dans le passé, puisque aux opérations normale du FED viendront s'ajouter les aides à la production et à la diversification (4 milliards en 5 ans) et les prêts de la Banque Européenne d'Investissement.

Organismes Internationaux — Dans l'avenir le Gouvernement entend recourir de façon beaucoup plus large à l'aide des organismes internationaux. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), qui a envoyé une mission d'experts au Cameroun au mois de Mai 1963, a été pressentie pour le financement d'un certain nombre de projets importants.

Divers projets sont par ailleurs en cours d'élaboration en vue de leur présentation au Fonds Spécial des Nations-Unies.

Banque Africaine de Développement — Enfin la coopération interafricaine qui ne manquera pas de se développer au cours des prochaines années nous ouvrira sans doute, après la période de mise en place et de rodage des nouvelles institutions, des possibilités supplémentaires de financement.

L'accord international du 4 août 1963 a créé la Banque Africaine de Développement, dont le but est de financer des programmes d'investissements des Etats membres, en particulier des programmes inter-Etats et de fournir son assistance technique pour l'étude, la préparation, le financement et l'exécution de ces projets.

On peut donc raisonnablement espérer au cours des prochaines années à la fois une diversification et un accroissement des aides extérieures qui nous sont accordées pour financer l'équipement du pays. Comme nous le verrons plus loin, cet accroissement est indispensable pour nous permettre d'atteindre un taux d'investissement satisfaisant.

2°) Financement privé : En même temps qu'il

s'efforçait de multiplier les sources publiques de financement, le Gouvernement s'est attaché à favoriser les investissements privés notamment d'origine extérieure.

Si ses efforts n'ont pas remporté un succès aussi large qu'il aurait été souhaitable et que le permettent inconstablement les potentialités du Cameroun, on doit sans doute en trouver la cause dans les troubles politiques qui ont un moment agité le pays. Les investisseurs étrangers recherchent en effet avant tout la sécurité.

Après avoir rétabli l'ordre, le Gouvernement a défini une politique générale favorable à l'investissement privé, s'est attaché à la faire connaître à l'extérieur et à multiplier les contacts avec les milieux économiques des pays étrangers.

Le Chef de l'Etat a proclamé à de nombreuses reprises son désir de voir le secteur privé participer largement au développement du pays, et sa volonté d'encourager l'entreprise privée, dans la mesure où elle exerce son activité conformément à l'intérêt général. Il a précisé les limites de l'intervention de l'Etat, dans l'optique d'une « voie moyenne du socialisme » : planification souple, participation au capital des entreprises industrielles sollicitant l'aide de l'Etat, liberté des transferts vers l'extérieur, interventions limitées dans le secteur de la commercialisation pour que les producteurs puissent retirer le maximum de profit de leur travail.

Dans le cadre de cette politique générale, le Gouvernement s'est préoccupé de prendre des mesures concrètes en vue d'encourager les investissements de capitaux.

Le Cameroun est l'un des premiers Etats Africains à avoir édicté une législation spéciale destinée à encourager les investissements de capitaux. La loi n° 60-64 du 27 juin 1960 portant Code des Investissements offre des avantages importants aux investisseurs qui manifestent la volonté de concourir à la réalisation des objectifs du Plan de Développement ? La loi prévoit quatre régimes, graduant les avantages accordés en fonction de l'intérêt économique des opérations envisagées.

Le régime « A » accorde essentiellement des exonérations de droits et taxes à l'importation et à la consommation intérieure.

Le régime « B » institue en outre une exonération temporaire d'impôts directs (impôt sur les bénéfices, patente, etc.)

Le régime « C » prévoit la signature de conventions d'établissement, comportant des engagements réciproques de l'Etat et de l'investisseur.

Le régime « D » enfin, réservé aux entreprises d'une importance capitale pour le développement économique de la Nation et mettant en jeu des investissements élevés, accorde le bénéfice d'un régime fiscal stabilisé pour une période de longue durée.

Les demandes d'agrèment au bénéfice du Code sont examinées par une Commission où sont représentés le secteur public et le secteur privé. L'agrèment est ensuite donné par décret.

Depuis 1961 la Commission des Investissements s'est réunie huit fois, et 22 entreprises ont été admises au bénéfice du Code des Investissements suivant détail ci-après :

Régime A — 11 entreprises : dans les secteurs de l'industrie chimique (4), de l'industrie alimentaire (1), de l'industrie des métaux (1), de l'industrie du bois (5), de l'industrie des matériaux de construction (1), de la distribution des produits pétroliers (1).

Régime B — 2 entreprises : chaussures et sandales (1), bonneterie et confection (1).

Régime C — 6 entreprises dans les secteurs ci-après :

industrie alimentaire, hévéaculture, industrie chimique, industrie mécanique et électrique (2), recherche pétrolière.

Régime D — 3 entreprises : production d'énergie, industrie métallurgique, minoterie et biscuiterie.

Par ailleurs, d'assez nombreuses entreprises, auxquelles il n'a pas paru possible d'appliquer le Code des Investissements ont été admises au bénéfice du régime fiscal de la taxe unique à la production, plus favorable que le régime normal.

Le régime comporte la perception d'une taxe sur les produits fabriqués, explicitement désignés, à leur sortie d'usine, en remplacement des droits et taxes à l'entrée sur les matières premières et emballages non réutilisables et des taxes intérieures sur les matières premières et produits fabriqués.

La taxe est spécifique ou ad valorum et son taux est fixé par l'arrêté de concession.

Le Code des Investissements a été récemment remanié (loi fédérale n° 64/LF/6 du 6 avril 1964) dans le double but d'étendre ses dispositions au Cameroun Occidental et de réaliser une meilleure adaptation des avantages accordés à l'importance des entreprises bénéficiaires.

L'extension du Code à l'ensemble de la Fédération incitera certains investisseurs à s'installer au Cameroun Occidental et favorisera ainsi un développement harmonisé des deux Etats.

D'autre part l'introduction dans le Code des dispositions concernant les petites et moyennes industries (exonération totale ou partielle des droits et taxes à l'importation ou admission au régime de la taxe unique) encouragera l'installation d'entreprises de dimensions modestes dont l'importance dans le processus d'industrialisation du pays ne saurait être négligé.

Enfin la généralisation du régime de la taxe unique en faveur des entreprises agréées constitue un moyen très souple d'adapter les avantages concédés à l'activité et à la situation de chaque bénéficiaire.

Les avantages financiers n'étant qu'un des facteurs influant sur la décision des investisseurs privés étrangers, le Gouvernement s'est attaché à négocier des accords bilatéraux sur la protection des investissements.

Un autre moyen pour l'Etat de montrer l'intérêt qu'il porte à l'installation de certaines activités consiste à participer au capital et par conséquent

aux risques de l'entreprise. Le Gouvernement s'est engagé dans cette politique puisque, nous l'avons vu, les participations souscrites par la B.C.D. au nom de l'Etat s'élevaient à 417 millions au 30 juin 1963.

Ce genre d'opération présente un double avantage :

— d'une part l'Etat peut ainsi faciliter le démarrage de certaines affaires que le secteur privé n'entreprendrait pas seul. En l'occurence bien entendu, le volume de la participation publique doit se limiter à ce qui est jugé souhaitable par le groupe privé, puisqu'il ne s'agit nullement de prendre le contrôle de l'affaire mais seulement d'encourager sa création.

— d'autre part, l'Etat se réserve ainsi la possibilité de faire entrer des capitaux privés nationaux dans les entreprises industrielles par une retrocession ultérieure de ses actions.

Mention spéciale doit être faite à la Société Nationale pour l'Equipement et le Développement du Cameroun (SONEDIC), puisque cette Société où les capitaux publics sont majoritaires est notamment chargée de procéder à des études industrielles. Ces études portant sur de petites industries peuvent constituer l'amorce de réalisations associant le secteur public et les éléments du secteur privé disposés à investir au Cameroun mais n'ayant pas de moyens d'études.

Dans le même esprit, le Gouvernement envisage de créer un Centre de Développement Industriel, rattaché à la Société Nationale d'Investissement qui aurait pour fonctions principales : l'inventaire et la définition des projets industriels possibles, la mise au point des projets sur le plan économique, financier et s'il y a lieu technique, la recherche des moyens de financement et la formation du personnel de gestion en liaison avec les services compétents.

L'ensemble des mesures relatives aux encouragements à l'investissement de capitaux et la politique adoptée en matière de participation de l'Etat ont permis de lancer un assez grand nombre d'affaires nouvelles depuis 1961.

Cette relance de l'investissement privé s'est accompagné d'une diversification de l'origine des fonds extérieurs. Les participations de groupes privés allemands, italiens, belges, américains, etc. sont nombreuses dans les affaires nouvelles qui s'installent au Cameroun. Des négociations sont en cours avec des groupes chinois, japonais et russes, et la politique de coopération très ouverte du Gouvernement tend à élargir encore cet éventail.

CHAPITRE III

Les Investissements Publics et Privés

On l'a souvent dit, un plan n'est pas seulement un programme d'investissements, et, dans le secteur rural en particulier la production dépend largement du niveau d'activité de la population, de la productivité de son travail, et de dépenses indépendantes de l'augmentation du stock de capital fixe.

Cependant la formation de capital constitue un facteur essentiel de la croissance économique, et la progression du produit national durant la période d'exécution du 1er Plan sera largement fonction du montant et de la nature des investissements qui auront été réalisés.

L'objet du présent chapitre est d'examiner le volume et la répartition des investissements publics et privés réalisés durant les trois premières années du Plan, et de les comparer aux prévisions.

Pour une meilleure comparaison, il eut été souhaitable de retenir la période couvrant les années civiles 1961 à 1963, mais la modification du point de départ de l'année budgétaire et les délais nécessaires à l'arrêt des comptes d'exercice n'ont pas permis d'adopter cette méthode. Prévisions et réalisations seront donc comparées sur une même durée de trois ans, mais avec un décalage de six mois.

Après un aperçu global sur les investissements réalisés, on procédera à l'étude sectorielle de ces investissements.

Le Plan ne couvrant pas certains secteurs (commerce, transports privés, équipement administratratif) ou ne les couvrant que partiellement (industrie) la comparaison avec les prévisions ne pourra porter que sur une partie des investissements effectivement réalisés.

a) Volume et répartition des investissements publics

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les financements publics consacrés à l'équipement par année, par secteur et source de financement.

A la lecture du premier de ces tableaux, il apparaît que :

1) Le montant total des ressources publiques consacrées à l'investissement s'est élevé en trois ans à 33,3 milliards soit en moyenne 11,1 milliards par an. Même si l'on fait abstraction de l'opération exceptionnelle que constitue le Transcamerounais (6.635 millions ouverts), les ressources disponibles ont été de l'ordre de 10 milliards par an en cours des deux dernières années.

2) Si l'aide extérieure reste la source essentielle de financement des investissements (62,8 % compte non tenu des prêts de la CCCE), l'apport local est loin d'être négligeable (23,4 % compte non tenu des prêts et participations de la BCD). L'intervention du crédit public dans le total des financements s'établit à 13,8 %.

3) Le secteur infrastructure absorbe près de la moitié des ressources (48,6) ; l'équipement social 20,2 %, et le secteur productif 18 % environ.

Les annexes donnent le détail de la répartition des crédits par secteurs et sources de financement (tableaux n° 6 et 7). On notera l'importance des fonds d'origine locale consacrés à l'équipement administratif et aux acquisitions immobilières.

RECAPITULATION PAR ANNEE DES CREDITS PUBLICS CONSACRES A L'EQUIPEMENT

(en millions de francs CFA)

	1960-61	1961-62	1962-63	Total	%
I — Ressources budgétaires locales					
République Fédérale et Cameroun Oriental	659	1 568	1 719	3 946	
Cameroun	215	490	665	1 370	
Autres budgets publics.	646	788	1 059	2 493	
Total	1 520	2 846	3 443	7 809	23,4 %
II — Aide extérieure.					
Aide française	2 486	1 893	1 755	6 134	
Fonds Européen	1 893	2 780	6 941	11 614	
Aide américaine	97	611	2 434	3 142	
O. N. U.	—	—	38	38	
Total	4 476	5 284	11 168	20 928	62,8 %
III — Crédit.					
Caisse Centrale de Coopération Economique ..	8	263	357	628	
B. C. D.	466	1 811	1 700	3 977	
Total	474	2 074	2 057	4 605	13,8 %
Total Général	6 470	10 204	16 668	33 342	100 %

RECAPITULATION PAR SECTEUR DES CREDITS PUBLICS CONSACRES A L'EQUIPEMENT

(Exercices 1960-61, 1961-62, 1962-63)

	Ressources budgétaires locales		Aide extérieure		C.C.C.E. et BCD		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etudes générales	—		1 002	4,8	—		1 002	3
Production rurale	570	7	2 709	12,9	1 089	23,6	4 368	13
Industrie — Commerce .	96	1,2	7	—	724	15,7	827	2,4
Infrastructure	2 936	35,9	13 145	62,8	300	6,5	16 381	48,6
Equipement social	667	8,1	4 068	19,5	2 075	45,1	6 807	20,2
Equip. adm. et divers ..	3 004	41,3	—		—		3 004	10
Participation financière .	536	6,5	—		417	9,1	953	2,8
Total ..	7 809	100	20 928	100	4 605	100	33 342	100

(41,3 %) et la part considérable des fonds d'origine extérieure, affectée à l'infrastructure (62,8 %). Même si l'on fait abstraction du projet « Transcamerounais » la part de l'aide à l'infrastructure reste très forte (45,5 %).

Les prêts et participations de la B.C.D. et de la C. C. C. E. se répartissant a peu près également entre le secteur social (habitat) et le secteur productif (48,1 % y compris les participations).

Les deux tableaux suivants récapitulent les dépenses effectives sur les crédits publics consacrés à l'investissement (à l'exclusion des prêts de la C.C.C.E. et de la BCD).

Le montant des dépenses réalisées est de l'ordre de 11 milliards, soit environ 39 % des crédits ouverts. (28.737 millions)

Il est bien certain qu'un décalage existe entre l'enregistrement comptable des dépenses publiques et l'exécution des travaux sur le terrain. Ce décalage s'appliquant à des sommes plus élevées en fin de période qu'en début de période, les travaux effectivement réalisés de 1961 à 1963 dépassent sans doute les 11 milliards. Mais ils restent certainement largement inférieurs à la moitié des crédits ouverts, ce qui dénote un rythme d'exécution très lent.

Les dépenses enregistrées se répartissent à peu près également entre les ressources locales 5.518 M.) et l'aide extérieure (5.711 M.).

RECAPITULATION PAR ANNEE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT PUBLIC

(en millions de francs CFA)

	1960-61	1961-62	1962-63	Total	% Dépenses Crédits
I. Ressources budgétaires locales					
Etat	580	829	1 541	2 950	74,7
Communes	171	231	312	714	52,1
Autres budgets publics	594	429	831	1 854	74,3
	1 345	1 489	2 684	5 518	70,6
II. Aide extérieure					
Aide française	633	2 237	1 247	4 117	67,1
Fonds Européen	5	395	922	1 322	11,4
Autres sources	—	58	214	272	8,5
Total	638	2 690	2 383	5 711	27,3
Total Général	1 983	4 179	5 067	11 229	39,1

RECAPITULATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT PUBLICS PAR SECTEURS

(Exercices 1960-61, 1961-62, 1962-63)

	Sur ressources locales		Sur aide extérieure		Total		% Dépenses Crédits
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Etudes générales	—	—	305	5,3	305	2,7	30,4
Production rurale	567	10,3	1 710	30	2 277	20,3	69,4
Industrie Commerce	102	1,8	3	—	105	0,9	100
Infrastructure	2 038	36,9	2 627	46	4 665	41,6	29
Equipement social	173	3,1	1 066	18,7	1 239	11	26,2
Equipement administratif et divers	2 093	38	—	—	2 093	18,6	69,7
Participations financières	545	9,9	—	—	545	4,9	100
TOTAL	5 518	100	5 711	100	11 229	100	39,1

Le pourcentage de réalisation des dépenses par rapport aux crédits atteint donc 70 % pour les ressources locales et seulement 27 % pour les crédits d'aide extérieure (37,5 si l'on fait abstraction du Transcamerounais).

Ce retard est en partie imputable aux longs délais qui s'écoulent entre la signature des conventions de financement et la mise au point définitive des projets d'exécution et des dossiers d'appels d'offres en raison des exigences des bailleurs de fonds, mais il faut sans doute incriminer également les lenteurs des services administratifs camerounais qui, par défaut d'organisation ou par manque de personnel compétent, tardent à mettre certains projets à exécution. Le Gouvernement s'est d'ailleurs préoccupé de remédier à cette situation et a pris diverses mesures susceptibles d'accélérer le rythme des réalisations. D'autre part les autorités extérieures ont désormais adopté le principe de n'accorder les crédits de travaux qu'après mise au point des dossiers d'exécution.

La répartition des dépenses par secteurs et sources de financement est donnée par les tableaux annexes n° 8 à 11. Elle montre que le pourcentage d'utilisation des crédits, très faible pour le secteur de l'équipement social (26,1 %), moyen pour l'infrastructure (45,7 % compte non tenu du Transcamerounais) est assez satisfaisant pour le secteur de la production rurale (69,4 %). On examinera les raisons de cette situation en procédant à l'analyse sectorielle des investissements.

Comparaison avec les prévisions du Plan : Le tableau ci-dessous rapproche les prévisions du Plan, les crédits ouverts et les dépenses effectuées par grands secteurs. L'analyse détaillée par chapitres figure en annexe (tableau n° 12).

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT

COMPARAISON DES PREVISIONS

	Prévisions du Plan 1961-1963	Crédits ouverts	Dépenses effectuées	Pourcentage par rapport aux prévisions	
				Crédits	Dépenses
Etudes Générales	1 497	1 002	305	67 %	20 %
Production rurale	3 642	3 279	2 277	90 %	62 %
Infrasfructure (1)	9 361	9 446	4 318	101 %	46 %
Equipements sociaux	2 718	4 732	1 239	174 %	46 %
Total	17 218	18 459	8 139	107 %	47 %

(1) Non compris le Transcamerounais.

Pour comparer utilement les prévisions et les réalisations, il a été nécessaire d'isoler dans le Plan quadriennal d'une part les investissements à financer par le crédit ou directement par les producteurs, d'autre part toutes les dépenses qui ne concernent pas des études ou des investissements proprement dits (par exemple, achats d'engrais et de produits pour traitements phytosanitaires, campagnes prophylactiques, fonctionnement de l'éducation populaire, etc...).

La distinction n'étant pas toujours effectuée de façon précise dans le Plan, ce travail ne pouvait avoir qu'un caractère approximatif et l'on ne doit pas attacher une valeur absolue aux chiffres cités dans les colonnes « prévisions 1961-65 » et prévisions « 1961-63 ».

Il est également nécessaire de considérer séparément l'opération Transcamerounais, pour laquelle la majeure partie des crédits était débloquée au 30 Juin 1963 alors que seules les dépenses d'études avaient été effectuées. Les chiffres indiquées ci-après doivent donc s'entendre « Transcamerounais » non compris.

Le montant des prévisions de dépenses de fonctionnement a été évalué à 7 274 millions et celui des dépenses à financer par le crédit ou les producteurs à 8 534 millions.

Les prévisions du Plan en matière d'investissements publics ressortent donc à 29.374 millions, dont 17 218 millions au titre des trois premières années ainsi réparties :

Etudes Générales	1 497	Millions
Production	3 642	»
Infrastructure	9 361	»
Equipements Sociaux	2 718	»

On notera que les prévisions et les crédits concernant l'hydraulique villageoise ont été intégrés au secteur production, les opérations de l'espèce étant généralement considérées comme des opérations préalables à la mise en valeur agricole et pastorale. (Dans le Plan on les trouve au chapitre Santé Publique).

Par rapport à 17 218 millions de prévisions, les crédits ouverts sur les rubriques correspondantes se chiffrent à 18 459 millions (107,2 %) et les dépenses effectuées à 8 139 millions (47,3 %). Globalement les ressources nécessaires à l'exécution du Plan ont donc été dégagées. et laissent même un excèdent par rapport aux prévisions.

Par contre les réalisations atteignent à peine la moitié des investissements prévus.

L'analyse détaillée des chiffres fait apparaître de larges différences suivant les secteurs :

— les crédits ouverts au titre des études générales n'atteignent que 67 % des prévisions, et les paiements sur ce chapitre sont faibles.

— les crédits disponibles pour la production rurale et les paiements effectifs sur ce chapitre atteignent respectivement 90 % et 62,5 % des prévisions.

— les prévisions au titre du secteur infrastructure ont été respectées en ouvertures de crédits, mais les paiements accusent un retard notable.

— enfin les prévisions du Plan sont très largement dépassées en ce qui concerne le secteur social. Les crédits ouverts au 30 Juin 1963 (4 732 M.) dépassent non seulement les inscriptions des trois premières années (2 718 M.) mais même le montant prévu pour 5 ans (4 461 M.).

On constate donc une triple distorsion dans l'exécution du Plan :

— un rythme trop lent des réalisations effectives, dans tous les secteurs ;

— un dépassement des prévisions dans le secteur social ;

— un retard notable dans le secteur de la production rurale et dans celui des études générales.

Analyse Sectorielle des Investissements Publics

1°) Etudes générales :

a) Cartographie générale : **L'état d'avancement de la cartographie générale est très satisfaisant.**

La couverture photographique aérienne au 1/50.000 ou exceptionnellement au 1/20.000 a été poursuivie et il a même été possible de couvrir en 1963 une partie importante du Cameroun Occidental et une fraction notable de la zone littorale.

La zone restant à couvrir intéresse essentiellement les régions d'Ebolowa, Nyabessan, Lolodorf et Edéa, et Mamfé au Cameroun Occidental.

Des travaux de nivellement de précision ont été menés dans les régions de Garoua — Mokolo — Maroua — Ebolowa — Kribi — Nyabessan — Linte et Tibati.

La publication de la carte au 1/500.000 a été entreprise (3 feuilles en 1963) et celle de la carte au 1/200.000 est en voie d'achèvement pour l'ensemble de la République Fédérale.

De nombreux travaux de cartographie au 1/50.000 ont été effectués notamment dans les zones de Batouri, Bagodo, Mokolo, Maroua et Buéa.

La restitution au 1/5.000 de Douala et ses environs a été effectuée et celle de Garoua est en cours.

Au total, depuis 1960 216 millions ont été consacrés à l'équipement cartographique par le FAC, sur ses disponibilités générales ou sur les dotations affectées au Cameroun.

b) Carte géologique et prospection minérale :

L'exécution d'un programme systématique, comportant l'établissement de la carte géologique au 1/500.000 et la prospection générale correspondante sur toute l'étendue du territoire fédéral a été financée par le FAC (314 millions) et est en cours d'exécution par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Par contre le programme initial de lever systématique d'une carte au 1/200.000 a été provisoirement abandonné.

Le financement d'une campagne de prospection géophysique aéroportée va être demandé au FED en 1964 et en fonction des résultats, la cartographie à grande échelle de zones sélectionnées sera éventuellement reprise.

c) Cartes pédologiques

En dehors de l'achèvement des travaux cartographiques commencés au 1/100.000 sur programmes Plan et de divers travaux praticuliers, la Section de Pédologie de l'IRCAM s'est essentiellement consacrée aux tâches suivantes :

— achèvement de la carte pédologique au 1/1000.000 qui est maintenant pratiquement mise au point sauf en ce qui concerne le Cameroun Occidental, et qui pourra être publiée rapidement.

— cartographie de trois feuilles au 1/100.000 et de quatre feuilles au 1/50.000 dans le Nord Cameroun, financée par le FAC. Les rapports et les cartes concernant les trois premières feuilles ont été publiés en 1963, et les autres feuilles seront publiées en 1964

— cartographie au 1/200.000 d'un million d'hectares dans la région de Nanga-Ebogo, Bertoua, financée par le FED. Le travail de terrains et de bureau se poursuit et le rapport définitif sera disponible au début de 1965.

Par ailleurs le FAC a financé en 1963 des études agropédologiques, associées à de la cartographie pédologique (150.000 ha) dans le Centre Sud. Ces études doivent permettre de recueillir les bases scientifiques nécessaires pour orienter l'intensification agricole dans cette zone.

d) Enquêtes socio-démographiques, socio-économiques, agro-économique.

Un gros effort a été entrepris dans ce domaine avec l'aide du FAC, et un programme d'enquêtes régionales devant couvrir l'ensemble du pays ; en commençant par le Nord-Cameroun, a été lancé dès 1960.

L'état actuel des études et enquêtes est le suivant :

1°) Enquêtes démographiques :

L'ensemble du pays, à l'exception de la région Ouest du Cameroun Oriental, a été couvert par des enquêtes par sondage. En outre le recensement exhaustif de la ville de Yaoundé a été effectué en 1962 et celui de la ville de Douala est en

cours. Seuls ont été publiés à ce jour les rapports provisoires des enquêtes du Nord, de l'Adamaoua, du Centre et Est, et du recensement de Yaoundé.

Par ailleurs l'IRCAM a publié plusieurs études monographiques sur diverses populations du Nord-Cameroun. L'enquête démographique sur la région Ouest sera réalisée en 1965 avec recensement exhaustif des principaux centres urbains.

2°) Enquêtes budget-nutrition :

Les enquêtes sur le Nord et l'Adamaoua sont terminées ou en cours et les résultats provisoires seront disponibles d'ici la fin de l'année.

D'autre part l'enquête sur la ville de Yaoundé et un échantillon de villages de la zone cacaoyère vient de démarrer en Mai 1964.

3°) Enquêtes agro-économiques :

Ces enquêtes qui portent sur les structures d'exploitation ont été réalisées ou sont en cours dans tout le pays, à l'exception de la région Ouest et du Cameroun Occidental. Il est envisagé de couvrir ces deux dernières régions en 1965-66 et de lancer une enquête-pilote sur les rendements.

Seuls les résultats de l'enquête du Centre-Est ont été publiés à ce jour.

4°) Etudes géographiques :

L'IRCAM a poursuivi la préparation des nouvelles séries de planches de l'Atlas du Cameroun au /2.000.000.

La parution de ces planches s'est trouvée retardée du fait notamment de la nécessité de recueillir la documentation concernant le Cameroun Occidental.

D'autre part deux Atlas régionaux au 1/400.000 portant sur la zone au nord du 10me parallèle et sur la zone Centre-Sud et comportant des cartes de population, production agricole, pédologie infrastructure seront publiés en 1964.

Enfin des études d'arrondissement détaillées portant sur les zones les plus peuplées du Nord (Mokolo Nord — Mora et Kaélé) et du Centre-Sud, (Saa, Obala, Okola) avec cartes au /100.000 sont en voie d'achèvement.

5°) Etudes économiques :

Les comptes économiques du Cameroun Oriental pour l'année 1959 ont été publiés en 1963, et une esquisse des comptes du Cameroun Occidental pour la même année a été récemment établie. Le Centre d'Etudes du Plan poursuit l'établissement des comptes 1962-1963 du Cameroun Oriental, avant d'aborder les comptes 1963-1964 de la Fédération qui serviront de base aux travaux d'élaboration du deuxième Plan.

Le service de la Statistique a entrepris début 1964 un recensement industriel et commercial, et une étude par sondage des activités artisanales a été associée aux dernières enquêtes démographiques (Cameroun Occidental, région du Littoral).

Une enquête-pilote sur les circuits de commercialisation, les prix et les marges vient d'être entreprise dans la région de Yaoundé. D'autre part campagne de comptages routiers qui doit être prochainement lancée en vue de l'établissement d'un plan routier, permettra également de connaître les principaux flux d'échanges à l'intérieur du Pays.

L'IRCAM a poursuivi des études particulières sur les problèmes de commercialisation : commercialisation de la viande et du poisson dans le Nord-Cameroun, commercialisation du mil dans le Diamaré.

Enfin le FAC a financé une étude générale sur les ressources hydroélectriques de la Fédération et les prévisions de consommation d'énergie, ainsi qu'une mise à jour du rapport sur les possibilités d'industrialisation au Cameroun. Ces deux études sont actuellement en cours.

On notera pour terminer ce chapitre que deux études régionales importantes, concernant les perspectives de développement de la région Ouest et du Nord Cameroun, ont également été financées par le FAC.

e) Etudes d'Hydrologie :

La Section d'Hydrologie de l'IRCAM a poursuivi l'exploitation et l'étalonnage des stations limnimétriques existantes, et procédé à l'étude de bassins versants :

— étude de bassins versants dans la région de Ngaoundéré et de Bagodo et reconnaissances sur le Djérem (Convention FAC)

— étude du bassin versant de l'Avra dans la région de Nanga-Eboko (Convention FED) dans la perspective d'une mise en valeur accélérée par la construction du Transcamerounais.

Cette dernière étude est en cours.

f) Etudes d'Océanographie :

Le Centre ORSTOM d'Océanographie et des pêches de Pointe-Noire a exécuté sur crédits FAC deux campagnes de recherches ayant pour but de donner des indications sur :

— les fonds chalutables du plateau continental camerounais ;

— la nature et la taille des espèces pêchées, le rendement le problème de la surexploitation des fonds.

Le rapport déposé au début de 1964 conclut à la nécessité d'études complémentaires pour déterminer les conditions optimales de la pêche au large des côtes camerounaises.

De ce rapide tour d'horizon sur l'état d'avancement des études générales au Cameroun, se dégage un certain nombre de conclusions :

— le programme envisagé lors de l'élaboration du Plan est dans l'ensemble une bonne voie de réalisation. L'écart important qui apparaît dans les tableaux financiers entre les prévisions (1497 millions) et les réalisations (305 millions) provient essentiellement du fait que les prévisions concernaient pour une large part les besoins permanents des services chargés de la recherche, notamment l'IRCAM, et l'ensemble des dépenses de personnel et de matériel nécessaires à l'exécution des études. En fait une bonne partie de ces dépenses est imputée sur les budgets de fonctionnement, et n'apparaît pas dans le chiffre des réalisations qui concerne uniquement les dépenses sur conventions.

On notera cependant qu'une des raisons du retard par rapport aux prévisions résulte de la réduction du programme de cartographie géologique (abandon de la cartographie systématique au 1/200.000) et de la non exécution des travaux topographiques de délimitation de zones (prévisions = 12 millions par an environ).

— Les délais d'exploitation des enquêtes démographiques, socio-économiques sont extrêmement longs, en raison du goulot d'étranglement que constitue l'atelier mécanographique du service des Statistiques dont les moyens insuffisants sont en grande partie absorbés par les tâches courantes, au détriment du dépouillement des enquêtes.

Cette situation a conduit d'une part à confier la réalisation et l'exploitation de certaines enquêtes à des sociétés d'études, d'autre part à modifier les méthodes d'exploitation des enquêtes en prévoyant chaque fois qu'il est possible un dépouillement manuel sommaire susceptible de donner des résultats provisoires peu de temps après l'achèvement des travaux sur le terrain.

— Deux régions sont en retard dans la réalisation du programme d'enquêtes de base indispensables : le Cameroun Occidental pour lequel on ne disposait lors de la Réunification que de Renseignements rares ou anciens (le dernier recensement datait de 1953) ; la région Ouest du Cameroun Oriental, en raison des troubles politiques qui l'ont agitée. Ce retard ne pourra être que partiellement rattrappé avant la fin du 1er Plan.

2) Productions Agricoles

a) Etudes et recherches agronomiques :

Les recherches agronomiques se sont poursuivies durant les trois premières années du Plan à un rythme ralenti compte tenu du faible effectif des chercheurs et de l'insuffisance des moyens financiers. Le financement des stations de recherches a été assuré sur la base de la situation existant en 1960 : le Cameroun a assuré le fonctionnement des stations de Nkolbisson, Nkoemvone, Guétalé et Dschang, tandis que la France finançait les stations de la Dibamba (palmier à huile), Nyombé (fruits) et Maroua (coton) au titre desquelles elle recevait une contribution forfaitaire du Cameroun.

Les dépenses prévues pour la recherche agronomique au titre des trois premières années du Plan s'élevaient à 523 millions dont la moitié au titre de l'équipement. En fait les dépenses d'équipement se sont bornées à l'achat de quelques matériels complémentaires et aux renouvellements indispensables, et les dépenses de fonctionnement ont été de l'ordre de 60 millions par an y compris la contribution forfaitaire aux dépenses des stations gérées par les Instituts de recherche.

En outre la Caisse de Stabilisation du cacao a financé la multiplication des boutures de cacaoyer sélectionné.

Malgré ces difficultés, la Recherche Agronomique a obtenu des résultats non négligeables durant cette période, notamment en ce qui concerne l'étude des ennemis du cacaoyer et du caféier, la nutrition du caféier arabica, la sélection et l'amélioration des techniques culturales du cotonnier. Mais les objectifs du Plan n'ont pu être atteints en ce qui concerne la multiplication des boutures de cacaoyer sélectionné (380.000 boutures en 1963 contre 650.000 prévues au Plan pour l'année 1962), la création d'une station « café », les recherches sur le thé et les cultures vivrières.

La signature en Octobre 1963 d'une convention générale en matière de Recherche Scientifique avec le Gouvernement Français, et la négociation de conventions particulières avec les différents Instituts français spécialisés, vont permettre de relancer la Recherche Agronomique sur des bases solides, dans le cadre des programmes arrêtés par la Commission spécialisée du Conseil de la Recherche. Le nombre des chercheurs va être multiplié par trois et les crédits consacrés à la Recherche Agronomique conjointement par la France et le Cameroun dépasseront 200 millions par an, à partir de l'exercice 1964-1965.

b) Enseignement agricole et formation rurale :

Le Plan prévoyait à ce chapitre :

— La création d'une école d'ingénieurs d'agriculture à Nkolbisson
— la création d'une école de techniciens agricoles à Dschang
— l'extension des centres de formation agricole de Maroua et Ebolowa
— la création de six centres de formation d'animateurs ruraux.

Ce programme, prévu pour les deux premières années du Plan, n'a été que partiellement réalisé.

L'école fédérale supérieure de Nkolbisson, créée en 1961 a été rattachée à l'Université et la première promotion d'ingénieurs va sortir cette année.

Le Collège National d'Agriculture de Dschang, recrutant au niveau du BEPC, a été ouvert dans des locaux provisoires à la rentrée scolaire de 1963.

Un quatrième centre de formation agricole, non prévu au Plan, a été créé à Abong-Mbang pour la formation des moniteurs destinés à la régions de l'Est.

Il convient de signaler d'autre part que le FED a accepté de financer la construction d'une école pratique d'agriculture (117 m) créée à l'initiative de la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, et destinée à former des chefs d'exploitation ou des conducteurs de travaux.

En ce qui concerne les centres de formation d'animateurs ruraux, le décret 63/DF/138 du 24 Avril 1963 a prévu qu'ils seraient implantés, au fur et à mesure des possibilités dans chaque arrondissement. Mais l'opération n'a pas été lancée immédiatement, parce qu'elle doit normalement faire suite à l'intervention des équipes mobiles d'action rurale et parce qu'il est nécessaire de former les cadres qui seront chargés de diriger les centres d'animation. Les investissements nécessaires pour la création des centres seront d'ailleurs modestes et largement inférieurs à ceux qui avaient été envisagés dans le Plan,

c) Bases phytosanitaires :

Les reliquats de crédits FIDES et les dotations des premières conventions FAC ont permis d'achever l'installation des bases phytosanitaires, notamment de créer la base du Sud-Ouest à Nkongsamba.

Le fonctionnement des bases a été pris en charge par le budget national, la transition étant assurée en 1961 par l'octroi de quelques dotations FAC.

La Caisse de Stabilisation du Cacao a consacré des sommes importantes à la lutte anti-capsides généralisée (660 millions environ pour trois campagnes). 60.000 hectares ont été traités en 1960-61, 115.000 has en 1962-63 et les prévisions portent sur 170.000 has pour 1963-64.

d) Encadrement du Paysannat :

Sous cette rubrique le Plan prévoyait le financement de l'équipement des Secteurs de Modernisation et de leur action de vulgarisation et d'encadrement, ainsi que le financement du programme de développement de la culture cotonnière confié à la C.F.D.T.

Les dépenses prévues au titre des Secteurs de Modernisation s'élevaient à 3 957 millions pour trois ans, se répartissant approximativement comme suit :

— encadrement et fonctionnement 1 263 millions
— actions à financer par les bénéficiaires et le crédit 2 480 millions
— Investissements proprement dits 214 millions

L'encadrement et le fonctionnement ont été assurés par des subventions du Budget National, par les recettes propres des secteurs, et pour la période de transition par des dotations du FAC. De façon générale les Secteurs ont eu à faire face durant cette période à de sérieuses difficultés de financement.

Le FAC a d'autre part financé les investissements des secteurs : construction de postes, achat de véhicules et d'unités mécaniques, de groupes de décorticage de café, création de casiers agricoles dans la zone du SEMNORD (Mokio, Sanguéré, Doulo Gané, etc...).

Le total des crédits consacrés par le FAC au fonctionnement et à l'équipement des secteurs atteint près de 800 millions, et les subventions du budget national pour les années 1961-62 et 1962-63 s'élèvent à 566 millions.

En ce qui concerne la CFDT, le FAC a financé la construction de silos à coton (15,4 millions) et l'acquisition de matériel pour la récupération des « hardés » (28 millions). En 1963, il a également accordé une subvention de 65 millions permettant de subventionner, suivant un taux dégressif, l'acquisition par les cultivateurs de matériel de culture attelée.

Quelques chiffres soulignent les résultats obtenus par les Secteurs et la CFDT dans la diffusion du matériel agricole et des engrais : le nombre des pulvérisateurs en service est passé de quelques centaines en 1959 à plus de 25.000 en 1963; le nombre des décortiqueurs et dépulpeurs à café a progressé d'environ 500 unités ; le nombre de charrues en service est passé de 1 000 en 1959 à 4 000 en 1963 ; la consommation des engrais est passée de 10.800 tonnes en 1959 à 13.300 tonnes en 1962, marquant une progression très nette dans le secteur du café arabica.

e) Hydraulique :

Les programmes concernant l'hydraulique étaient rattachés, dans le Plan, au chapitre Santé Publique. En pratique, les financements obtenus de l'aide extérieure pour ce secteur n'ont jamais été classés sous la rubrique « Equipement sociaux » et les crédits ont été gérés par le service du Génie Rural ou par le Service des Mines et de la Géologie. Il a donc paru préférable de les réintégrer, dans le présent rapport, au secteur « Production Rurale ».

Le Gouvernement a décidé en 1961 de créer à Garoua un Bureau de l'Eau permanent et de lancer un vaste programme d'études hydrogéologiques générales dans le Nord-Cameroun, permettant d'établir un bilan des ressources en eaux souterraines et de dresser une carte hydrogéologique.

Le financement de ce programme, dont la réalisation doit s'étendre sur 4 ans, a été réparti entre le FAC (162 millions) et le FED (227 millions). Le FAC a également financé des études de détail et le fonctionnement des bases de Maroua et de Garoua puis du Bureau de l'Eau jusqu'à sa prise en charge par le Budget National.

Parallèlement aux recherches, le plan d'équipement traditionnel d'hydraulique villageoise, prévoyant le creusement annuel de 3 000 mètres de puits environ, a été poursuivi sur crédits FAC.

Au total le FAC a consacré plus de 600 millions aux recherches et travaux d'hydraulique villageoise.

f) Actions agricoles diverses :

Il était notamment prévu sous ce titre des actions de mise en valeur intégrée dans les plaines périphériques du plateau Bamiléké, la plaine de Maroua et la vallée du Logone (581 millions en trois ans).

Ces opérations n'ont pu être engagées, soit en raison des troubles qui ont agité le pays Bamiléké, soit faute d'avoir obtenu de l'aide extérieure les financements nécessaires.

Un dossier concernant des aménagements hydroagricoles dans la vallée du Logone (seuil de Dana, casier de Pouss, coût 765 millions a été déposé au FED mais n'a pas reçu de financement jusqu'à ce jour.

Depuis cette époque une étude sur les conséquences d'un éventuel écrêtement des crues du Logone a été entreprise par un expert des Nations-Unies en vue du financement d'études complémentaires (248 millions).

Par ailleurs le FAC a financé une surélévation de la digue du Logone qui protège le secteur rizicole de Yagoua (43 millions).

En ce qui concerne la région OUEST, une mission d'experts a effectué en 1963 une étude d'ensemble sur les possibilités de relance de l'économie de la région, mais cette étude n'a pas encore débouché sur un programme d'opérations de mise en valeur du plateau Bamiléké et des plaines périphériques. Une étude plus limitée sur la mise en valeur de la zone Petit-Diboum-Kondjock est en cours.

Au total le bilan des investissements réalisés dans le secteur de la production agricole est assez faible, et concerne essentiellement la création de postes nouveaux, l'installation de quelques

casiers et le creusement de puits dans le Nord. La recherche agronomique n'a pu être développée comme il eut été souhaitable, et aucune opération importante de mise en valeur régionale n'a été lancée. Si le pourcentage de consommation des crédits apparaît satisfaisant, c'est qu'une très large part de ces crédits a été consacrée aux dépenses de fonctionnement des secteurs de modernisation et au creusement des puits.

Cette situation est en voie de redressement puisqu'un vaste programme d'investissements agricoles a été élaboré en 1963 par la Commission de Reconversion Economique et que des projets d'un montant total de 4 milliards de francs sont en cours d'examen par les autorités du Fonds Européen. En outre divers projets de mise en valeur régionale intégrée intéressant notamment le Nord-Cameroun et la région de Nanga-Eboko sont à l'étude. Enfin la recherche va être prochainement relancée dans tous les secteurs de l'Agronomie (oléagineux, plantes textiles, cultures fruitières, cultures vivrières, café et cacao).

3) Productions Animales

a) Elevage :

Les principales opérations financées par l'aide extérieure, notamment le Fonds Européen, ont porté sur :

- l'équipement des stations de Wakwe et Kounden (25 millions) qui a été réalisé sur crédits FAC.
- la construction de dispensaires et de parcs à vaccination. 18 dispensaires et les logements afférents, 37 parcs à vaccination ont été construits dans l'Adamaoua sur crédits FED (138 millions). Par contre les 5 dispensaires et 30 parcs prévus dans le Nord-Cameroun sur crédits FAC n'ont pû être réalisés en raison de l'insuffisance des crédits disponibles.
- L'aménagement de points d'eau (mares et puits) dans le Nord Cameroun. La partie du programme concernant l'arrondissement de Mora a été réalisée, (69 millions), tandis que le reste des travaux vient seulement de commencer.
- l'exécution d'une campagne de lutte contre la peste bovine, intéressant le Nigéria, le Tchad et le Cameroun, d'un coût total de 486 millions. La campagne doit s'effectuer sur trois ans, et les deux premières séries de vaccination ont été effectuées dans des conditions très satisfaisantes en 1962-63 et 1963-64.

D'autre part plusieurs études importantes, réalisées depuis le début du Plan, vont permettre de mettre au point un programme d'ensemble d'amélioration de la production et de l'exploitation du bétail, études sur l'élevage dans l'Adamaoua, et sur la commercialisation du bétail et de la viande.

On peut donc espérer que le retard pris dans l'exécution du programme élevage (217 millions de dépenses au 30 Juin 1963 contre 481 millions de prévisions) pourra être rattrapé avant la fin du Plan en cours.

b) Pêches :

En matière de pêche maritime, le Plan soulignait la nécessité de procéder à des études océanographiques poussées avant de définir un programme d'action. Ces études ont été effectuées par l'ORSTOM comme il a été indiqué au chapitre « recherche » et devraient être poursuivies par des spécialistes installés en permanence au Cameroun. D'autre part une étude sur les moyens d'améliorer la commercialisation du poisson frais a été réalisée. Ses conclusions, conjuguées avec celles des études sur la commercialisation de la viande, devraient aboutir prochainement à un programme de travaux en matière d'équipement frigorifique.

Quelques actions ont été financées par le FAC en vue du développement de la pêche continentale et de la pisciculture, notamment aménagement des stations piscicoles, amélioration des moyens de production, équipement de la coopérative de pêcheurs de Fort-Foureau (25 millions).

4) Production Forestière

a) Recherche forestière :

Le Plan prévoyait une prospection systématique des zones forestières intéressantes et la création d'un Centre d'études et de recherches forestières. Ce centre d'études n'a pu être créé jusqu'à présent, compte tenu des retards intervenus dans la négociation avec la République Française d'une convention générale en matière de recherche scientifique. La prochaine intervention du Centre technique forestier tropical au Cameroun va permettre de réaliser les objectifs du Plan dans ce domaine.

En ce qui concerne l'inventaire forestier, un projet s'élevant à 66 millions a été financé par le FAC en 1963. Il permettra d'évaluer le potentiel forestier d'une zone de 500.000 has située dans le département du Lom et Kadei.

b) Enrichissement en forêt dense et reboisement en savane :

Les travaux prévus à ce titre avaient été chiffrés à 96 millions par an. Les crédits obtenus du FAC ont été largement inférieurs aux prévisions : environ 180 millions en trois ans. Les travaux sont en cours, notamment dans la région de Kribi, où 2000 has doivent être reboisés en Okoumé et Limba. La réalisation de l'opération analogue prévue en 1963 dans la région de Makak (1000 has d'oyons et Limba) est retardée parce que le problème du financement du Fonds Forestier Camerounais qui doit prendre le relais du FAC dans ces opérations, n'a pas encore été résolu.

c) Conservation des sols :

En dehors de quelques actions minimes financées par le FAC dans le Nord et à la station fourragère de Wakwa, une seule opération importante de conservation des sols a été mise en route, sur crédits FED (177 millions) dans les Monts Mandara.

Le démarrage des travaux a malheureusement subi de gros retards et c'est seulement en 1964 que le projet est entré dans une phase de réalisation active .

Au total les investissements publics dans le secteur « Forêts » marquent un retard important par rapport aux prévisions du Plan. Le pourcentage

des dépenses effectives au 30 juin 1963 par rapport aux prévisions n'atteint que 27 %.

5) Routes et Ponts

Le programme routier prévoyait 5 855 millions d'investissements en trois ans, dont 2 920 pour les grands axes, 2 335 pour les routes secondaires et 600 millions pour les pistes de collecte.

Le niveau de réalisation du programme est très différent suivant les catégories de routes. Ceci tient essentiellement au fait que les routes secondaires et pistes de collecte devaient en principe être financées sur fonds locaux, alors que le financement des grands axes était demandé à l'aide extérieure. Par ailleurs les évaluations de dépenses portées au Plan se sont avérées très inférieures au coût réel des opérations, ce qui a nécessairement réduit le programme réalisé.

a) Grands axes :

L'effort a essentiellement porté sur la R.N.I. pour laquelle il était prévu 1 190 millions de travaux. En fait les crédits ouverts pour l'aménagement de cet axe se sont élevés à 1 600 millions environ, dont 1 250 millions sur le FED, 265 millions sur le FAC, et 63 mlilions sur le Fonds routier. En outre le FED a accepté de financer le pont sur la Bénoué à Garoua (400 millions) et le pont rail-route sur la Sanaga à Edéa (180 millions) qui n'étaient pas prévu au Plan. Ces crédits sont d'ailleurs largement insuffisants pour réaliser le programme envisagé et des compléments seront notamment nécessaires pour les tronçons ou les ouvrages dont la réalisation n'est pas entamée (ponts sur la Bénoué et la Sanaga, tronçon Maroua-Mora). Les travaux sur le tronçon Goyanga-Mayo Bocki ne sont pas encore terminés.

L'aménagement et le bitumage de la R.N. 2 entre Bafoussam et le Pont du Noun ont été réalisés sur crédits FAC (205 millions). Par contre les travaux envisagés sur le trajet Foumban-Ngaoundéré (1 660 millions) n'ont pas été financés.

Sur la R.N. 3, Yaoundé-Gabon, le FED a financé les travaux d'amélioration et de bitumage du tronçon Yaoundé-Mbalmayo (490 millions) et les travaux ont été récemment achevés.

Les travaux réalisés sur le tronçon Kaélé-Guidiguis (R.N. 6) sur crédits FAC (35 millions) ayant donné des résultats décevants, le Fonds routier a dû financer des études complémentaires avant que soit débloqué un crédti FAC de 240 millions pour cet axe.

b) Routes secondaires :

La plupart des projets qui figuraient au Plan sur la rubrique « route d'intérêt économique » ont trouvé un financement. Les routes Nkolbityé-Nkolenieng (215 millions) — Tignère-Kontcha (157 millions) et la piste des terres noires (85 millions) ont été financées par le FED. La première est achevée, tandis que les travaux ont dû être interrompus sur la seconde (il est envisagé de terminer la route sur le Fonds routier) et que la troisième est encore au stade des études.

La route Tchollire-Touboro financée par le FAC (75 millions) est en voie d'achèvement.

En ce qui concerne les routes dites « d'intérêt administratif et politique », seule la route Ayos-Abong-Mbang a été financée par le FAC (170 millions). Les travaux sont terminés.

c) Pistes de collecte :

Le Plan prévoyait la réalisation de 200 millions de travaux par an, à financer suivant le système du petit équipement rural. Ce dernier ayant cessé de fonctionner avec la disparition du FIDES, les réalisations ont été très inférieures aux prévisions. Il est d'ailleurs impossible de les évaluer avec précision, faute de connaître l'importance des travaux réalisés par « investissement humain ». Les dépenses des budgets communaux consacrées aux routes et à l'achat d'engins routiers sont de l'ordre de 100 millions en trois ans.

d) Etudes et divers :

De nombreuses études de routes ont été lancées depuis 1960. Les crédits dépensés à ce titre dépassent 300 millions. Les principales études portant sur des projets dont les travaux n'étaient pas financés au 30-6-63 concernant les itinéraires ci-après : Douala - Tiko, Bafoussam - Mbouda — Bamenda, Batouri-frontière de la RCA, Kribi-Gabon, Waza-Fort-Foureau, circuit cacaoyer, Evodoula-Kikot, Yabassi-Bafang, bretelles sud du Transcamerounais, etc... Le financement de la route Ebaka-Bertoua, bretelle du Transcamerounais, a été accordé en 1964 par le FAC. (425 millions) D'autre part le prêt de 25 millions DM de la République Fédérale d'Allemagne destiné au financement partiel de la route Mora - Fort Fourreau a été récemment débloqué.

Enfin le FAC et l'aide américaine ont financé la fourniture de matériel routier destiné au Cameroun Occidental .

6) Ports et voies navigables

a) Port de Douala :

Le Plan prévoyait la réalisation durant les trois premières années de quatre projets :

— rempiétement de quatre postes à quai,
— dragage du port,
— construction du port de pêche,
— construction d'un appontement pétrolier en rivières, et de quelques opérations complémentaires, soit 2 400 millions d'investissements.

Le Fonds Européen a financé le « rempiétement des postes à quai » (880 millions) mais par suite de difficultés survenues dans l'exécution l'avancement des travaux est en retard d'environ un an sur les prévisions. Au 30 juin 1963, les dépenses liquidées n'atteignaient pas 300 millions.

Le FED a également financé une reconnaissance hydrographique du Wouri et l'achat d'une drague qui a été livrée en octobre 1963 (220 M).

Le budget annexe des Ports a financé le quai du port de pêche, et les magasins et hangars de quatre postes à quai et du port de pêche, ainsi que les études en vue du prolongement du quai de Bonabéri et l'achat de matériel d'exploitation.

Aucune décision n'a été prise jusqu'à ce jour en ce qui concerne la construction d'un appontement pétrolier.

b) Port de Kribi :

Le programme comportait la construction d'un épi, la construction d'un quai sur la rive gauche

de la Kienké, et la prolongation d'un hangar. Seul le hangar a été réalisé.

c) Port de Garoua :

La construction d'un poste à quai qui avait été envisagée n'a pas été réalisée.

d) Navigabilité du Haut-Nyong :

Avant toute décision sur un éventuel aménagement du Haut-Nyong en vue de sa remise en état de navigabilité, une étude d'ensemble était nécessaire. Elle vient d'être achevée et le dossier est actuellement en cours d'examen.

7) Aéronautique - Météorologie

Le programme d'investissement pour les trois premières années du Plan était limitée à 184 millions. Il était prévu trois opérations principales :

— le bitumage de la piste de Yaoundé' qui a été exécuté sur crédits FAC (55 millions),

— l'aménagement et l'équipement de l'aérodrome de Koutaba, également réalisé sur crédits FAC (32 millions),

— l'allongement de la piste de Batouri non réalisé.

Le FAC et le Budget Local ont également financé quelques petites opérations intéressant les autres terrains et les stations météorologiques.

Les dépenses réalisées atteignent 130 millions au total.

8) Chemin de Fer

a) Modernisation du réseau actuel :

634 millions d'investissements étaient prévus durant les trois premières années du Plan. Les prévisions ont été dépassées (1 milliard environ a été dépensé entre juillet 1960 et juin 1963) et le programme a été largement remanié.

Le transfert de la gare de Douala, dont le coût était largement sous estimé au Plan, a été abandonné pour le moment, ainsi que la construction de logements. Par contre l'effort a été porté sur une accélération du programme de modernisation des lignes, le Cameroun s'étant engagé vis-à-vis des bailleurs de fonds du Transcamerounais à assurer sur ses propres ressources le renforcement de la voie et les achats de matériel nécessaire. Enfin la construction d'un embranchement joignant Mbanga, sur la ligne du Nord, à Kumba au Cameroun Occidental a été décidée.

Le programme en cours de réalisation porte sur :

— le renforcement de la voie entre Douala et Yaoundé : substitution du rail et des travaux, soudure des rails, ballastage de complément (800 millions environ). Actuellement la substitution est réalisée à 75 % sur le secteur Bidjoka - Yaoundé et 30 % sur le tronçon Edéa - Bidjoka,

— le renforcement de la voie sur la ligne Nord de Nlohe à Nkongsamba par substitution au rail de 20 kgs du rail de 27,800 kgs déposé sur la ligne du Centre,

— l'achat de matériel roulant. Le programme s'élève à 1 600 millions dont 50 % seront financés par le Fonds de Renouvellement de la Régie et 50 % sur emprunt. Le premier emprunt de 300 millions a été accordé par la Caisse Centrale de Coopération Economique en 1963, et une partie du matériel est déjà en service.

— la construction de l'embranchement Mbanga-Kumba (43 kms) dont les travaux viennent de commencer. La première tranche de ces travaux (Mbanga-Ediki) est financée à concurrence de 185 millions par le FAC et de 131 millions par le FED. L'achèvement de la ligne sera demandé au FED.

b) Transcamerounais :

Le Plan prévoyait le démarrage des travaux du Transcamerounais au cours de l'année 1963. Ce planning n'a pu être respecté, et les travaux ne commenceront que fin 1964. On peut cependant espérer que le premier tronçon Yaoundé-Belabo (295 kms) sera terminé vers le début de 1968.

Le financement des études (pour le trajet Yaoundé-Ngaoundéré), de l'infrastructure et des gares (jusqu'à Belabo, les crédits disponibles ne permettant pas d'atteindre Goyoum) est assuré par le FED (3.703 millions), l'Aide Américaine (2.254 millions) et le FAC (1.065 millions). En outre le FAC finance les études et la construction des routes affluentes à concurrence de 1 milliard, et le matériel roulant à concurrence de 300 millions.

Les études relatives au tronçon Belabo-Ngaoundéré sont en voie d'achèvement et une demande de financement pour la réalisation de ce second tronçon va être présentée sous peu.

Enfin les études préliminaires en vue d'un éventuel prolongement vers Moundou et Fort-Archambault, financés conjointement par le FED et le FAC, sont en cours d'exécution.

9) Postes et Télécommunications-Radiodiffusion

Le Plan prévoyait la réalisation de 286 millions d'investissements en trois ans dans le secteur des Postes et Télécommunications. Rien n'était prévu en ce qui concerne la Radiodiffusion.

a) Postes et Télécommunications :

Le FAC a financé en 1961 l'étude des liaisons VHF secondaires, des réseaux téléphoniques urbains et de la numérotation interurbaine Yaoundé-Douala. Le renforcement de l'autocommutateur de Yaoundé (33 millions) a également été financé par le FAC tandis que le Budget National prenait en charge l'agrandissement de l'immeuble du Central, l'installation d'un autocommutateur administratif, et l'extension du réseau.

Le Budget National a également financé la construction ou l'aménagement de quelques bureaux de poste, l'achat du matériel radio pour les liaisons de commandement et divers projets de faible importance.

Une subvention de 48 millions a été accordée par le FAC pour la création ou l'extension des réseaux téléphoniques de Garoua, Ngaoundéré, Mbalmayo ; Eséka, Kribi et Nkongsamba.

Les autres opérations prévues au Plan, notamment la création de nouvelles liaisons VHF et l'extension du Central de Douala, sont en instance de financement.

b) Radiodiffusion — Information :

Les principales opérations ont été financées par le FAC pour un montant d'environ 150 millions.

Il s'agit essentiellement des émetteurs 30 Kw de Yaoundé et Garoua, de la maison de la Radio à Yaoundé, et de l'équipement haute fréquence de l'émetteur 100 Kw de Yaoundé.

Deux projets nouveaux ont été retenus sur le programme FAC 1964 : la création d'une station radio à Buéa, et la fourniture d'un réseau de téléscripteurs pour l'Agence Camerounaise de Presse.

10) Tourisme

La première phase du programme de développement de l'infrastructure touristique concernait le Nord Cameroun, et portait sur l'ouverture ou l'aménagement de 500 kms de pistes, l'augmentation de la capacité hôtelière des campements de brousse et l'ouverture d'un terrain d'aviation à Boubandjida.

Ce programme a été partiellement financé, par une subvention du FAC de 57 millions, destinés à la construction de 18 bouccarous, 3 bouccarous-restaurant, à l'ouverture de 240 kms de pistes et à la construction de radiers. Une partie seulement des travaux a été réalisée en 1963.

D'autre par l'Office Inter-Etats du Tourisme a financé la construction de la Maison du Tourisme à Yaoundé, pour laquelle le Budget National a versé une contribution de 15 millions.

11) Santé Publique

a) Formations sanitaires :

Le Plan prévoyait un programme de constructions de formations sanitaires s'élevant à 1 milliard dont 670 millions pour les trois premières années.

Le FED a accepté de financer ce programme, qui n'est cependant pas encore entré dans la phase des réalisations par suite de retards importants dans le déblocage des crédits. Seules les formations de Ntui et Meiganga (27 millions) ont été construites.

L'appel d'offres concernant les formations du Nord (520 millions) va être prochainement lancé. Le progarmme concerne la création de pavillons d'hospitalisation à Tibati, Tignère, Banyo, Poli, l'extension des formations de Ngaoundéré, Garoua, Maroua ; Kaélé, et la construction de dispensaires de villages.

Quant au programme des formations du Sud Cameroun Oriental et du Cameroun Occidental, il intéresse les Centres de Ndikiniméki, Foumbot, Mbouda, Bafang, Bangangté, Victoria, Kumba Bamenda, Mamfé, Wum, Nkambé et comporte en outre une école d'infirmières à Bamenda et une pharmacie centrale à Victoria. Les études sont encore en cours.

Le FAC a de son côté financé l'achèvement de l'hôpital d'Ebolowa, commencé en 1958, l'achèvement de l'hôpital Laquintinie (102 millions) les Centres de Protection Maternelle et infantile de Douala et Yaoundé (83 millions). Un programme d'urgence en pays Bamiléké dispensaires, maternités et logements d'infirmiers est en cours de réalisation sur crédits FAC et sur Fonds de contrepartie de l'aide américaine.

Enfin une cinquantaine de millions ont été dépensés sur le Budget National pour la réalisation d'opérations diverses et notamment la construction d'un pavillon supplémentaire à l'hôpital de Yaoundé.

b) Médecine prophylactique :

Le Plan fixait à 300 millions par an environ le programme de lutte contre le paludisme, la tuberculose, la lèpre et les tréponématoses à réaliser par le Service National d'Hygiène Mobile et de Prophilaxie et par le Service National d'éradication du paludisme. Il ne s'agit pas là d'un programme d'investissements, mais de campagnes de dépistage et de traitement, qui ont en fait le caractère d'une activité permanente de soins spécialisés.

Les campagnes ont été financées à la fois par le budget national, les organismes internationaux (OMS et FISE) et par le FAC (pour 245 millions). Le FAC a en outre financé la construction de la base SHMP de Ngaoundéré et 9 logements d'infirmiers (11,5 millions).

12) Enseignement - Jeunesse et Sports

a) Enseignement primaire :

Le Plan prévoyait la construction de 480 classes et de 480 logements, soit un investissement de l'ordre de 120 millions par an. Ce programme a été demandé au FED. Il prévoit la reconstruction en dur de 282 classes anciennes, et la construction de 356 classes nouvelles et de 530 logements (1 510 millions). Le projet a fait l'objet d'un concours conception-construction qui doit être jugé en septembre 1964.

Le FAC a par ailleurs financé la construction de 102 classes avec logement (50 millions) et un programme d'urgence en pays Bamiléké (34 classes et 16 logements).

b) Enseignement secondaire :

Le programme retenu au Plan était extrêmement restreint (400 millions pour l'extension des collèges de Garoua et New-Bell et la construction de deux établissements secondaires courts) et n'a pas été respecté. Les principales opérations dont le financement a été obtenu de l'aide extérieure sont les suivantes :

— sur le FED :
— extension du Collège de Ngaoundéré (80 millions),
— extension du Collège Libermann à Douala (180 millions),
— sur le FAC :
— extension du Collège de Nkongsamba (36 millions),
— construction de classes et logements pour Cours Complémentaires (19,5 millions),
— achèvement du Cours Complémentaires de Maroua (17,5 millions),
— extension du Lycée de Garoua (47,5 millions),
— extension du Lycée de Jeunes Filles de Douala (154 millions),
— extension des CEG d'Edéa et Mbalmayo (18 millions),

La plupart de ces opérations sont encore en cours ou seront entreprises en 1964.

En outre le FAC a financé les études architecturales de plusieurs autres établissements :

— extension du CEG de Foumban
— création d'un Lycée Bilingue à Buéa (400 internes)
— création d'un Lycée à orientations multiples à Bafoussam (2 000 élèves).

c) Enseignement technique :

Le Plan n'avait fixé aucun programme précis pour l'enseignement technique.

Le FAC a financé les opérations suivantes :

— aménagements au Lycée technique de Douala et au Centre d'apprentissage de Yaoundé (165 millions),
— extension du Collège technique de filles de Yaoundé et construction d'un internat de 400 places (195 millions),
— construction et équipement d'une école à Pitoa avec 2 ateliers (81 millions).

Ces deux dernières opérations ne sont pas encore réalisées. D'autre part des études sont en cours en vue de l'extension du Collège technique de Garçons de Yaoundé et de la création d'une section commerciale au Lycée technique de Douala.

d) Enseignement supérieur :

Le FAC a financé la construction de l'Ecole Camerounaise d'Administration (50 millions) et les études préalables à la construction des bâtiments de l'Université Fédérale, actuellement installée dans des locaux provisoires.

Le FED a financé l'Ecole Normale Supérieure (307 millions) actuellement en cours de construction.

e) Jeunesse et Sports :

Le Plan prévoyait la construction d'un Institut National de la Jeunesse et des Sports, d'un CREPS à Garoua, de deux stades complets à Douala et Yaoundé et de vingt foyers ruraux.

Aucun équipement sportif d'importance n'a pu être réalisé jusqu'à maintenant, mais le FAC a financé l'étude d'un ensemble socio-éducatif à Yaoundé qui devrait déboucher prochainement sur un programme de réalisations.

D'autre part un certain nombre de maisons de jeunes ont été réalisées avec le concours des communes et le travail bénévole des populations.

Au total, si peu d'équipement scolaires et sportifs ont été mis en service depuis 1960, les programmes en instance sont extrêmement importants et dépassent très largement les prévisions du Plan.

13) Urbanisme et habitat

a) Urbanisme :

Un effort important a été réalisé en matière d'urbanisme depuis le début du Plan. Les plans directeurs de Yaoundé, Bafang, Bafoussam, Dschang et Ebolowa ont été établis et approuvés. Ceux de Mbalmayo, Nkongsamba, Foumban, Garoua, Maroua et Ngaoundéré sont en cours d'étude.

D'autre part des travaux d'aménagement de zones, et des créations de lotissements (infrastructure technique et sociale, construction de logements économiques) ont été réalisés par la Société Immobilière du Cameroun.

Les opérations les plus importantes ont porté sur les villes ci-après :

DOUALA :

Etudes d'aménagement des quartiers Bassa, New-Bell, Déido et Congo (les deux dernières en cours). Infrastructure technique et sociale à Bassa et Déido (120 millions).

YAOUNDE :

Aménagement des quartiers de Mvolyé, Nsinga, Bastos, Hippodrome, et Nlongkak (en cours). Etude d'aménagement du quartier de Messa.

EDEA :

Edéa. L'étude d'aménagement du quartier Pongo est en cours.

Des aménagements ont également été réalisés à Garoua et Bafoussam.

Ces opérations ont été financées à la fois par l'aide extérieure, subventions du FAC, prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique, Aide américaine (pour le lotissement New-Bell à Douala) et par les budgets communaux.

b) Eau et Electricité :

Le Plan prévoyait des investissement de l'ordre de 115 millions par an avec priorité aux adductions d'eau.

— Adductions d'eau : Le FAC a financé des études pour les petits centres (16 millions) et l'étude des chutes d'Ekom, ainsi que l'adduction d'Abong-Mbang (10 millions).

Le FED a financé les adductions de Mbalmayo (68 millions) et de Ngaoundéré (94,5 millions). Ce dernier projet n'a pu être réalisé en raison des graves difficultés rencontrées dans la recherche d'eau à proximité de la ville, et il a été proposé au FED de procéder à de nouvelles études en vue du captage de la Vina.

Enfin le Fonds de Renouvellement des Régies a financé 85 millions de travaux concernant l'adduction d'eau de Yaoundé.

— Electricité : Les principaux travaux réalisés sur crédits FAC (100 millions environ), intéressent les villes d'Ebolowa, Foumban, Garoua, Kribi, Mokolo et Bafoussam. Des projets sont en cours à Maroua et Dschang.

Le Fonds de Renouvellement des Régies a également consacré des sommes importantes à l'amélioration des installations existantes, notamment un groupe à la Centrale de Yaoundé.

14) Equipement Administratif

Bien que l'équipement administratif soit « hors-plan », il convient de signaler les travaux les plus importants exécutés ou lancés depuis le début du Plan. On notera l'hôtel de la Présidence au Mont Febe, les aménagements du Palais Présidentiel, les résidences ministérielles, les résidences des Inspecteurs Fédéraux d'administration à Bafoussam et Buéa, plusieurs Préfectures, les bureaux du Centre d'Etudes du Plan (financés par le FAC), la première tranche du Palais de l'Assemblée Nationale, etc...

D'autres projets importants vont être lancés prochainement tels que la construction de trois

bâtiments pour Ministères, l'hôtel de la Vice-Prédence, l'Inspection Fédérale de Garoua, l'hôtel des Finances à Bafoussam.

C — INVESTISSEMENTS PRIVES

En l'absence de recensements périodiques sur les entreprises, les investissements privés ne sont pas connus avec précision par la puissance publique, lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une intervention particulière de l'Etat, surtout lorsqu'il s'agit des petites et moyennes industries ou des entreprises agricoles.

Le recensement industriel et commercial en cours devra permettre de combler cette lacune et de connaître notamment le stock de capital et les immobilisations réalisées au cours des dernières années.

Faute de ces renseignements, on a tenté d'appréhender, par les méthodes de la comptabilité nationale, le volume global et la structure par catégorie de produits des investissements réalisés depuis 1959. Les investissements publics étant connus on en a déduit par différence les investissements privés.

On ne doit pas dissimuler le caractère très approximatif de ces évaluations qui devront certainement être révisées à la lumière d'études plus poussées et des résultats du recensement en cours.

Sous ces réserves, le tableau ci-après donne l'ordre de grandeur des investissements privés réalisés depuis 1959. Les chiffres cités appellent deux remarques :

1°) Il s'agit uniquement des investissements du secteur moderne. Il n'a été tenu compte ni des constructions de type traditionnel réalisées par les ménages, ni des défrichements pour extension des cultures vivrières qui sont très mal connus et de toute façon en partie compensés par le retour à la friche des terres abandonnées dans le système traditionnel de jachère.

2°) Les investissements sont divisés en deux catégories :

— les constructions de bâtiments, travaux de génie civil, extensions de plantations, etc...

— les équipements en machines, appareillages divers, matériels de transport, etc...

Il s'agit d'investissements qu'on pourrait qualifier de « semi-bruts », en ce sens qu'il n'a pas été tenu compte de l'entretien et des réparations courantes sur biens d'équipement. L'investissement net est probablement largement inférieur aux chiffres cités : une partie notable des ressources en biens d'équipement (importation et production locale) a certainement été utilisée pour le renouvellement du capital existant (matériel de transport, engins, etc...) d'autre part il n'est pas certain que les dépenses d'entretien et de réparation soient dans tous les cas suffisantes pour maintenir en état le capital existant (bâtiments, plantations notamment).

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PRIVES (en milliards de Fr)

	1959	1960-61	1961-62	1962-63
Produits mécaniques	3,9	4,3	4,5	5,5
Bâtiments et Génie Civil	1,9	2	2,1	2,5
Total	5,8	6,3	6,6	8

Le tableau fait apparaître un net redressement des investissements privés en 1962-1963, et une progression plus rapide des investissements en machines et matériels divers qu'en bâtiments.

Dans l'état actuel des études, il n'est pas possible d'établir une répartition par secteurs d'activité de l'ensemble des investissements privés. On se bornera donc à donner pour chaque secteur quelques indications sur les investissements connus et sur les principaux projets en cours ou envisagés à brève échéance.

1°) Agriculture — Forêts :

Les investissements dans ce secteur concernent essentiellement les extensions de plantations, les ouvertures de pistes forestières et l'accroissement du matériel d'exploitation forestière.

D'après les statistiques du Service de l'Agriculture, les superficies consacrées aux principales cultures d'exportation (cacao, café, banane, coton, palmier à huile) sont passées de 545 000 hectares en 1959 à 571 000 hectares en 1962.

La répartition des superficies plantées ou cultivées est la suivante (en hectares) :

	1959	1962
Cacao	354 000	360 000
Café arabica	26 350	32 200
Café robusta	71 400	93 600
Banane	35 000	15 000
Palmier à huile	3 500	3 500
Coton	55 000	67 000

Sur la base d'un coût moyen d'établissement à l'hectare pour chacune de ces cultures, on peut estimer à 3 milliards la valeur des investissements réalisés à ce titre en quatre ans, soit en moyenne 750 millions par an.

Parmi les réalisations importantes dans ce secteur, on notera le programme mis en œuvre par la SAFA sur sa plantation de Dizangué, qui porte sur 6 000 hectares d'extensions et de replantation, à raison de 250 hectares par an.

Deux projets importants sont d'autre part envisagés :

— création d'une plantation industrielle de canne à sucre dans la région de Nanga-Eboko par la Société Sucrière du Cameroun, liée à la construction d'une Sucrerie.
— création d'une plantation d'avocats dans le Mungo.

2°) Industries alimentaires :

Les principaux investissements dans ce secteur depuis 1961 ont été réalisés par des entreprises existantes étendant leur activité : Brasseries du Cameroun, Société Industrielle des Cacaos, Société Bastos (cigarettes), Boulangeries Industrielles, U.C.C.A.O. et SODUCAF (décorticage et conditionnement du café) etc...

Des projets importants sont par ailleurs en voie d'aboutissement :

— une chocolaterie-confiserie par la Société Camerounaise d'Alimentation et de diététique qui envisage une production annuelle de 1 500 tonnes de chocolat et 500 tonnes de confiserie (investissement prévu : 150 millions).
— une minoterie-biscutterie d'une capacité de 30 000 tonnes de farine, dont les travaux ont commencé en 1963 (investissement prévu : 1 milliard).
— une sucrerie-raffinerie d'une capacité minimum de 10 000 tonnes, par la SOSUCAM (investissement prévu : 1 800 millions).
— une fabrique de pâtes alimentaires par la Société Milliat frères dont l'objectif de production est de 1 000 tonnes en 1965 (investissement prévu : 65 millions).
— une conserverie de viande à Maroua par la Société Rediefsen.

3°) Industries textiles et cuirs :

Plusieurs investissements notables ont été réalisés dans ce secteur au cours de la période considérée : la C.F.D.T. a construit une 5me usine d'égrenage du coton à Maroua, d'une capacité de 12 000 tonnes de coton graine. La Société BATA a ouvert en 1963 une fabrique de chaussures (plastique, cuir et caoutchouc) dont la production envisagée pour 1964 serait de 2 200 000 paires, Plusieurs entreprises de confection ont développé leur équipement.

Parmi les projets envisagés on citera :

— une usine de filature-tissage à Garoua, dont la production envisagée serait de 850 tonnes de tissus par an dans la 1re phase.
— une usine de blanchiment-impression-teinture à Douala, d'une capacité de 7 millions de mètres par an.

Le montant des investissements prévus pour ces deux usines serait de l'ordre de 1 500 millions.

— une bonneterie dont l'objectif de production porterait sur 1 million de vêtements dès la 2me année (investissement prévu : 60 millions).
— une manufacture des couvertures, d'une capacité finale de 2 000 tonnes (investissement prévu : 164 millions).
— une fabrique de chaussures, sacs et valises en cuir.

4°) Industries du bois et des matériaux de construction :

Dans ce secteur, les scieries et menuiseries existantes ont poursuivi leurs investissements depuis 1960, notamment la Société Forestière et Industrielle de la Doumé.

Par ailleurs de nombreux projets nouveaux ont été agréés par la Commission des Investissements ou sont en voie de réalisation :

— la SEFIC, Société d'Exploitations Forestières et Industrielles va moderniser son potentiel industriel et créer de nouvelles installations (scieries, atelier de maisons préfabriquées). Les grumes mises en œuvre en usine atteindraient 50.000 m3 par an (investissement prévu : 247 millions).
— la Société Forestière et Industrielle de l'Azobe (SFIA) projette la remise en route de chantiers fermés dans la région de Kribi, avec ouverture de routes, et la création de deux scieries (investissement prévu : 164 millions).
— La Société Grumes et Placages du Cameroun doit créer une scierie et une fabrique de parquets, agglomérés et contreplaqués (investissement prévu : 220 millions).
— le Groupement d'Imprégnateurs Camerounais (GIC) va monter une usine d'imprégnation, capable de traiter environ 150.000 traverses par an (investissement prévu : 50 millions).
— la SOPACAM doit créer une usine de fabrication de parquets mosaïque investissement prévu : 90 millions.
— la Société d'Etudes de la Cimenterie du Nord-Cameroun CIMENCAM poursuit la mise au point du projet de construction de la cimenterie du Nord-Cameroun d'une capacité de 30 000 tonnes (investissement prévu : 800 millions).
— la Société des Argiles Industrielles doit créer une briqueterie à Yaoundé (investissement prévu : 167 Millions).
— la Société Camerounaise de Béton Manufacturé prévoit une production de 23 000 tonnes en 1965 pour l'usine de tuyaux, clôtures, etc... qu'elle doit construire (investissement prévu : 143 millions).
— la Société ICAB a pour objectif la construction d'une fabrique de dalles en granit et marbre reconstitué (investissement prévu : 30 millions).

5°) Industrie chimiques :

Ce secteur est également en développement. Durant la période, la Société PLASTICAM a créé une fabrique de graines en polyéthylène, qui a produit 228 tonnes en 1962, et envisage de diversifier sa production d'objets en plastique.

Des investissements ont également été réalisés dans les branches : savonnerie, produits chimiques agricoles et ménagers, parfumerie.

Les principaux projets en cours ou envisagés concernent :

— l'Union Allumettière Equatoirale (UAE) s'est engagée à construire une usine pour la fabrication des allumettes d'une capacité

de 10 à 12 000 caisses de 7 200 boîtes (investissement prévu : 200 millions au minimum)

— la construction d'une usine de fabrication de peintures par la SEO est en cours (investissement prévu 25 millions)

— Divers autres projets concernent le conditionnement des produits pharmaceutiques, la fabrication d'objets en plastique, l'émaillage d'ustensils ménagers, etc...

— Enfin la création d'une industrie de la cellulose est à l'étude et les essais préliminaires devraient pouvoir démarrer en 1965.

6°) Industries métallurgiques et mécaniques :

La Société ALUCAM a poursuivi son équipement par réinvestissement de ses bénéfices. D'autre par la Socatral, qui produit des tôles ondulées d'aluminium (2 900 tonnes en 1963) est entrée en activité au cours de la période.

La Maison du Cycle a procédé à l'extension de ses installations et envisage de porter sa production à 18.000 bicyclettes et de lancer une fabrication de cyclomoteurs (6 000 unités en 1965) et de remorques.

Par ailleurs deux projets importants ont été agréés par la Commission des Investissements :

— création d'une usine d'outillage agricole d'une capacité de 700 tonnes par la Société des Forges Tropicales (investissement prévu : 150 millions).

Enfin la création d'une chaine de montage de Land-Rover d'une capacité de 400 véhicules par an, est envisagée.

7°) Energie — Mines :

La Société ENELCAM a procédé à divers investissements intéressant la Centrale d'Edéa et les réseaux de distribution de Douala et Edéa. Elle a en outre participé avec ALUCAM au financement des études de régularisation de la Sanaga par aménagement du site de Mbakaou sur le Djérem. Le coût du barrage dont la construction est envisagée serait de l'ordre de 1 900 millions.

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières a poursuivi ses recherches, notamment sur le gisement de bauxite de Minim Martap, le gisement de fer de Kribi, et le gisement de disthène proche d'Edéa.

La Société de Recherches et d'Exploitation des Pétroles du Cameroun (SEREPCA) a repris son activité en 1961 et poursuivi des travaux de géophysique sismique dans le bassin de Douala. Un vaste programme de prospection est prévu pour les prochaines années.

Enfin deux projets intéressent la distribution des hydrocarbures :

— la Société AGIP-Cameroun envisage la construction de dépôts d'hydrocarbures d'une capacité total de 9 000 m3 et d'un réseau de postes de distribution (investissement prévu : 750 millions dans une première phase).

— la Société TRANSCOGAZ prévoit la caution d'installations de stockage et d'enfûtage de gaz butane et de produits insecticides (investissement prévu : 85 millions).

8°) Transport — Commerce — Services :

Les investissements réalisés par les entreprises du secteur tertiaire sont très mal connus, et il faudra attendre les résultats du recensement industriel et commercial pour en apprécier l'importance.

9°) Habitat :

Le volume des investissements en logements modernes n'est pas connu avec précision. On peut toutefois estimer, à partir des statistiques des autorisations de construire et du montant des crédits accordés par la Banque Camerounaise de Développement, qu'il a été de l'ordre de 2 milliards durant la période considérée.

La Société immobilière du Cameroun a notamment construit près de 500 logements, en particulier dans les lotissements de Bassa à Douala et de N'longkak à Yaoundé.

Ce tableau rapide des réalisations et des projets du secteur privé fait apparaître un net redressement des investissements à partir de l'année 1962, notamment dans le secteur industriel.

Les investissements privés qui plafonnaient depuis plusieurs années aux environs de 6 milliards (1956 : 5,7 milliards — 1961-62 : 6,6 milliards) ont fait un bond en avant pour atteindre 8 milliards en 1962-63.

Les nombreux projets industriels en instance de réalisation, dont les plus importants représentent à eux seuls des investissements directs dépassant 10 milliards, vont entraîner des investissements induits et accélérer le mouvement. Les perspectives pour l'avenir immédiat sont donc favorables.

TABLEAU GENERAL DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des investissements réalisés de 1960-1961 à 1962-63 (en milliards de Francs).

	Investissements publics	Investissements privés	TOTAL	
			Montant	%
Etudes générales	0,3	—	0,3	0,9
Production rurale	2,3	3,8	6,1	19
Industrie, Commerce et Ser	0,6	15,1	15,7	48,9
Infrastructure	4,7	P.M.	4,7	14,7
Equipements sociaux	0,8	P.M.	0,8	2,5
Urbanisme et habitat	0,4	2	2,4	7,5
Equipement administratif	2,1	—	2,1	6,5
Total	11,2	20,9	32,1	100

On rappellera une fois encore que les chiffres cités en ce qui concerne les investissements privés ne doivent être considérés que comme des ordres de grandeur. On constate qu'ils représentent environ 65 % de l'investissement total, ce qui constitue une proposition sensiblement plus favorable que celle enregistrée dans les comptes économiques des années 1951, 1956 et 1957.

Cette progression de leur part tient notamment au fait que les investissements publics ont marqué un net ralentissement durant la période intermédiaire entre l'achèvement des programmes FIDES et la mise en route à un rythme normal des programmes FAC et FED.

En raison même de l'importance relative des investissements privés, le secteur directement productif absorbe plus des deux tiers du total : 67,9 % dont 19 % pour la production rurale et 48,9 % pour l'industrie, le commerce et les services.

La part de l'infrastructure est de l'ordre de 15 % et celle des équipements sociaux, y compris les logements modernes, atteint 10 %.

CHAPITRE IV

LE BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN

L'évolution économique d'ensemble du Pays ne saurait être mieux appréciée que par la comparaison des comptes économiques de la Nation en début et en fin de période.

Les derniers comptes publiés sont ceux de l'année 1959 mais l'élaboration des comptes de l'année 1962-1963 est maintenant assez avancée pour qu'il soit possible d'avoir une idée approximative de l'évolution des grandeurs économiques significatives.

L'attention du lecteur doit être attirée sur trois points :

1°) les comptes en cours d'élaboration portent sur la période 1er juillet 1962 — 30 juin 1963. Il a paru préférable de retenir comme base des comptes l'année budgétaire plutôt que l'année civile : cette période correspond en effet à l'exécution des budgets publics annuels, à l'exercice comptable des sociétés, et au déroulement des principales campagnes agricoles. L'ensemble des statistiques est désormais regroupé sur cette base et le prochain plan couvrira une période commençant le 1er juillet 1966.

2°) la comparaison des comptes 1959 et 1962-1963 couvre donc une période de trois ans et demi, dont deux ans et demi d'exécution du Plan. Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure les progrès enrégistrés en 1962-1963 par rapport à 1959 peuvent être considérés comme le résultat des investissements étudiés au chapitre précédent. Il est en tout cas certain, que ces progrès sont également fonction des investissements de la période antérieure, et de l'effort des producteurs, en particulier des paysans, au cours de l'année considérée.

Il serait donc extrêmement hasardeux de vouloir effectuer un rapprochement chiffré entre le volume des investissements recensés sur cette courte période et la progression du produit intérieur brut.

3°) les chiffres dont fait état le présent rapport en ce qui concerne les comptes économiques 1962-1963 n'ont qu'un caractère provisoire. Ils sont susceptibles de rectifications lorsque les études en cours seront terminées et ne doivent être considérées que comme des ordres de grandeur.

Ces remarques liminaires faites, on s'attachera à considérer successivement l'évolution des principales grandeurs économiques depuis 1959 :

— le produit intérieur brut global et par tête,
— la production et la valeur ajoutée par secteurs,
— la répartition du produit intérieur brut (revenus, consommation investissement),
— la balance commerciale et la balance des paiements.

A — LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

PRODUIT INTERIEUR BRUT GLOBAL :

Rappelons que le produit intérieur brut aux prix des marchés (P.I.B.) représente la valeur de l'ensemble de tous les biens et services fournis sur le territoire du pays, déduction faite des doubles emplois résultant de l'incorporation de produits intermédiaires dans chaque produit finalement disponible pour la consommation, l'exportation ou la formation de capital fixe (investissement). C'est la mesure des productions (ou des valeurs) ajoutée par les différentes unités économiques territoriales, la valeur des services rendus par les administrations étant arbitrairement consi-

dérée comme égale au total des traitements des fonctionnaires et salariés de l'Administration.

Pour l'année 1962-1963, le volume du produit intérieur brut est approximativement le suivant (voir Compte de ressources et emplois sur biens et services — annexe n° 13) :

Production locale commercialisée	108,5	milliards
Production locale non commercialisée	32,4	»
Marges de commercialisation	41,1	»
	182	»
A déduire : consommations intermédiaires	58,9	»
P.I.B. =	123,1	milliards

Dans les comptes économiques de 1959, le P.I.B. était évalué à 99 milliards, mais à la suite des études en cours les comptables nationaux se sont rendus compte qu'il convenait de rectifier cette évaluation, notamment en ce qui concerne certaines productions agricoles. Les productions vivrières sont statistiquement très mal connues, mais les recoupements que procurent les enquêtes nutritionnelles permettent de penser que certaines d'entre-elles avaient été surévaluées dans les comptes de 1959 et les comptes précédentes.

Au total, on peut penser que le P.I.B. en 1959 était de l'ordre de 96 milliards, sur la base des méthodes d'évaluation employées en 1962-1963.

Il a donc progressé de 27 milliards environ en trois ans et demi, ce qui correspond à un taux moyen de croissance annuel de 7,2 %.

Ce taux est essentiellement supérieur à celui constaté pendant la période 1951-1959 qui était de 6,1 %.

Si l'on considère que le taux moyen masque sans doute un ralentissement de l'activité économique en 1960 et 1961, et une reprise à partir de 1962, on peut penser que le taux actuel de croissance de l'économie atteint 8 %. Il s'agit là bien entendu d'un taux de croissance nominal, qui ne tient pas compte des effets de la dépréciation monétaire, puisque le P.I.B. est dans chaque cas exprimé en francs courants.

On ne peut, à cette occasion, que souhaiter l'établissement au cours des prochaines années d'un indice général des prix que permettrait d'apprécier le taux de croissance réel de l'économie.

PRODUIT INTERIEUR BRUT PER CAPITA :

L'évaluation du P.I.B. per capita ne présente un intérêt que dans la mesure où le chiffre de la population est connu avec une précision suffisante. Faute de recensement général, nos connaissances à ce sujet sont fort incertaines. Cependant les enquêtes démographiques par sondage réalisées sur une partie du territoire national au cours des dernières années permettent d'apprécier avec une moindre marge d'erreur le chiffre de la population et son taux de croissance. La population du Cameroun Oriental à la fin de l'année 1962 est évaluée par le Service des Statistiques à 3 900 000 habitants et son taux d'accroissement à 2,1 % par an.

Sur ces bases, le P.I.B. per capita peut être évalué à 26 470 francs en 1959 (96,1 milliards pour 3 630 000 habitants), et à 31 560 francs en 1962-1963. Il a progressé d'environ 5,2 % par an en francs courants.

L'objectif général que s'est fixé le gouvernement en 1960 lors de l'élaboration du 1er Plan, est le doublement du revenu individuel en 20 ans, ce qui correspond à un taux d'accroissement moyen de 3,5 à 3,6 % par an. On peut donc dire que le pays est en voie de réaliser cet objectif, dans la mesure où le taux de croissance générale des prix ne dépasse pas 1,7 % par an.

B) — PRODUCTION ET VALEUR AJOUTEE PAR SECTEURS

Répartition globale de la production :

La production intérieure brute aux prix du marché est égale à la valeur ajoutée (production totale — consommations intermédiaires) par les entreprises des différents secteurs. Elle ne comprend donc pas les services rendus par les administrations (10,9 milliards et les salariés des ménages (2 milliards).

Cette production intérieure brute est évaluée 110,2 milliards en 1962-63 contre 86,5 milliards (chiffre rectifié) en 1959. Elle a progressé sensiblement dans la même proportion que le P.I.B. soit au taux moyen d'environ 7,1 % par an.

En 1959, la partie commercialisée de la production intérieure brute peut être évaluée à 57 milliards, soit 66 % du total. En 1962-63, la partie commercialisée de la P.I.B. atteint 77,8 milliards soit 70,6 % du total.

Cette progression traduit le développement de l'économie moderne au détriment de l'économie d'autoconsommation. Elle constitue un indice encourageant de la marche du Pays dans la voie du progrès économique.

Le tableau annexe n° 14 donne la répartition provisoire de la production, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée par secteurs d'activité, pour 1959 et pour 1962-63.

La part de chaque grand secteur dans la formation du P.I.B. s'établit comme suit :

	1959		1962-63		Différence	Indice 62-63 /59
	Montant	%	Montant	%		
Secteur primaire	45,8	47,7	49,8	40,4	4	108,7
Secteur secondaire ..	9,3	9,7	14,5	11,8	5,2	155,9
Secteur tertiaire	31,4	32,7	45,9	37,3	14,5	146,2
PRODUCTION INTERIEURE BRUTE	86,5	90,1	110,2	89,5	23,7	127,4
Agents des administrations	8,7	9	10,9	8,9	2,2	125,3
Salariés des ménages.	0,9	0,9	2	1,6	1,1	222,2
PRODUIT INTERIEURE BRUT	96,1	100	123,1	100	27	128,1

On constate que :

— la part du secteur primaire dans la formation du P.I.B. a diminué très sensiblement, de 47,7 % à 40,4 % (rappelons que cette part était de 60 % en 1961),

— le secteur secondaire a progressé de façon spectaculaire. Sa part dans la formation du P.I.B. est passée de 9,7 à 11,8 %. Son indice par rapport à 1959 s'établit à 155,9, soit un taux de croissance moyen de près de 14 % par an.

— le secteur tertiaire s'est également développé à un rythme rapide, traduisant ainsi le développement de l'économie d'échanges. Sa part dans le P.I.B. est passée de 32,7 à 37,3 % et son taux de croissance moyen s'établit à 11,7 % par an,

— la part des services rendus par les agents des administrations a progressé légèrement moins vite que le P.I.B. contrairement à ce qui avait pu être constaté au cours de la décade précédente.

PRODUCTION DU SECTEUR PRIMAIRE

A — Agriculture — Elevage

La production du secteur est évaluée à 47,6 milliards, et la valeur ajoutée à 45 milliards contre 41,8 milliards environ en 1959.

L'indice par rapport à 1959 s'établit à 107,7 soit un taux de croissance moyen de 2,2 % par an, qui dépasse à peine le taux de croissance de la population.

La stagnation relative de la valeur des productions de ce secteur traduit deux phénomènes :

a) la baisse des cours des grands produits d'exportation.

Le tableau ci-après donne les prix moyens à l'exportation de quelques produits en 1959, 1962 et 1963. Il fait ressortir une baisse de 37 % sur le cacao, 25 % sur les palmistes, 20 % sur le café robusta.

	PRIX MOYEN AU KILOGRAMME EXPORTE		
	1959	1962	1963
Café arabica	205	200	192
Café robusta	159	126	128
Cacao fèves	179	107	113
Palmistes	40	27	30
Coton	137	134	137
Arachides décortiquées	31	41	40

b — l'insuccès relatif du plan de développement agricole en ce qui concerne certaines productions, et les effets des troubles qui ont agité la région de l'Ouest.

Le tableau ci-dessous indique pour les principaux produits les tonnages commercialisés en 1959 et en 1962-1963 avec les différences en plus ou en moins :

	1959	1962-63	Différence
Café arabica	6.700	10.000	+ 3.300
Café robusta	22.800	28.500	+ 5.700
Cacao fèves	59.500	70.000	+ 10.500
Coton graine	21.700	41.400	+ 19.700
Bananes	67.000	62.000	— 5.000
Arachides décortiquées	18.000	27.000	+ 9.000
Palmistes	27.300	18.000	— 9.300
Tabac brut	1.100	2.200	+ 1.100

Les objectifs prévus pour l'année terminale du Plan ont été atteints ou même dépassés dès 1962-1963 pour :

— le coton — les superficies sont passées de 49.500 ha à 67.700 ha, le rendement moyen à l'hectare de 450 kgs à 612 kgs et le rendement à l'égrenage de 34 % à 36,2 %. La production dépasse de 40 % les prévisions du Plan (30.000 tonnes en 1965).

— le café arabica. L'objectif de production pour 1965 (10.000 tonnes) est atteint.

— l'arachide. L'objectif du Plan (15.000 tonnes exportées est dépassé.

Par contre :

— la production de bananes d'exportation n'a pas rejoint le niveau de 1959, alors que le plan prévoyait le maintien des exportations à 80.000 tonnes.

— les quantités de palmistes commercialisés baissent régulièrement.

— la production de cacao plafonne depuis trois ans entre 70.000 et 75.000 tonnes, alors que les prévisions du plan sont de 90.000 tonnes pour 1965. (a)

B — Forêts — Pêche :

La production de ce secteur est évaluée à 5,7 milliards et la valeur ajoutée à 4,8 milliards (4,4 % de la P.I.B.) contre 4 milliards en 1959 (4,6 %).

La production de bois en grumes est passée de 370.000 m3 en 1959 à 405.000 m3 en 1962-1963.

Le tonnage de poisson débarqué à Douala a progressé de 2.800 tonnes en 1959 à 5.300 tonnes en 1962 et le nombre des chantiers est passé de 7 à 15.

PRODUCTION DU SECTEUR SECONDAIRE

A — Bâtiment et Travaux Publics :

La production est évaluée à 8,8 milliards et la valeur ajoutée à 4,5 milliards contre 3,5 milliards en 1959. La part relative du secteur dans la production intérieure brute a légèrement augmenté : 4 à 4,1 %.

Deux indices sont particulièrement significatifs en ce qui concerne la progression d'activité dans ce secteur :

— les importations de ciment et de fer à béton, qui sont passées de 59.800 tonnes et 850 tonnes en 1959 à 75.400 tonnes et 4.500 tonnes en 1962-1963.

— les autorisations de bâtir. Pour les deux villes de Douala et Yaoundé (qui font seules l'objet d'une publication statistique les autorisations de bâtir sont passées de 32.000 m3 en 1959 (dont 30.400 m2 d'habitation). La progression d'une année à l'autre dépasse 55 % : elle est particulièrement forte pour Yaoundé (de 13.400 m2 à 28.600 m2).

B — Energie :

La production du secteur énergie a progressé de 1,2 milliards à 1,4 milliards et la valeur ajoutée de 850 millions à 1 milliard.

La production d'électricité est passée de 826 millions de KWH à 1,1 milliards, la production d'eau de 6,7 à 9,4 millions de m3.

C — Industries alimentaires :

Ce secteur industriel s'est largement développé. La valeur de la production a presque doublé durant la période considérée (de 4,9 milliards à 9,3 milliards), et la valeur ajoutée atteint 1,9 milliards en 1962-1963 (1,7 % de la production intérieure brute). Le taux moyen de croissance du secteur a été de l'ordre de 20 % par an.

Le tableau ci-après fait apparaître la progression des principales productions en quantité :

	1959	1962-63
Huile de palme (tonnes)	4 000	8 000
Huile de palmiste (tonnes)	1 700	3 000
Huile de coton	650	1 700
Boissons (millions d'hl)	190	318
Beurre de cacao et cacao masse (tonnes)	5 450	4 142
Tourteaux	4 000	6 400

a) Le chiffre de 80.000 tonnes a été atteint pour la campagne 63-64.

D — Autres industries :

La production des autres industries et de l'artisanat est évaluée à 20,1 milliards contre 10,8 milliards en 1959, la valeur ajoutée passant de 4 à 7,1 milliards et de 4 6 % à 6,4 % de la P.I.B.

Ce résultat a été obtenu à la fois par l'augmentation de production des entreprises anciennement installées et par la diversification des industries. En 1962, le nombre des entreprises manufacturières d'une certaine importance (imposées au bénéfice réel) s'élève à 158, et celui des entreprises artisanales du même secteur à 1 400 environ.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de principales activités de ce secteur, en quantité ou en valeur :

	1959		1962-1963	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Aluminium (tonnes)	42 300	2 900	55 000	3 500
Coton fibre (tonnes)	7 800	500	15 000	1 660
Latex (tonnes)	3 900	325	4 250	400
Oxygène-acétylène (m3)	146 000	25	145 000	120
Bois sciés (m3)	81 000	810	44 000	900
Articles en Bois		860		900
Vêtements		1 300		1 900
Savon et produits chimiques		280		500
Montage de cycles		200		220
Cuirs et matières plastiques		225		750

PRODUCTION DU SECTEUR TERTIAIRE

A — Transports et Télécommunications :

La valeur des services rendus par le secteur « transports » est estimée de 9,7 milliards. La valeur ajoutée s'élève à 5,9 milliards, soit 5,4 % de la production intérieure brute, contre 2,6 milliards en 1959 (3 %). De tous les secteurs c'est celui des transports qui présente le taux de croissance le plus élevée (indice 226,9 par rapport à 1959).

Les statistiques ci-après montrent clairement cette progression :

	1959 — 1961-63 (en milliers de tonnes et de voyageurs)	
CHEMIN DE FER		
Marchandises — tonnage transporté	765	838
millions de T/km	128	142,5
Voyageurs — Nombre de voyageurs		1 425
millions de voyageurs/km ...		116,3
PORTS		
Marchandises entrée et sortie :		
Douala	805	1 009
Garoua	30	39
Kribi	28	43
ROUTE		
Parc des véhicules — camions	10 300	14 015
Cars	1 200	2 420
Autres véhicules	17 500	15 191
AIR		
Fret et poste (tonnes)	15,2	14,4
Voyageurs arrivée et départ	109,2	160,9

B — Commerce :

La production du secteur était évaluée en 1959 à 31,9 milliards et la valeur ajoutée à 25,8, soit 29,8 % de la production intérieure brute.

En 1962-63, la production est passée à 41,1 milliards et la valeur ajoutée à 33,9 milliards (30,8 % du total).

Le nombre des entreprises commerciales est évalué à près de 19 500 dont 481 imposées au bénéfice réel.

C — Autres services :

Le secteur des services s'est largement accru et diversifié durant la période considérée. La valeur ajoutée à 6,1 milliards en 1962-63 contre 3 milliards en 1959 : elle a plus que doublé.

On doit noter en particulier le développement des secteurs banques et assurances, hotelleries — restauration, enseignement privé.

C — LA REPARTITION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT.

Dans l'optique de dépense, la répartition du produit intérieur brut doit être étudiée en fonction de la destination finale des biens et services. Ceux-ci peuvent être soit consommés par les ménages et les administrations, soit consacrés à l'investissement ou à la constitution de stocks, soit enfin employés à l'extérieur sous forme d'exportations nettes s'il y a excédent de la Balance Commerciale, ce qui est le cas au Cameroun.

Dans cette optique la répartition du P. I. B. en 1959 et 1962-63 est la suivante :

	1959		1962-1963		Différence	Indice
	Montant	%	Montant	%		1959=100
Consommation des ménages	69,8	72,6	90,5	73,5	20,7	129,6
« des administrations	13,8	14,4	17,8	14,5	4	129
TOTAL	83,6	87	108,3	88	24,7	129,5
Investissements publics	5,8	6	5,1	4,1	0,7	87,9
Investissements privés	4,5	4,7	8	6,5	3,5	177,7
TOTAL	10,3	10,7	13,1	10,6	2,8	127,2
Variation de stocks	0,8	2,3	P. M.	1,4	0,8	
Emplois extérieurs	3		1,7		1,3	56,6
exportations nettes)						
TOTAL DES EMPLOIS	96,1	100	123,1	100	27	128,1

La consommation de biens et services et la formation brute de capital fixe ont progressé parallèlement avec toutefois un léger avantage à la consommation. Celle-ci a progressé plus rapidement que le P.I.B. en raison de la diminution de l'excédent de la Balance Commerciale (de 3 milliards à 1,7 milliard environ). (a)

Malgré le développement important des services administratifs, la consommation des ménages a progressé plus vite que celle des administrations. Celle-ci a certainement été freinée par la politique d'austérité budgétaire en matière de dépenses de matériel et par la réduction des dépenses des administrations étrangères.

En ce qui concerne l'investissement, on constate un double mouvement :

— une réduction des investissements administratifs par rapport à 1959. Les remarques faites précédemment sur le rythme très lent de l'exécution des travaux d'équipement public et leur insuffisance par rapport aux prévisions du Plan trouvent ici leur confirmation.

— une croissance importante des investissements privés, qui passent à l'indice 177,7 par rapport à 1959. On rappellera qu'il ne s'agit pas uniquement d'investissement productifs : le chiffre global comprend en effet les investissements en habitations de type moderne, tandis que les dépenses de construction des bâtiments de type traditionnel sont incorporées à la consommation des ménages.

Malgré l'accroissement des investissements privés, le taux d'investissement par rapport au P.I.B reste faible et a même légèrement diminué par rapport à 1959 (10,6 % contre 10,7 %). Il est largement inférieur à celui qu'on enregistre dans d'autres pays africains en voie de développement.

La variation des stocks n'a pas été étudiée en 1962-1963 mais en tout état de cause elle ne saurait modifier très sensiblement les chiffres provisoires présentés dans le présent rapport.

L'évolution de la Balance Commerciale fera l'objet du chapitre suivant.

Les comptes économiques provisoires permettent également de porter une appréciation sur l'évolution de la distribution des revenus bruts entre les différents agents productifs : salariés, entrepreneurs individuels et sociétés.

a) Salariés :

En 1959, la rémunération des salariés était évalué à 25 milliards dont 23,1 milliards de salaires proprement dits, ainsi répartis :

— salariés des entreprises 13,5 milliards
— salariés des administrations 8,7 milliards
— salariés des ménages 0,9 milliard

En 1962-63, la masse des salaires a atteint 30 milliards environ soit :

— salariés des entreprises 17,1 milliards
— salariés des administrations 10,9 milliards
— salariés des ménages 2 milliards

(a) Suivant les statistiques officielles l'excédent de la balance commerciale est de 6,6 milliards en 1959. Mais ce chiffre a été rectifié dans les comptes économiques pour tenir compte des importations et des exportations non officielles. L'étude détaillée de ces dernières n'ayant pu été fait en 1962-63, la comparaison entre les deux années s'en trouve quelque peu faussée.

On constate que la masse salariale s'est accrue dans une proportion légèrement supérieure à celle du P. I. B. (29,8 % contre 28,1 %). La part des salaires versés par les administrations, qui atteignait 37,6 % du total en 1959, a légèrement diminué (36,3 % en 1962-63).

Le nombre des salariés est évalué à 155.000 environ contre 135.000 en 1959. La répartition par grands secteurs d'activité des salariés et de la masse des salaires (en milliards) est la suivante en 1962 :

	SALARIES		MASSE DES SALAIRES	
	Montant	%	Montant	%
Secteur primaire	46.000	29,6	2,1	7
Secteur secondaire	37.000	23,9	8,3	27,7
Secteur tertiaire et personnel domestique	40.700	26,3	8,7	29
Administrations	31.300	20,2	10,9	36,3
TOTAL	155.000	100	30	100

b) Entrepreneurs individuels :

Le revenu brut entrepreneurs individuels, c'est à-dire pour une très large part des agriculteurs et éleveurs, est passé de 54,8 en 1959 (chiffre rectifié) à 62,4 milliards en 1962-63 soit une augmentation de 13,8 %.

c) Sociétés :

Le revenu brut des sociétés est passé de 9,2 milliards à 12 milliards soit une augmentation d'environ 30 %.

Comme on pouvait le prévoir d'après l'évolution des différents secteurs, on constate donc :

- une progression importante des revenus des salariés et des sociétés, correspondant au développement de l'industrie, du commerce et des services administratifs.
- une croissance à peine égale à la moitié de la précédente du revenu des entrepreneurs individuels. Ce décalage s'explique notamment par la baisse des cours des grands produits d'exportation.

D — LA BALANCE COMMERCIALE ET LA BALANCE DES PAIEMENTS

Le tableau annexe n° 15 indique de façon très résumée, l'évolution de la balance des paiements du Cameroun de 1959 à 1962. (Source : Bulletin mensuel de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun). Les différents postes de la balance ont été rassemblés sous trois rubriques : balance commerciale, transferts publics et transferts privés au titre des opérations financières.

La balance enregistrait un solde positif de 2 milliards en 1959. Après avoir été déficitaire en 1960 et 1961 (700 millions et 300 millions), elle s'est rétablie en 1962 avec un solde positif de 1,7 milliards. Ce mouvement, qui a été enregistré malgré une évolution défavorable de la balance commerciale durant la période (sauf un léger relèvement de l'excèdent en 1962), est dû à l'amélioration du solde des opérations financières.

De - 5,5 milliards en 1955, celui-ci s'est régulièrement amélioré pour devenir positif en 1962 (+ 400 millions).

Les opérations financières :

Il est particulièrement intéressant de noter l'évolution des transferts privés. Leur solde négatif (— 10,3 milliards en 1959) s'est considérablement réduit à partir de 1961 et s'établit à — 6,6 milliards en 1962. Ce mouvement résulte à la fois d'une réduction des transferts vers l'extérieur (de 12,8 à 8,5 milliards) et d'une amélioration progressive des recettes de la balance qui, après être descendues à 700 millions en 1960, sont remontées à 1,9 milliards en 1962. On doit certainement voir dans ce double mouvement la marque d'un retour à la confiance du secteur privé en raison de la stabilisation de la situation politique dans le pays.

Le solde positif des transferts publics a peu varié, oscillant entre 6 milliards et demi et 7 milliards, mais la nature des transferts vers le Cameroun a subi des modifications notables qui reflètent l'évolution de l'aide extérieure accordée au pays. Tandis que les dépenses de fonctionnement supportées par le Budget Français (subventions d'équilibre, assistance technique, dépense des administrations françaises) se réduisaient de 5,2 milliards en 1960 à 2,9 milliards en 1962, l'aide extérieure à l'investissement progressait de 1,8 milliards en 1960 à 2,1 milliards en 1961 et 4,6 milliards en 1962.

La balance commerciale :

Suivant les statistiques douanières la balance a évolué comme suit (en milliers de tonnes et milliards de francs).

	1959		1960		1961		1962		62-63	
	T.	V.	T.	V.	T.	V.	T.	V.	T.	V.
Exportations ...	407,7	26,8	383,4	23,9	432,1	24,2	439	25,5	478,2	25,5
Importations ..	429,3	20,2	404,6	20,8	488,7	23,7	487	25,1	508	+ 1,6
SOLDE		+ 6,6		+ 3,1		+ 0,5		+0,4		27,1

Ces chiffres diffèrent quelque peu de ceux qui sont indiqués dans le tableau de la balance des paiements établis par la Banque Centrale, sans toutefois que ces différences modifient le sens des tendances constatées. De toute façon ils devraient être corrigés pour tenir compte des importations et des exportations non officielles mais l'évaluation de celles-ci n'a été tentée que pour l'année 1959.

En dehors de la réduction progressive de l'excédent de la balance, l'étude détaillée du commerce extérieur a fait apparaître trois mouvements significatifs, qui traduisent la progression et la diversification de l'économie camerounaise ;

— la progression du volume global des exportations,

— la diversification des exportations,

— l'amélioration de la structure des importations.

1°) La progression des exportations :

L'année 1961 a marqué un redressement net des exportations. Celles-ci étaient descendues en 1960 à un niveau inférieur à ceux de 1958 et 1959 (383 000 tonnes par rapport à 395 000 à 408 000 tonnes,) en raison notamment d'une baisse très sensible sur les tonnages de bananes, café arabica et arachides.

En 1961, les exportations en volume ont augmenté de 13 % atteignant 432 000 tonnes. La progression concerne pratiquement tous les produits sauf les palmistes.

Malheureusement le bénéfice de cette progression en volume a été pratiquement absorbé par la baisse des cours mondiaux des produits tropicaux puisque l'augmentation en valeur s'établit à 1 % seulement.

Si l'on reprend la comparaison en considérant les années budgétaires, on constate en 1961-62 un recul temporaire des exportations en volume : 400 000 tonnes contre 432 000 en 1960-61, et en valeur : 23,5 milliards contre 24,3 milliards en 1960-61.

Mais la progression a repris vigoureusement en 1962-63 un volume d'exportations de 478 207 tonnes pour une valeur de 27 177 millions de francs, soit une augmentation de 20 % en tonnage et de 15 % en valeur par rapport à 1961-62.

A l'exception du cacao, des arachides et des palmistes, les tonnages de produits agricoles exportés sont tous en augmentation. Par ailleurs, le léger tassement sur les cours du cacao et du café arabica a été largement compensé par la remontée spectaculaire des cours du café robusta (132 francs contre 98 francs le kg FOB).

2°) La diversification des exportations :

Plus encore que l'augmentation des exportations, leur diversification est un signe de bonne santé économique.

Alors que pendant de nombreuses années, le cacao et le café représentaient à eux seuls la moitié de la valeur des exportations camerounaises, ils n'en représentent plus aujourd'hui que 43 %. Le coton et le bois prennent de plus en plus d'importance. Et 1962-63, ils atteignaient respectivement 7,3 et 5,2 % du total des exportations en valeur.

Par ailleurs les exportations de produits industriels s'accroissent rapidement. En 1962-63 elles s'élèvent à 8 291 millions, soit 31 % des exportations en valeur contre 28 % au cours de l'exercice précédent et 20% en 1960. L'aluminum et les sous-produits du cacao représentent l'essentiel de ces exportations industrielles, mais les sciages, les tourteaux, les huiles, les bières, les cigarettes, les produits manufacturés divers progressent également.

En 1962-63, les exportations en valeur des principaux produits industriels sont à l'indice 130,6 par rapport à 1960, alors que l'indice des principaux produits agricoles s'établit à 104,9 (cf annexe n° 16).

3°) L'amélioration de la structure des importations :

Les importations qui étaient de l'ordre de 430 000 tonnes en 1958 et 1959, sont passées à 441 000 tonnes en 1960-61, 506 000 tonnes en 1961-62 et 508.000 t. en 1962-63. De 1958 à 1960 on notait une tendance très nette à l'augmentation des importations de produits de consommation et à la diminution des importations de matières premières et de produits finis pour l'équipement.

Depuis 1961 cette tendance s'est renversée (cf annexe n° 17). Les matières premières et biens d'équipement, qui représentaient 36,9 % du total en 1960, ont atteint 42% en 1961-62 et 42,4% en 1962-63.

Le tonnage de ciment importé qui était de 46 000 tonnes en 1960, dépasse maintenant 75 000 tonnes. Du 1er semestre 1962 au 1er semestre 1963, la progression des importations est de 60 % pour les fers et aciers, de 25 % pour les chaux et ciments, de 16 % pour les machines et appareils mécaniques.

En 1962-63, les importations de biens de consommation ont diminué non seulement en valeur relative, mais également en valeur absolue : 87 500 tonnes pour l'alimentation, boissons et tabacs contre 99 700 en 1961-62 et 24 870 tonnes pour les produits finis destinés à la consommation contre 27 440 tonnes. Cette évolution est favora-

ble lorsqu'elle correspond à une substitution de produits locaux à des produits importés (légumes, œufs, bières) ; elle l'est moins dans la mesure où elle traduit l'insuffisance du pouvoir d'achat des consommateurs, liée à la baisse des cours des produits d'exportation ou à un endettement excessif.

L'évolution du commerce extérieur en volume fait donc apparaître un certain nombre d'éléments favorables, qui traduisent la reprise économique, le développement des investissements et la diversification des productions.

Si l'on considère les mouvements en valeur, la situation apparaît moins favorable, car les termes de l'échange n'ont cessé de se dégrader au cours des dernières années. Sur la base 100 en 1957, les prix moyens à l'exportation étaient à l'indice 103 en 1962 après être passés par un maximum de 128 en 1959 tandis que les prix à l'importation atteignaient l'indice 118.

Malgré la nette progression du volume des exportations, l'excèdent de la balance commerciale s'est peu à peu amenuisé depuis 1959. Les bons résultats de la compagne 1962-63 conjugués avec le relèvement de certains cours ont permis un redressement provisoire de la situation (excèdent 1962-63 = 1 630 millions).

Il n'en reste pas moins que le considérable effort d'équipement à poursuivre et amplifier au cours des prochaines années entraînera inévitablement un large déficit de la balance commerciale si l'évolution des termes de l'échange ne s'améliore pas rapidement.

CONCLUSION

Au terme de ce bilan de trois années d'exécution du Plan, une conclusion d'ensemble se dégage : le Plan a démarré dans des conditions difficiles, à un moment où le Pays sortait d'une période troublée, et un large écart s'est tout d'abord creusé entre les prévisions et les réalisations. Mais un net redressement s'est manifesté vers la fin de l'année 1962 et l'examen de la situation en juin 1963 permet déjà de constater une accélération des investissements et une situation économique satisfaisante dans l'ensemble.

Le rapprochement des comptes économiques 1959 et des comptes économiques pour l'année 1962-63 fait apparaître une croissance du produit intérieur brut global au taux moyen de 7,2 % et du P.I.B. par tête au taux de 5,2 %. Ce taux de croissance nominal est sans doute inférieur au taux moyen nécessaire pour atteindre l'objectif fixé pour 1980 (doublement du revenu moyen par tête) compte tenu de la dépréciation monétaire. Il est néanmoins satisfaisant, et le handicap (impossible à chiffrer) pris par rapport à l'objectif final peut certainement être remonté au cours des trois prochains plans quinquenaux.

Un rapide résumé des aspects négatifs et positifs du bilan que nous avons dressé permettra de conclure en insistant sur les points où doit porter l'effort au cours des prochaines années :

Aspects négatifs du bilan :

1°) — Insuffisance des investissements :

Les investissements au cours de la période ont atteint environ 32 milliards, dont 11 milliadrs d'investissements publics. Pour l'année 1962-63, ils ont été évalués à 13,1 milliards, soit 10,3 % du produit intérieur brut.

Si l'on rapproche ces chiffres de ceux des comptes économiques du passé ou du montant des crédits d'équipement ouverts depuis 1960, on constate qu'ils sont faibles.

En 1951, le taux d'investissement par rapport au P.I.B. était de 17 % ; en 1956 il atteignait encore 12 %. Au Sénégal en 1959 et en Côte d'Ivoire en 1960 l'investissement par tête d'habitant était de l'ordre de 6 000 francs CFA. Au Cameroun en 1962-63 il n'atteint pas 3 400 francs.

De 1960 à 1962, les dépenses effectives d'équipement public n'ont atteint que le tiers des crédits ouverts durant la même période. Le délai moyen de consommation des crédits dépasse certainement deux ans. Cette situation est inquiétante non seulement parce qu'elle entraine un retard dans la réalisation des objectifs de développement mais aussi parce qu'elle traduit une mauvaise adaptation des moyens administratifs et techniques d'exécution du Plan.

2°) — Inadaptation des structures administratives :

La nécessité d'adapter les structures administratives anciennes aux impératifs d'un développement planifié a été soulignée dès l'élaboration du Plan. Des mesures en ce sens n'ont été prises qu'en 1963, et elles restent encore très insuffisantes. La coordination des actions en vue du développement n'est pas toujours assurée avec la rigueur nécessaire, aussi bien aux échelons locaux qu'au niveau national. Les découpages administratifs du territoire mériteraient certainement d'être repensés.

3°) — Stagnation relative du secteur rural :

L'écart entre la progression du secteur rural et par conséquent du niveau de vie de la majorité des populations, et celle des autres secteurs est manifeste. L'une des causes réside bien sûr dans la dégradation des prix des grands produits agricoles d'exportation. Mais il faut également incriminer des facteurs purement locaux.

Les structures anciennes d'encadrement du monde rural se sont dégradées, par suite de l'insuffisance, de l'incompétence et parfois de la malhonnêteté des cadres. Les formules permettant aux paysans de prendre en charge leur propre développement, avec l'aide de la collectivité, n'ont pas été trouvées. La coopération a largement échoué dans le secteur cacaoyer, laissant le planteur dans une situation plus mauvaise que celle que lui faisait le commerce traditionnel. Avec l'accroissement du pourcentage des impayés, la distribution du crédit agricole s'est enrayée jusqu'à s'arrêter totalement à un certain moment.

Faute de cadres et de moyens financiers suffisants, la recherche agronomique et la vulgarisation par les secteurs de modernisation ont végété.

La conjonction de ces facteurs défavorables sur le plan technique financier et psychologique a entrainé une quasi stagnation du développement rural, à l'exception de la brillante progression de la culture cotonnière et des succès obtenus dans la production du café arabica : la valeur ajoutée du secteur agricole n'a progressé que de 2,2 % contre 7,2 % pour l'ensemble de la production intérieure brute.

4°) — Développement excessif des investissement sociaux :

Les prévisions du Plan en matière d'investissements sociaux n'ont pas été respectées. Alors

qu'il était prévu des dotations de l'ordre de 3 milliards pour les investissements dans le domaine de l'enseignement et la santé, dont 1 800 millions au cours des trois premières années du Plan, les crédits ouverts en trois ans dépassent 3 600 millions, c'est-à-dire le double des prévisions. Ces dotations se sont encore accrues d'un milliard au cours de l'année 1963-64.

Ces dépassements, encouragés par les organismes d'aide extérieure qui assurent le financement, sont dangereux à plusieurs titres :

— ils entrainent des charges récurrentes très importantes. Le fonctionnement d'un hôpital de 1 000 lits est évalués à 250 millions, celui d'un Lycée de 2 000 élèves dont 800 internes à 150 millions. Au taux moyen de 25 %, c'est une charge supplémentaire annuelle de plus de 1 100 millions que la collectivité publique aura à supporter lorsque le programme scolaire et sanitaire en cours d'exécution sera achevé.

— le fonctionnement de ces équipements exige un personnel qualifié nombreux que l'Etat n'est pas actuellement en mesure de fournir. Il suppose donc un renforcement important du personnel d'assistance technique qu'il est souvent difficile d'obtenir.

— l'insuffisance des ressources budgétaires nationales ou le manque de personnel qualifié risquent d'entrainer un sous-emploi des nouvelles installations, comme certains exemples récents le prouvent.

— les ressources d'aide extérieure n'étant pas illimitées, les sommes affectées à l'équipement social viennent finalement en déduction de celles qui pourraient être consacrées au développement de la production. L'accroissement des ressources fiscales et des possibilités de financement local des investissements s'en trouve freiné.

Le secteur de l'urbanisme et de l'habitat a enregistré également de sérieux dépassements par rapport aux prévisions du Plan ; Alors que le crédit à l'habitat devait atteindre 600 millions en cinq ans (ce qui était d'ailleurs faible), il a dépassé 1800 millions en trois ans. Cet engouement pour le crédit à l'habitat a peut être provoqué un endettement excessif des planteurs à un moment où leur revenu ne progressait pas et où des investissements p r o d u c t i f s susceptibles d'améliorer les rendements auraient été souhaitables.

Aspects positifs du bilan :

1°) — Progression du secteur industriel :

L'industrialisation du pays est en bonne voie. Le taux moyen de croissance du secteur secondaire a été de 14 % de 1959 à 1962-63 contre 7,5 % environ pendant la décade précédente qui avait cependant vu l'installation d'ALUCAM. Les investissements en instance de réalisation dépassent 10 milliards, et ne manqueront d'avoir des effets d'entrainement importants. Les exportations de produits industriels représentent déjà 31 % des exportations totales en valeur.

La coopération avec les Etats voisins se développe de façon fructueuse et ouvre les perspectives d'un vaste marché commun de l'Afrique Equatoriale.

2°) — Développement de l'infrastructure :

L'infrastructure de base indispensable au développement économique s'améliore et se complète à un rythme satisfaisant. Les études préalables à la construction du Transcamerounais ont été menées à bien durant les trois dernières années, et l'on peut espérer que le rail atteindra Ngaoundéré vers 1970. Le programme d'amélioration du réseau routier a été réalisé conformément aux prévisions, au moins en ce qui concerne les grands axes.

3°) — Participation du Pays au financement du Plan :

Au prix d'un sérieux effort fiscal, la participation du pays au financement du Plan s'est très sensiblement accrue. La part du budget de l'Etat consacrée aux dépenses d'équipement est passée de 3,3 % en 1959 à 7,4 % en 1962-63. Pour l'ensemble des trois dernières années, le financement de l'équipement public a été assuré pour un tiers environ par des ressources locales. Cet effort aurait pu être plus fructueux encore si l'Etat et les Communes avaient consacré à l'équipement productif une plus grande part de leurs ressources disponibles.

L'amorce d'une mobilisation et d'une orientation rationnelle de l'épargne locale a été tentée avec la création des bons d'équipement et de la Société Nationale d'Investissement. Enfin la multiplication des réalisations dues à « l'Investissement humain » montre que, peu à peu, la masse de la population prend conscience des nécessités du développement et des sacrifices qu'il requiert.

4°) — Préparation du développement futur :

La période 1961-63 a surtout été une période d'adaptation, de mise en place, et de préparation de l'avenir. Certaines des dispositions adoptées ne porteront effet qu'à moyen ou long terme mais elles n'en sont pas moins importantes.

— Les nombreuses études, enquêtes ou inventaires lancés durant cette période, en apportant aux responsables une meilleure connaissance des réalités du Pays, permettront d'asseoir la planification du développement sur des bases plus solides.

— La réforme foncière réalisée en 1963 (au Cameroun Oriental) ouvre la voie à une répartition mieux équilibrée des populations sur le territoire national et à une mise en valeur des régions sous-peuplées.

— La réforme scolaire a été amorcée dans le sens d'une adaptation plus étroite de l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement aux besoins réels du Pays. L'orientation agricole envisagée pour l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire est essentielle : lorsque l'école produira non plus des diplômés avides d'obtenir un emploi de bureau à la ville, mais des jeunes gens ayant gardé le contact avec le milieu paysan et capables de devenir des agriculteurs ouverts aux méthodes modernes, un pas capital aura été fait dans la voie du développement.

— La formation des cadres moyens et supérieurs, si nécessaires à la Nation, a été accélérée grâce à la multiplication des bourses et des stages et à la création de moyens nationaux de formation au sommet desquels se place l'Université Fédérale. Il y a actuellement près de 2 000 futurs

cadres moyens et supérieurs en cours de formation au Cameroun ou à l'étranger.

Programme d'action :

L'expérience des trois premières années a fait apparaître des carences, des retards et des distorsions dans l'exécution du Plan.

Le moment est maintenant venu de tirer la leçon des difficultés rencontrées et des échecs enregistrés, et de dégager les éléments d'une politique de réorientation du 1er Plan et l'élaboration du 2me Plan.

Les objectifs essentiels de cette politique pourraient être les suivants :

1°) — Accélérer la mise en place des « structures de participation »

(Conseils régionaux et Conseil National du Plan) et la sensibilisation de tous les cadres de la Nation aux problèmes du développement.

Le dialogue entre la base et le sommet, l'instauration d'une politique « contractuelle » du développement et la régionalisation du Plan apparaissent plus que jamais nécessaires au moment où va s'engager l'élaboration du 2me Plan.

2°) — Utiliser au milieux le potentiel humain de la Nation :

Le sous-peuplement de certaines régions et l'insuffisance générale des cadres moyens et supérieurs constituent des freins au développement. Il est donc essentiel de tirer le meilleur parti possible de nos ressources en hommes :

- en utilisant les possibilités ouvertes par la nouvelle loi foncière pour organiser une colonisation intérieure et mettre en valeur les régions sous-peuplées,
- en rationalisant la formation et l'emploi des cadres nationaux, par une plus grande rigueur dans l'orientation des bourses, par un développement accéléré de la formation sur place, par une limitation des stages de spécialisation et des missions à l'étranger.

3°) — Augmenter le volume global des investissements :

L'effort doit porter à la fois sur l'investissement public et l'investissement privé.

L'action en faveur de l'industrialisation doit être renforcée par l'installation rapide d'un véritable « bureau de promotion industrielle » capable de rechercher les investisseurs éventuels, de les renseigner, de favoriser leurs démarches et leurs études.

En ce qui concerne les investissements publics, les possibilités de financement de l'aide extérieure, notamment des organismes internationaux, n'ont pas été pleinement utilisées. Un effort dans la conception des projets et la préparation des dossiers de financement permettrait sans aucun doute d'accroître l'aide qui nous est accordée.

4°) — Réorienter les investissements publics vers le secteur productif :

La part consacrée à l'infrastructure et surtout aux investissements sociaux et administratifs a été jusquà maintenant excessive, et le poids des charges récurrentes pèsera lourdement sur le budget national au cours des prochaines années. Il est indispensable d'accroître le volume et l'efficacité des investissements publics dans le secteur rural, qui permettront à la fois l'augmentation de la production nationale et l'élévation des revenus de la masse paysanne.

5°) — Organiser l'encadrement du monde rural.

Ce point est étroitement lié au précédent. L'efficacité des investissements dans le domaine rural dépend largement de la qualité de l'encadrement administratif ou professionnel et de l'existence de structures adéquates pour la distribution du crédit, la diffusion des moyens modernes de culture et la commercialisation des produits. L'expérience a montré que l'intervention d'un organisme unique, depuis la production jusqu'à la commercialisation, était un gage de succès et que les avantages de l'organisation coopérative ne pouvaient être acquis sans la réalisation préalable d'un certain nombre de conditions (éducation, contrôle, etc...).

Les solutions doivent donc être recherchées non dans l'application d'un schéma théorique mais dans une adaptation étroite des interventions aux conditions du milieu humain.

En 1960, le Cameroun s'est engagé résolument, et parmi les premiers des Etats nouvellement indépendants, dans la voie d'un développement planifié. Malgré les inévitables déboires, malgré les difficultés non encore surmontées, les résultats acquis permettent d'affirmer que le Pays est en voie de réaliser les objectifs qu'il s'est fixés.

La tâche de demain sera de bâtir, pour l'ensemble de la République Fédérale, un nouveau Plan. La prise de conscience par notre peuple de son unité nationale et de ses possibilités de progrès est le gage que ce deuxième Plan, solidement assis sur l'adhésion active de tous les citoyens, guidera le Cameroun plus rapidement encore sur le chemin de l'indépendance économique et du progrès social.

Tableau n° 1

EVOLUTION DE LA MASSE BUDGETAIRE
(Budgets primitifs en millions de francs CFA)

	1959	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	% Variat. 64/63	% Variat. 64/61
I Recettes							
A. Recettes locales							
Budget Fédéral				13 600	16 330		
Cameroun Oriental	10 556	11 560	14 930	5 982	5 909		
Total	10 556	11 560	14 930	19 582	22 239	+ 13,5	+ 92,4
				(6)	(6)		
Cameroun Occid.				626	878		
Total recettes Locales	10 556	11 560	14 930	20 208	23 117	+ 14,3	
B. Subventions et avances ext. (+ « impasse »)	1 587	2 650	(1) 2 435	(2) 2 200	(3) 1 047	— 52,4	— 60,5
Total des recettes	12 143	14 210	17 365	22 408	24 164	+ 7,8	
II Dépenses							
A. Dépenses de fonction							
Budget Fédéral			450	12 707	13 725		
Cameroun Oriental	11 739	13 832	15 995	6 018	6 704		
Total	11 739	13 832	16 445	18 725	20 429	+ 9,1	+ 47,6
Cameroun Occid.				1 703	1 876		
Total dép. de fonction. (4)	11 739	13 832	16 445	20 428	22 305	+ 9,2	
B. Dépenses d'équipement				1 219	1 055		
Budget Fédéral			(5)				
Cameroun Oriental	404	378	920	452	400		
Total	404	378	920	1 671	1 455	— 12,9 %	+ 284 %
Cameroun Occid.				309	404		
Total dép. d'équipement	404	378	920	1 980	1 859	— 6,1 %	
Total général des dépenses	12 143	14 210	17 365	22 408	24 164	+ 7,8 %	
Pourcentage de couverture							
Rec. Loc./dép. Fonct.	89,9 %	83,6 %	90,8 %	98,9 %	103,6 %		
Recettes loc./dép. totales	86,9 %	81,3 %	86 %	90,2 %	95,7 %		

(1) Y compris 450 M pour la couverture des dépenses de la Fédération (compte hors budget).

(2) Y compris le déficit prévisionnel du Budget d'équipement du Cameroun Occidental (150 M).

(3) Y compris le déficit prévisionnel du budget de fonctionnement du Cameroun Occidental (47 M).

(4) Déduction faite des contributions des budgets de fonctionnement aux budgets d'équipement et des subventions et ristournes du budget Fédéral aux budgets fédérés.

(5) Il a été fait déduction de l'opération exceptionnelle « Remboursement des dettes FIDES » (1 831 M). balancée en recettes et dépenses.

(6) La Balance d'entrée qui figure dans les prévisions de recettes du « Development Fund » a été assimilée aux prélèvements sur la Caisse de réserve qui alimente le Budget d'équipement au Cameroun Oriental.

Tableau n° 2

EVOLUTION DES PREVISIONS DE RECETTES

(Budget de fonctionnement en millions de francs CFA)

	1959	1960-61	1961-62	1962-1963			1963-1964			Répartition en %		% d'augmentation	
				B. Féd.	Cam. Or	Total	B. Féd.	Cam. Or	Total	63-64	60-61	de 63 à 64	de 61 à 64
Recettes fiscales													
Impôts directs	2 147	3 477	3 554	—	3 869	3 869	—	4 190	4 190	19,2	24,5	+ 8,3	+ 20,5
Impôts indirects	6 447	5 992	8 200	12 056	—	12 056	14 688	—	14 688	67,2	42,2	+ 21,8	+ 145,1
Enregistrement timbre et divers	443	506	511	2	688	690	83	831	914	4,2	3,6	+ 32,5	+ 80,6
Total	9 037	9 975	12 265	12 058	4 557	16 615	14 771	5 021	19 792	90,6	70,2	+ 19,1	+ 98,4
Autres recettes locales													
Revenus du domaine	117	119	130	42	95	137	71	107	178				
Recettes des PTT	498	564	596	662	—	662	780	—	780				
Recettes des exploits et services	643	625	629	668	125	793	641	148	789				
Recettes diverses	242	267	240	170	56	226	67	23	90				
Total	1 500	1 575	1 595	1 542	276	1 818	1 559	278	1 837	8,4	11,1	+ 1	+ 16,6
Prélèvement caisse de réserve	—	—	250	—	929	929	—	210	210	1			
Subventions et avances extérieures	1 549	2 650	1 885	1 850	—	1 850	—	—	—		18,7		
Total des recettes	12 086	14 200	15 995	15 450	5 762	21 212	16 330	5 509	21 839	100	100	+ 3 %	+ 53,8

Tableau n° 3

PREVISIONS DE DEPENSES D'EQUIPEMENT SUR FONDS PUBLICS LOCAUX

en millions de francs CFA

	1960-61	1961-62	1962-63	Total
Budget fédéral (1)	—	—	1 267	1 267
Budget Cameroun Oriental (1) ...	659	1 568	452	2 679
Communes (2)	215	490	665	1 370
Fonds routier	331	311	368	1 010
Budget annexe des ports	75	81	176	332
Régifercam	240 (3)	396	515	1 151
Total	1 520	2 846	3 443	7 809
B. C. D. crédit à moyen et long terme	466	1 643	1 451	3 560
B. C. D. participation	—	168	249	417
Total	1 986	4 657	5 143	11 786

(1) Budgets primitifs et collectifs.

(2) Budgets primitifs 61-62 et 62-63 et budgets additionnels 60-61 et 61-62.

(3) On a retenu les 2/3 du versement au fonds de renouvellement pour l'exercice de 18 mois 1960-61.

Tableau n° 4

CREDITS ACCORDES PAR LA BANQUE CAMEROUNAISE DE DEVELOPPEMENT
du 1-7-1960 au 30-6-1963

CATEGORIES	1960-61		1961-62		Indice par rapport à 60-61	1962-63		Indice par rapport à 61-62
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	
Agricole								
Campagne	134		569			251		
Exploitation	48		132			119		
Equipement	78	10,3	398	16,5		474	22,2	
Total	260	34,4	1 099	45,5	4,22	844	39,6	0,76
Artisanal et Commercial								
Exploitation	8		75			302		
Equipement	43	5,7	271	11,2		230	10,8	
Total	51	6,7	346	14,4	6,78	532	250	1,53
Immobilier								
Construction en dur	161		674			432		
Construction en semi-dur	65		104			100		
Matériaux de construction	115		63			60		
Divers	13		40			18		
Total	354	46,7	881	36,5	2,48	610	28,5	0,69
Biens d'équipement								
Automobiles	22		33			95		
Divers	70		54			53		
Total	92	12,1	87	3,6	0,94	148	6,9	1,70
Total général crédits	757	100,0	2 413	100,0	3,18	2 134	100,0	0,88
Participation								
Artisanat, Industrie	—		69			—		
Commerce	—		99			248		
Total général			2 581			2 382		

REPARTITION DES CREDITS SELON LE TERME

Court terme et compte courant	291	38,6	770	31,9		683		32
Moyen terme								
Agricole	88		343			537		
Immobilier	169					296		
Artisanal et commercial	46		303			212		
Divers	20		20			81		
Total	323	42,61	998	41,4		1 126		52,8
Long terme								
Agricole	1		120			—		
Immobilier	142		522			294		
Artisanal et commercial	—		3			31		
	143	18,8	645	26,7		325		15,2
Total	757	100 %	2 413	100 %		2 134		100 %

Tableau n° 5

AIDE EXTERIEURE A L'INVESTISSEMENT
(en millions de francs CFA)

	1960-61	1961-62	1962-63	Total
C. H. B. FIDES	425 (1)			425
F. A. C.	2 061	1 893	1 755	5 709
F. E. D.	1 893	2 780	6 941	11 614
Aide Américaine (2)	97	611	2 434	3 142
Organismes inernationaux (3)	—	—	38	38
Total	4 476	5 284	11 168	20 928
Caisse Centre de Coopération Economique (4)	8	263	357	628
Total Général	4 484	5 547	11 525	21 556

(1) Reliquat disponible au 1-1-61.

(2) Ces chiffres comprennent les financements de projets et le prêt pour la construction du Transcamerounais (2 254 M), à l'exclusion des programmes sur les fonds de contrepartie qui n'ont été approuvés qu'après le 1er Juillet 1963. Certains projets comportent des dépenses d'assistance technique qu'il n'a pas été possible de discriminer.

(3) Ce chiffre correspond aux dons en matériel des organismes spécialisés de l'ONU, dont l'aide se manifeste essentiellement par l'octroi de bourses et l'envoi d'experts.

(4) Les prêts de la C. C. C. E. durant la période sous revue se sont élevés à 1 871 M mais il n'a pas été tenu compte ici des prêts à l'Etat, aux communes, et la B.C.D., dont l'emploi est repris par ailleurs dans le tableau des crédits d'équipement sur ressources locales.

Tableau n° 6

REPARTITION PAR SECTEURS DES CREDITS PUBLICS D'EQUIPEMENT SUR RESSOURCES LOCALES
Exercices 1960-61, 1961-62, 1962-63.

	Budget fédéral	Cameroun Oriental	Communes	Fonds routier Ports Régifercam	Total (millions de francs)
Etudes générales					
Production					
— Agriculture	258	309	3		570
— Elevage					
— Pêche					
— Forêts					
— Industrie et commerce		75	21		96
Total production	258	384	24		666
Infrastructure					
— Routes et ponts			252	1 010	1 262
— Ports voies navig.				332	332
— Aéronautique — Météo	37	7			44
— Chemin de fer	70	3		1 151	1 224
— P. T. T. — Radio	35	21	3		59
— Tourisme		15			15
Total infrastructure	142	46	255	2 493	2 936
Equipement sociaux					
Santé publique	74	22	23		119
Enseignement et formation	3	24	75		102
Urbanisme et habitat		1	445		446
Total équip. sociaux	77	47	543		667
Equipements administratifs	415	1 210	548		2 173
Participations financières	281	255			536
Crédits non ventilés (1)	94	737			831
TOTAL	1 267	2 679	1 370	2 493	7 809

(1) Dépenses d'exercice clos, achats de matériel d'équipement, achats d'immeubles, indemnités de déguerpissement.

Tableau n° 7

REPARTITION PAR SECTEUR DES CREDITS PUBLICS D'EQUIPEMENT SUR AIDE EXTERIEURE

Exercice 1960-61, 1961-62, 1962-63

	CHB FIDES	FAC	FED	Aide Américaine	ONU	Total Montant
Etudes générales	5	726	227	44		1 002
Production						
Agriculture	112	1 383				1 495
Elevage	11	55	728			794
Pêche		71				71
Forêts	3	169	177			349
Industrie — Commerce	7	—				7
Total production	133	1 678	905			2 716
Infrastructure						
Routes et ponts	33	1 004	2 995	627		4 659
Ports — voies navigables	3	—	1 100			1 103
Aéronautiques — Météo	18	127		15		160
Chemin de fer		885		2 254		6 903 (1)
PTT — Radio	36	226				262
Tourisme	1	57				58
Total infrastructure	91	2 299	7 859	2 896		13 145
Equipement sociaux						
Santé Publique	94	477	563			1 134
Enseignement et formation	33	201	1 897	105	38	2 274
Urbanisme et habitat	69	328	163	97		657
Total équipements sociaux	196	1 006	2 623	202	38	4 065
total général	425	5 709	11 614	3 142	38	20 928

(1) Dont 6.635 au titre du Transcamerounais.

Tableau n° 8

DEPENSES D'EQUIPEMENT REALISEES SUR FONDS PUBLICS LOCAUX

(En millions de francs CFA)

	1960-61	1961-62	1962-63	Total
Budget Fédéral			1 035	1 035
Budget Cameroun Oriental	580	829	339	1 748
Caisse des investissements		—	167	167
Communes	171 (1)	231	312 (3)	714
Fonds routier	182	223	424	829
Budget annexe des ports	126	36	89	251
Réglfercam	286 (2)	170	318	774
TOTAL	1 345	1 489	2 684	5 518

(1) On a retenu les deux tiers des dépenses de l'exercice de 18 mois 1960-61 (257 M).
(2) » » » » (428 M)
(3) Chiffre indicatif : Les comptes administratifs n'étant pas connu on a appliqué aux prévisions le même pourcentage de réalisation qu'en 1961-62 soit 47 %.

Tableau n° 9

DEPENSES D'EQUIPEMENT REALISEES SUR FONDS D'AIDE EXTERIEURE

(En millions de francs CFA)

	1960-61	1961-62	1962-63	Total
C. H. B. Fides	183	58	67	308
Fonds d'Aide et de Coopération	450	2 179	1 180	3 809
Fonds européen de développement	5	395	922	1 322
Aide américaine	—	58	176	234
Organismes internationaux	—	—	38	38
TOTAL	638	2 690	2 383	5 711

Tableau n° 10

REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES D'EQUIPEMENT PUBLIC REALISEES SUR RESSOURCES LOCALES

Exercice 1960-61, 1961-62, 1962-63

	Budget Fédéral	Cameroun Oriental	Caisse des Inv.	Communes	Autres Budgets	TOTAL Montant	TOTAL %
Etudes générales. Production.							
Agriculture	256	284		1		541	
Elevage	20	6				26	
Pêches							
Forêts							
Industrie et Commerce		90		12		102	
Total production	276	380		13		669	12,1
Infrastructure.							
Routes et ponts	26	10		94	829	959	
Ports voies navigables			16		251	267	
Aéronautique — Météo	18	7				25	
Chemin de fer	4				774	778	
PTT — Radio		2		7		9	
Tourisme		—				—	
Total infrastructure	48	19	16	101	1 854	2 038	36,9
Equipements sociaux							
Santé Publique	8	14	19	11		52	
Enseignement et formation	2	14	7	33		56	
Urbanisme et Habitat				65		65	
Total équip. sociaux	10	28	26	109		173	3,1
Equipement administratif	342	685	125	491(1)		1 643	29,8
Participations financières	279	266				545	9,9
Dépenses non ventilées	80	370				450	8,2
Total général	1035 (2)	1 748(2)	167	714	1 854	5 528	100

(1) Chiffre évaluatif.

(2) Les versements à la Caisse des investissements gérée par la B.C.D. n'ont pas été considérés comme dépenses effectives — Seuls ont été pris en compte les décaissements justifiés par la B.C.D., soit 167 millions au 30 juin 1963.

Tableau n° 11

REPARTITION PAR SECTEURS DES DEPENSES D'EQUIPEMENT PUBLIC REALISEES SUR AIDE EXTERIEURE

Exercice 1960-61, 1961-62, 1962-63

	CHB FIDES	F A C	F E D	AIDE USA	ONU	TOTAL Montant	TOTAL %
Etudes générales	6,9	298,2				305,1	5,3
Production							
Agriculture	80,3	1 280,7				1 361	
Elevage	3,9	28,4	158,5			190,8	
Pêche	2,3	4,2				6,5	
Forêts	1,1	127,5	23			151,6	
Commerce	3,6	—				3,6	
Total production	91,2	1 440,8	181,5			1 713,5	30
Infrastructure							
Routes et ponts	22,3	692	770,7	147		1 632	
Ponts — voies navigables	1,1		303,2			304,3	
Aéronautique Météo	12,8	92,7				105,5	
Chemin de fer		474,5	38,2			512,7(1)	
PTT — Radio	16,5	55,4				71,9	
Tourisme	0,6	—				0,6	
Total infrastructure	53,3	1.314,6	1 112,1	147		2 627	46
Equipements sociaux :							
Santé Publique	86,3	389,7	21,3			497,3	
Enseignement et formation	21,6	146,1	7,5	11	38	224,2	
Urbanisme et habitat	48,9	219,9		76		344,8	
Total équipements sociaux	156,8	755,7	28,8	87	38	1 066,3	18,7
Total général	308,2	3 809,3	1 322,4	234	38	5 711,9	100

(1) dont 345,5 au titre du Transcamerounais.

Tableau n° 12

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT du 1-7-60 au 30-6-63
COMPARAISON DES PREVISIONS ET DES REALISATIONS

	PREVISIONS DU PLAN				CREDITS OUVERTS		DEPENSES EFFECTUEES		POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX PREVISIONS	
	1961-1965		1961-1963							
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Crédits	Dépenses
Etudes Générales	2 393	8,1	1 497	8,7	1 002	5,4	305	3,7	66,9	20,4
Production										
— Agriculture	3 891		2 551		2 065		1902		80,9	74,5
— Elevage	589		481		794		217		165	45,1
— Pêches	54		45		71		6		157,6	13,3
— Forêts	995		565		349		152		61,7	26,9
Total production	5 529	18,8	3 642	21,2	3 279	17,8	2 277	28	90	62,5
Infrastructure										
— Routes et Ponts	11 325		5 845		5 921		2 591		101,3	44,3
— Ports voies navigables	3 125		2 200		1 435		571		65,2	25,9
— Aéronautique — Météo	584		174		204		130		117,2	74,7
— Chemin de fer	1 380		734		1 492		945		203,2	128,7
— P. T. T. Radio	395		276		321		81		116,3	29,3
— Tourisme	182		132		73		—		55,3	—
Total infrastructure	16 991	57,9	9 361	54,3	9 446	51,2	4 318	53,1	100,9	46,1
Equipements sociaux										
— Santé Publique	1 026		670		1 253		549		187	81,9
— Enseignement et formation	1 960		1 163		2 376		280		204,3	24,1
— Urbanisme et habitat	1 475		885		1 103		410		124,6	46,3
Total Equipements sociaux	4 461	15,2	2 718	15,8	4 732	25,6	1 239	15,2	174,1	45,6
Total général	29 374		17 218		18 459		8 139		107,2	47,3
					6 635		345			
Pour mémoire : Transcamerounais	8 000		2 000							
Dépenses de fonctionnement	7 274		4 335							
Crédit ou fonctionnement privé	8 534		4 122							
Total du Plan	53 182		27 675							

ANNEES 1962-1963

COMPTE DE RESSOURCES ET EMPLOIS SUR BIENS ET SERVICES (1)

PRODUITS	RESSOURCES					TOTAL	EMPLOIS								
	IMPORTATIONS		PRODUCTION LOCALE		MARGES		Consom. interm. entreprises	CONSOMMATION FINALE			EQUIPEMENT		EXPORTATIONS		Variations de stocks
								Ménages		Administration	Entreprises	Adm.	Off.	non offic.	
	non offic.	offic.	Commer.	non Comm.				Comm.	non Comm.						
Prod. vég. et animaux 0	0,1	0,6	21,1	19,6	9,9	51,3	5,3	11,1	19,6	0,1	—	—	15,2	—	—
Produits alimentaires 1	—	4,0	9,3	3,6	7,4	24,3	1,5	17,1	3,6	0,4	—	—	1,7	—	—
Energie 2	—	1,8	1,5	3,5	2,6	9,4	3,4	1,8	3,2	1,0	—	—	—	—	—
Mat. prem. demi-prod. 3	—	4,0	9,1	1,0	4,8	18,9	9,7	—	—	—	—	—	9,0	0,2	—
Prod. méc. électr. 4	—	6,7	5,3	—	6,9	18,9	7,3	3,0	—	1,1	5,8	1,1	0,6	—	—
Prod. text. cuir 5	—	4,5	2,4	0,5	4,8	12,2	1,4	9,7	0,5	0,5	—	—	0,1	—	—
Prod. ind. Divers 6	—	3,9	2,8	0,1	4,7	11,5	2,9	6,9	0,2	1,10	—	—	0,5	—	—
Bâtiment et T. P. 7	—	—	8,8	4,1	—	12,9	0,6	0,9	4,1	1,6	2,6	3,1	—	—	—
Services 8	—	—	18,2	—	—	18,2	9,7	6,8	—	1,2	—	0,5	—	—	—
Total biens et services	0,1	25,5	78,5	32,4	41,1	177,6	41,8	57,3	31,2	6,9	8,4	4,7	27,1	0,2	—
Travail 9	—	—	30,0	—	—	30,0	17,1	2,0	—	10,9	—	—	—	—	—
TOTAL GENERAL.	0,1	25,5	108,5	32,4	41,1	207,6	58,9	59,3	31,2	17,8	8,4	4,7	27,1	0,2	—

(1) Chiffres provisoires.

Annexe n° 14

REPARTITION DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR AJOUTEE PAR SECTEURS D'ACTIVITE EN 1962-63

(en milliards de francs) (1)

	1962-1963		Valeur ajoutée		1959		Indice 62-63 / 1959
	Production	Consommation intermédiaire	Montant	%	Valeur ajoutée Montant	Valeur ajoutée %	
I — Secteur Primaire							
Agriculture	47,6	2,6	45,0	40,8	41,8	48,3	107,7
Forêts	5,7	0,9	4,8	4,4	4,0	4,6	120
Total I	53,3	3,5	49,8	45,2	45,8	52,9	108,7
II — Secteur Secondaire							
Bâtiment T. P.	8,8	4,3	4,5	4,1	3,5	4,0	128,6
Energie	1,4	0,4	1,0	0,9	0,85	1,0	117,6
Ind. alimentaires	9,3	7,4	1,9	1,7	0,95	1,2	200
Autres industries	20,1	13,0	7,1	6,4	4,0	4,6	177,5
Total II	39,6	25,1	14,5	13,1	9,3	10,8	155,9
III — Secteur Tertiaire							
Transports	9,7	3,8	5,9	5,4	2,6	3,0	226,9
Commerce	41,1	7,2	33,9	30,8	25,8	29,8	131,4
Autres services	8,3	2,2	6,1	5,5	3,0	3,5	203,3
Total III	59,1	13,2	45,9	41,7	31,4	36,3	146,2
Total Général	152	41,8	110,2	100	86,5	100	127,4

(1) Chiffres provisoires.

BALANCE DES PAIEMENTS (a)

(en milliards de francs CFA)

Annexe n° 15

	1959			1960			1961			1962		
	D	R	S	D	R	S	D	R	S	D	R	S
I — BALANCE COMMERCIALE (b) .	19	26,5	+ 7,5	20,5	23,9	+ 3,4	23,7	24,2	+ 0,5	28,7	30	+ 1,3
II — OPERATIONS FINANCIERES ...												
Transferts publics	1,7	6,5	+ 4,8	0,2	7	+ 6,8	0,2	6,4	+ 6,2	0,5	7,5	+ 7
Transferts privés	12,8	2,5	— 10,3	11,6	0,7	— 10,9	8	1	— 7	8,5	1,9	— 6,6
TOTAL	14,5	9	— 5,5	11,8	7,7	— 4,1	8,2	7,4	— 0,8	9	9,4	+ 0,4
TOTAL GENERAL	33,5	35,5	+ 2	32,3	31,6	— 0,7	31,9	31,6	— 0,3	37,7	39,4	+ 1,7

(a) Source : Bulletin de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.

(b) Les chiffres de l'année 1962 tiennent compte du commerce extérieur du Cameroun Occidental.

Annexe n° 16

EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES ET INDUSTRIELS

PRODUITS	1960		1962-1963		Indice 1962-63
	Tonnage	Valeur en millions	Tonnage	Valeur en millions	1960
PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES		16.851		17.690	104,9
Bananes	36.710	587	52.969	851	145,0
Arachides	3.638	137	9.334	380	
Palmistes	15.300	538	11.938	348	64,7
Cacao	58.900	8.106	57.686	5.947	73,3
Café Robusta	26.970	3.774	33.355	4.432	117,3
Café Arabica	3.540	835	7.378	1.468	175,8
Tabacs	812	131	1.248	194	148,0
Coton	7.349	1.047	14.734	1.986	189,7
Caoutchouc	3.600	634	4.252	537	84,7
Peaux et cuirs	894	117	1.306	145	123,9
Bois bruts	128.600	947	166.031	1.402	148,0
PRINCIPAUX PRODUITS INDUSTRIELS		5.812		7.582	130,5
S/Produits cacao	4.650	864	9.733	1.273	147,3
Huile de palmiste	472	37	780	44	118,9
Bière	406	17	1.888	111	652,9
Cigarettes	11	12	33	48	400,0
Confection	7	22	28	43	195,4
Chaussures	88	8	35	18	225,0
Bois sciés	24.111	402	27.860	538	133,8
Aluminium	42.070	4.402	52.290 (a)	5.472	124,3
Articles en aluminium	812	35	43	19	54,2
Vélocipèdes	unité 1722				

(a) Tonnage des exportations en 1963. Le chiffre de 57.634 qui résulte de l'addition des statistiques douanières 2me semestre 1962 — 1er semestre 1963 donne une idée inexacte de la production de la Société ALUCAM.

Annexe n° 17

EVOLUTION DES IMPORTATIONS PAR GROUPES D'UTILISATION

IMPORTATIONS PAR GROUPES D'UTILISATION	1960			1962-1963		
	Tonnage (tonnes)	Valeur en millions de frs	Pourcentage	Tonnage (tonnes)	Valeur en millions de frs	Pourcentage
Alimentation — boissons tabacs	82.294	4.040	20,0	87.503	4.298	17,0
Energie — lubrifiants	111.634	1.375	6,1	132.393	1.464	5,7
Produits bruts	1.851	197	0,9	2.220	332	1,3
Demi produits	177.309	3.995	20,0	224.261	5.298	20,6
Produits finis pour l'équipement	10.491	3.537	16,0	16.191	5.247	20,5
Produits finis pour la consommation ..	20.986	7.705	37,0	24.870	8.900	34,9
TOTAL	404.565	20.849	100	508.038	25.539	100

Annexe n° 18

COMPARAISON DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA SITUATION ECONOMIQUE
En 1959 et 1962-63

	1959	1962-63	Indice 1962-63/1959
Population (milliers)	3.630	3.900	107,4
Produit intérieur brut	96,1	123,1	128,1
P. I. B. par capita (Frs)	26.470	31.560	119,2
Partie commercialisée de la P. I. B.	57	77,8	136,5
Production intérieure brute	86,5	110,2	127,4
Valeur ajoutée Secteur primaire	45,8	49,8	108,7
» Secteur secondaire	9,3	14,5	155,9
» Secteur tertiaire	31,4	45,9	146,2
Consommation	83,6	108,3	129,5
Investissement	10,3	13,1	127,2
Excédent de la balance commerciale	3	1,7	56,6
Salaires	23,1	30	129,8
Revenu brut des entrepreneurs individuels	54,8	62,4	113,8
Fiscalité	10,7	18	168,2
Taux d'investissement	10,7 %	10,6 %	
Taux de pression fiscale	11,1 %	14,6 %	

NOTA : Sauf indication contraire, les sommes sont exprimées en milliards de francs.

CAMEROUN. MIN. DES FINANCES ET DU PLAN. Rapport général du premier plan quinquennal (jusqu'au 30 juin 1963) n.d.
7F/C
HA37.3
C1.82

CAMEROUN. MIN. DES FINANCES ET DU PLAN. Rapport général du premier plan quinquennal (jusqu'au 30 juin 1963) n.d.